



Treizième séance

Mardi 14 juin 2011, 10 h 35

Présidence de M. Nkili

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original lao: M. LASOUKANH (ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao)

Au nom du gouvernement de la République démocratique populaire lao, j'aimerais exprimer mon soutien au rapport du Directeur général qui traite de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La République démocratique populaire lao est l'un des Etats Membres qui respectent les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail en matière de promotion de la justice sociale et de droits des travailleurs.

Par ailleurs, nous avons attaché une attention particulière à la mise en œuvre de nos obligations, en ratifiant neuf conventions internationales du travail, dont la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. D'autres seront examinées et ratifiées à l'avenir.

La Constitution et la législation de la République démocratique populaire lao contiennent des dispositions concernant la non-discrimination et les droits fondamentaux de la population laotienne. Il s'agit notamment de l'article 35 de la Constitution qui prévoit que les citoyens sont égaux devant la loi, quels que soient leur sexe, leur statut social, leur éducation, leurs croyances ou leur groupe ethnique; de l'article 13 de la loi sur le développement et la protection qui dispose que l'égalité de droits entre les hommes et les femmes suppose une égalité en matière de développement personnel et des chances égales dans les domaines politique, économique, socioculturel et familial; de l'article 45 de la loi sur le travail qui prévoit que les travailleurs qui accomplissent un travail de quantité, de qualité et de valeur égales ont droit à l'égalité en matière de salaire et autres prestations, sans aucune discrimination fondée sur la race, la nationalité, le sexe, l'âge, les croyances ou le statut socio-économique.

Concernant l'emploi, l'article 15 de la loi sur le développement et la protection dispose que l'Etat promeut le droit des femmes de s'engager dans la

production, les affaires et les services, conformément à la loi. Les femmes ont le droit de choisir leur profession, d'accéder à un emploi, de recevoir une rémunération et d'autres prestations liées à leur travail.

Afin de promouvoir la justice sociale et de combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes, le gouvernement de la République démocratique populaire lao estime qu'il appartient aux partenaires tripartites d'identifier, d'améliorer, de contrôler et d'évaluer l'application de la réglementation sur les salaires minima qui est établie de manière périodique. Par ailleurs, le gouvernement encourage les partenaires tripartites à jouer un rôle clé, à assumer les obligations et à bénéficier des droits prévus dans les lois et règlements. Dans le cadre de ses responsabilités, il est appelé à élaborer des politiques et des règlements en vue de protéger les droits des employeurs, des travailleurs et de la société.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à l'Organisation internationale du Travail pour le soutien accordé à la République démocratique populaire lao dans le domaine technique et financier, ce qui contribue au développement socio-économique du pays.

Original anglais: M^{me} DIMAPILIS-BALDOZ (Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Je félicite également le Directeur général de son rapport passionnant qui parle d'une nouvelle ère de justice sociale ancrée sur le développement durable.

Vingt-cinq ans après la révolution qui a rétabli la démocratie dans notre pays, la nation philippine, sous la direction du Président Benigno Aquino III, œuvre à l'avènement d'une nouvelle ère de justice sociale où le travail productif et décent est la base même d'une croissance qui bénéficie à l'ensemble de la population.

Le contrat social passé entre le Président Aquino et le peuple philippin a été matérialisé par un plan de développement pour la période 2011-2016, qui vise une croissance sans exclusive, une création massive d'emplois à l'échelon local, la progression du travail décent, la promotion des entreprises de l'économie réelle, et un ensemble de mesures visant à conférer à tous les citoyens les moyens de s'affranchir de la pauvreté. Le plan promeut également l'égalité des chances entre les sexes et la mise en place de filets de sécurité sociale performants. Il encourage une utilisation durable des ressources et met le dialogue social et le tripartisme au service d'une meilleure représentation et d'une responsabilisation accrue. Il se fonde sur des principes de

bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la transparence.

Un élément clé de ce plan est le plan sectoriel des Philippines pour le travail et l'emploi et le Pacte pour l'emploi des Philippines, qui est notre contribution au Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT.

Ayant pour objectif majeur le plein emploi et le travail décent, le plan vise à remédier aux déséquilibres entre les emplois et les compétences disponibles et aux problèmes d'employabilité par une réforme des systèmes d'éducation et de formation et l'établissement de solides passerelles entre le monde universitaire, le gouvernement et les entreprises.

Il identifie les secteurs ayant un fort potentiel en matière de création d'emplois et relie les mesures à court terme axées sur le soutien au revenu aux grandes priorités touchant l'amélioration des infrastructures et le développement économique. Des mesures réalistes ont été prises pour établir fermement les bases d'un partenariat avec le secteur privé afin d'assurer la réussite de ce plan.

Le plan part du principe que la croissance de la productivité du travail dans les entreprises de l'économie réelle est essentielle pour faire reculer la pauvreté et améliorer le niveau de vie. Pour combler les déficits de travail décent dans ce domaine, il faut mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle, des services actifs d'aide à l'emploi, et des programmes performants de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Le plan introduit en outre des réformes visant à renforcer le socle de sécurité sociale au niveau du système de fixation des salaires, à assurer un meilleur accès à la sécurité sociale, à soutenir le revenu des travailleurs ayant des problèmes particuliers, et étend la protection sociale aux travailleurs victimes d'un licenciement temporaire, en prévoyant notamment de les faire bénéficier de l'assurance-chômage.

Le plan prévoit des mesures de protection de nos travailleurs migrants contre toutes sortes de risques ainsi qu'un programme complet de réinsertion pour ceux qui reviennent au pays. Nous saluons l'adoption, par la commission présidée par les Philippines, de la convention et de la recommandation sur les travailleurs domestiques qui ont été proposées et affirmons notre politique de promotion et de protection des droits des travailleurs domestiques philippins partout dans le monde. Nous attendons de la Conférence qu'elle adopte cet instrument historique en plénière et que l'OIT engage immédiatement des actions de promotion pour assurer sa ratification et son application.

Le plan comporte également un volet législatif, dont la modernisation du Code du travail et des mesures visant à assurer une représentation sectorielle adéquate dans les instances décisionnelles du gouvernement. Il promeut un meilleur respect des normes du travail, grâce à des audits sociaux tripartites et vise à promouvoir des relations d'emploi établies dans le cadre d'un accord collectif, afin de respecter les droits des travailleurs consacrés par les conventions ratifiées et par notre Constitution, tout en tenant compte des impératifs de compétitivité des entreprises. Il adopte des modalités de gouvernance du marché du travail pour protéger l'intérêt public et assurer la justice au travail grâce à un système de règlement des différends efficace et crédible.

Nous avons eu recours au tripartisme et au dialogue social aux niveaux national et local pour forger un consensus social, atteindre une plus grande cohérence des politiques et une meilleure mise en œuvre de nos programmes. Les diverses réformes mises en œuvre au titre de ce plan donnent déjà des résultats concrets et ont fait l'objet de commentaires élogieux tant de la part des partenaires sociaux que du grand public.

Une nouvelle ère de justice sociale et de développement durable exige des partenariats publics-privés plus solides dans de nombreux domaines, aux niveaux international et national. Il faut notamment institutionnaliser les activités de renforcement des capacités et de communication de l'information, notamment en ce qui concerne l'offre et la demande de travail. Notre capital humain doit être notre ressource partagée qu'il faut protéger et à laquelle il faut garantir l'accès à de meilleures possibilités d'emploi. Nous devons continuer à œuvrer de concert à réduire les risques et les vulnérabilités du monde du travail si nous voulons que la croissance et le développement soient durables.

Enfin, nous saluons l'appui continu apporté par l'OIT à notre programme de développement qui représente la contribution des Philippines à la création d'une ère nouvelle de justice sociale et de développement durable, et nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Original anglais: M^{me} NGUYEN THI KIM (ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam)

Je suis certaine que cette 100^e Conférence pourra atteindre ses objectifs et qu'elle marquera d'une pierre blanche cette «nouvelle ère de développement et de justice sociale» dans l'histoire de l'Organisation qui a maintenant 90 ans, réaffirmant sa mission et sa position sur la scène internationale.

Notre Conférence se tient alors que le monde vient de surmonter la période la plus difficile de la crise économique mondiale et se trouve toujours dans la voie de la reprise, dont le rythme varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre.

Les préoccupations perdurent quant à la durabilité de la reprise mondiale, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois, l'emploi lui-même et la sécurité salariale des travailleurs. Les catastrophes naturelles et l'instabilité politique et les conflits actuels minent les progrès socio-économiques dans de nombreux pays, en particulier les efforts pour réduire la pauvreté. La récurrence des crises énergétiques et alimentaires a des retombées directes sur les conditions de vie des travailleurs, et en particulier des pauvres.

Dans ce contexte, il est essentiel que cette Conférence soulève les questions de la sécurité sociale et de la protection des travailleurs vulnérables, et définisse les voies permettant de promouvoir le dialogue social tout en cherchant des solutions aux questions nationales et internationales urgentes.

Le gouvernement du Viet Nam place l'emploi et la protection sociale au cœur de ses programmes et politiques de développement socio-économique. En effet, les objectifs de protection sociale et d'emploi ont été clairement définis dans la récente stratégie de développement socio-économique 2011-2020. Ces objectifs sont étroitement liés aux objectifs de renforcement du marché du travail et du développement des qualifications et des ressources hu-

maines, et sont destinés à promouvoir la compétitivité nationale et le développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, le Viet Nam doit appliquer des mesures exhaustives mettant particulièrement l'accent sur les points suivants. Premièrement, la révision du Code du travail et le développement de la législation sur l'emploi et de la législation sur le salaire minimum pour renforcer le cadre juridique et obtenir une gestion efficace du marché du travail et le renforcement des capacités et du dialogue social, facilitant l'accès à l'emploi de meilleure qualité et à la protection sociale de base. L'objectif est également de progresser en matière de normes internationales du travail.

Deuxièmement, le renforcement des capacités pour garantir une gestion efficace du travail à l'échelle nationale et régionale grâce à la rationalisation des prévisions du marché du travail et des services d'emploi et d'inspection du travail. Il est également essentiel de mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle pour les travailleurs ruraux et des programmes pour l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes souffrant d'un handicap et des personnes vivant dans des zones ethniques minoritaires pauvres.

Troisièmement, le renforcement continu d'un système de protection sociale complet et des objectifs de protection sociale prioritaires, sans oublier que le développement économique est étroitement lié au bien-être social et à la justice sociale. Le Viet Nam envisage sérieusement de rejoindre l'initiative pour un Socle de protection sociale des Nations Unies lancée par l'OIT et l'OMS. Plus récemment, le gouvernement a émis une résolution sur les mesures durables, exhaustives et inclusives de réduction de la pauvreté destinées à couvrir la période 2011-2020.

Quatrièmement, le gouvernement envisage sérieusement de ratifier un certain nombre de conventions de l'OIT, notamment la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

Le gouvernement du Viet Nam soutient les efforts de l'OIT dans l'adoption de nouveaux instruments juridiques pour la protection des travailleurs domestiques. Nous soutenons également les propositions visant à l'élargissement de la couverture et du degré de l'assurance sociale dans la lignée de l'initiative du Socle de protection sociale.

Le congrès du parti a réitéré l'engagement du Viet Nam vers une politique d'intégration internationale extensive.

Le Viet Nam est actuellement l'un des huit pays à piloter pour la première fois l'initiative «Unis dans l'action» des Nations Unies. Le Viet Nam a prouvé qu'il était un membre important de l'ASEAN et un membre responsable au sein d'un certain nombre d'organisations régionales et internationales, y compris les Nations Unies, l'OIT, l'APEC et l'ASEM.

Je saisis cette opportunité pour remercier les Membres de l'OIT d'avoir élu le Viet Nam membre titulaire du Conseil d'administration pour la période 2011-2014. Nous allons faire de notre mieux pour contribuer au travail du Conseil d'administration et poursuivre les réformes proposées par le Directeur général et entérinées par notre Conférence.

Original russe: M. SHOKHIN (employeur, Fédération de Russie)

La 100^e session de la Conférence internationale du Travail se tient dans un contexte de reprise économique instable après la crise. Les pays et la communauté internationale cherchent de nouvelles voies pour arriver à la croissance durable et au développement social graduel. Nous nous félicitons du rapport du Directeur général du BIT, dans lequel il donne sa vision des enjeux actuels.

En Fédération de Russie, la crise est terminée mais la croissance durable n'est pas encore au rendez-vous. Aussi notre tâche, avec le gouvernement, les partenaires sociaux, consiste-t-elle à arriver plus vite à cet objectif.

Nous estimons essentiel de moderniser les emplois et d'en créer de nouveaux qui garantissent un travail décent. Nous pensons qu'une économie de marché, libre et compétitive, est la plus à même de générer des emplois de qualité.

L'économie russe manque encore d'incitations à la fois pour créer des emplois et supprimer ceux qui relèvent de technologies obsolètes, qui sont mal rémunérés et, de surcroît, associés à de mauvaises conditions de travail.

Premièrement, pour créer ces incitations, il importe tout d'abord de renforcer le rôle de l'Etat dans l'économie, là où sa fonction de régulation positive est justifiée.

Deuxièmement, il convient de réduire le rôle de l'Etat sur le plan de la concurrence, et notamment de restreindre l'ingérence de l'Etat au profit de la gestion privée, de passer à des mesures universelles d'appui aux entreprises, de faire reculer la part du secteur public dans l'économie, qui est beaucoup trop élevée, de trouver une stratégie de sortie grâce à des privatisations à grande échelle, qui pourraient porter, par exemple, sur les actifs dont l'Etat est devenu propriétaire pendant la crise. Les recettes de la privatisation doivent servir non pas à combler les déficits publics actuels, mais à réaliser des objectifs stratégiques, économiques et sociaux. Il s'agirait notamment d'alimenter le fonds du bien-être social.

Troisièmement, il convient de relâcher la pression fiscale sur les nouvelles entreprises ainsi que sur l'achat d'équipements, à condition que ces derniers datent de moins d'un an. Il n'est pas logique de soumettre à l'impôt des emplois qui n'ont pas encore été créés ou qui doivent être modernisés.

Ces mesures, et beaucoup d'autres, doivent aider les entreprises à s'adapter aux mutations du marché, leur permettre de suivre les changements économiques et technologiques. Il est donc inévitable que des emplois soient supprimés et que de nouveaux soient créés.

Quatrièmement, il convient d'abaisser les cotisations au système de retraite, de pensions et d'assurance sociale afin de construire un modèle plus efficace.

La Fédération de Russie a opté pour l'augmentation des prélèvements sociaux alors que les effets délétères de la crise se font encore sentir. Ainsi, nous avons assisté à la migration des emplois et des salaires qui sont passés du secteur formel dans une zone grise. Nous avons également assisté à une dégradation des relations industrielles et une compression des investissements dans la mise à niveau de la production et dans la création d'emplois.

Cinquièmement, il y a lieu de conduire une réforme du système de la protection du travail et

d'améliorer la législation du travail. La modernisation dans ce domaine doit favoriser une plus grande flexibilité sur le marché et permettre de convertir des mesures de protection fictive en mesure de protection effective. Nous sommes convaincus que ces changements s'inspireront des normes internationales du travail et s'inscriront dans le cadre de la convention sur le travail décent de l'OIT. Nous entendons également mettre à profit l'expérience de l'Union européenne, à travers ses directives et règlements concernant les questions d'emploi, de relations industrielles et de protection du travail.

Il faut également trouver des solutions à d'autres problèmes tout aussi complexes tels que la mise à niveau du système de formation des cadres, de sorte qu'il soit à même de répondre efficacement aux besoins de l'économie, du marché et du travailleur, et la mise sur pied d'un système national modernisé de certification des qualifications des travailleurs.

L'OIT est la seule organisation internationale du système des Nations Unies qui s'occupe des questions du travail. Sa composition tripartite lui offre la possibilité d'élaborer des solutions équilibrées pour la politique du travail, fondées sur le développement durable des entreprises. Il convient que cette singularité soit renforcée.

Etant donné que le développement économique est indissociable du développement social, il faut une meilleure coordination entre l'OIT et les autres organisations économiques et financières. Il serait aussi utile de compiler les données d'expérience des Etats Membres de l'OIT en matière de stratégies de sortie de crise.

Original arabe: M. HILALE (gouvernement, Maroc)

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Juan Somavia ainsi que toute son équipe, pour tous les efforts déployés pour créer les conditions propices au succès de cette réunion.

Depuis sa création, l'OIT a accompagné la situation économique et sociale mondiale en proposant des mesures et des stratégies permettant de lutter contre ses effets négatifs sur les relations du travail. Par conséquent, l'adoption d'une convention internationale et d'une recommandation complémentaire permettra la mise en place d'un cadre de protection des travailleurs domestiques, garantissant les droits économiques et sociaux de cette catégorie de travailleurs et réduisant le phénomène du travail informel.

Conformément à ces évolutions normatives, le Maroc a entamé des consultations avec les partenaires sociaux et s'apprête à adopter un cadre législatif sous la forme d'une loi de protection des travailleurs domestiques qui viendra, nous l'espérons, renforcer la législation actuelle et sera compatible avec les nouveaux mécanismes que nous entendons adopter lors de cette Conférence et qu'appuie le Maroc.

L'OIT a, depuis sa création, œuvré pour la promotion des aspects sociaux du développement. Dans cette perspective, elle a abordé la question de la mondialisation avec courage et a fait des propositions visant à lui conférer une dimension sociale et humaine.

Le rapport du Directeur général, après avoir fait un diagnostic de la justice sociale entravée par la mondialisation inéquitable et déséquilibrée, propose une *nouvelle ère de justice sociale*, à travers une

nouvelle conception du développement durable et une transition vers un nouveau mode de production.

La discrimination dans son acception générale qui enfreint le principe de l'égalité des chances entre les personnes de sexes différents, est considéré comme une atteinte aux droits de l'homme. Conscient de l'importance du principe de l'égalité adopté par l'OIT dans le cadre de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Maroc a adopté en 2006 une stratégie nationale relative à l'équité et l'égalité entre les sexes, englobant ainsi l'approche du genre dans les politiques et les programmes de développement. Le ministère du Travail et de la Formation professionnelle a également élaboré un plan ambitieux couvrant la période 2011-2014 et visant à l'institutionnalisation du genre dans le domaine de la formation, de l'emploi, du travail et de la protection sociale.

Convaincu de l'importance de la consolidation des acquis démocratiques accumulés au cours des dernières années dans l'approche des questions de développement, de participation et de protection des droits de l'homme, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a déclaré dans une allocution au peuple marocain prononcée le 9 mars 2011, que le Maroc procéderait à une réforme complète de la Constitution qui consacrerait la nature multiple de l'identité marocaine et renforcerait les pouvoirs des institutions démocratiques, à savoir le gouvernement et le parlement. La réforme concernera également le renforcement des libertés individuelles et collectives, la consolidation des droits de l'homme dans leurs dimensions politiques, économiques, culturelles et environnementales, l'enracinement du principe de séparation du pouvoir, le renforcement des pouvoirs des conseils régionaux dans la prise de décisions et leur application, ainsi que le renforcement des mécanismes de fonctionnement de la vie publique par la constitutionnalisation des institutions de bonne gouvernance.

Cette réforme a reçu le soutien de tous les partis politiques, les syndicats, les organisations de droits de l'homme, les organisations de jeunes et celles de la société civile, qui se sont impliqués dans sa mise en œuvre et ont entamé un dialogue national élargi et fait des propositions pour aboutir à un texte constitutionnel répondant aux aspirations du Maroc à bâtir une société démocratique moderne. C'est également sur cette réforme que le peuple marocain sera appelé à se prononcer lors du référendum prévu au mois de juillet prochain.

Cette année, nous avons également assisté à la création d'un conseil économique et social, regroupant les représentants des organisations professionnelles des employeurs, des syndicats, des organisations de la société civile ainsi que des personnalités indépendantes, et qui a été chargé de préparer une charte sociale, de suivre les politiques économiques, sociales et environnementales, nationales et régionales et de faire des propositions à cet égard.

Afin de renforcer les organisations des droits de l'homme dans notre pays et respecter nos engagements nationaux et internationaux, le Conseil consultatif des droits de l'homme a été remplacé par le Conseil national des droits de l'homme qui a été doté de pouvoirs de décision lui permettant de veiller au respect et à la protection des droits des personnes et de la liberté des citoyens, par le suivi de l'application du respect de ces droits aux niveaux national et régional.

Dans le but de se conformer aux principes de la bonne gouvernance, une institution de médiation a été créée pour régir les relations entre l'administration et les usagers, renforcer l'état de droit et instaurer les principes de justice, d'équité et de transparence dans l'administration des services publics.

Dans le domaine de la protection sociale, le Maroc a fait d'importants progrès depuis la mise en place de ce système en 1959, qui s'est progressivement étendu pour couvrir toutes les catégories des employés, y compris les travailleurs indépendants. Nous prévoyons également d'élargir le système de protection sociale par la mise en place d'un système d'indemnisation des chômeurs.

Original anglais: M. SUBRAMANIAM (ministre des Ressources humaines, Malaisie)

Le rapport global donne un aperçu des tendances mondiales concernant la discrimination dans l'emploi et expose les aspects tant négatifs que positifs soumis à l'examen des Etats Membres.

Le gouvernement de Malaisie a lancé de nouvelles initiatives pour trouver des solutions aux problèmes économiques et pour garantir la croissance et la compétitivité. Pour faire face aux nouveaux enjeux, nous avons opté pour un nouveau modèle économique fondé sur les principes suivants: revenus élevés, inclusivité et pérennité. Mon ministère est en passe de proposer de nouveaux programmes et stratégies tendant à remédier aux problèmes actuels et futurs.

Un projet de loi habilitant le gouvernement à intervenir dans les mécanismes de fixation des salaires sera bientôt présenté au Parlement. Nous sommes en train de passer en revue notre législation du travail pour vérifier qu'elle a gardé toute sa pertinence. Mon gouvernement attache la plus grande importance aux questions du travail et est très actif dans la promotion du travail décent.

Les travailleurs étrangers qui représentent à peu près 15 pour cent de la main-d'œuvre totale sont autorisés à travailler dans des secteurs bien précis et bénéficient de la protection de la législation malaisienne.

Nous souhaitons passer à une économie à revenu élevé, pouvant compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et, pour cela, nous avons lancé un vaste programme pour faire passer de 28 pour cent à 50 pour cent le pourcentage de travailleurs qualifiés d'ici à 2020. Nous avons donc mis fortement l'accent sur la formation professionnelle, que nous nous employons à rationaliser, en améliorant les instituts de formation, en y associant davantage les entreprises et en renforçant les capacités des formateurs.

La sécurité sociale pour les travailleurs est en vigueur depuis les années 1970, après l'adoption de la loi sur la sécurité sociale pour les salariés. Récemment, les services compétents ont lancé un programme en faveur des invalides qui cotisent au régime de protection sociale. Ils travaillent avec d'autres institutions pour améliorer les emplois ouverts aux personnes handicapées, proposer une formation professionnelle ou des cours de recyclage à ceux qui ont subi un accident du travail et donner aux retraités la possibilité de garder un emploi. Ce programme fixe l'orientation future des services de sécurité sociale qui seront appelés non seulement à verser des prestations aux personnes handicapées, malades ou âgées, mais aussi à promouvoir des so-

lutions novatrices pour que ces groupes puissent garder une vie productive.

Les conséquences de la mondialisation, les nouvelles utilisations de la main-d'œuvre remettent en question les méthodes anciennes d'administration et d'inspection du travail.

Il est maintenant nécessaire de réformer nos systèmes d'administration et d'inspection du travail pour qu'ils soient efficaces et modernes. De nouvelles méthodes, un recours accru aux techniques de l'information et de la communication doivent être incorporées à l'administration et à l'inspection du travail pour qu'elles soient adaptées aux enjeux actuels.

A cet égard, l'initiative de l'OIT visant à renforcer ces mécanismes dans les pays Membres est tout à fait louable. Elle permet de tenir compte des différents niveaux de développement économique, de mobilité du marché du travail et du degré de maturité des systèmes régissant les relations entre patrons et syndicats.

Pour sa part, la Malaisie a organisé un atelier de formation sur la mise en place de systèmes d'administration et d'inspection du travail modernes à même de répondre aux enjeux actuels avec l'aide de l'OIT.

Je tiens à féliciter l'OIT pour les initiatives qu'elle a prises en vue de promouvoir les principes de travail décent pour les travailleurs domestiques. La Malaisie emploie depuis longtemps des travailleurs domestiques étrangers. Il y a actuellement dans le pays quelque 280 000 travailleurs domestiques venant principalement d'Indonésie. Récemment, les gouvernements indonésiens et malais ont signé un mémorandum d'accord pour améliorer le recrutement et les conditions d'emploi de ces travailleurs.

Des accords ont été trouvés notamment sur le jour de repos hebdomadaire, sur la reconnaissance des droits des travailleurs domestiques à détenir leur propre passeport et sur l'obligation qui est faite aux employeurs de déposer les salaires du travailleur sur un compte bancaire. Ces propositions visent également à réduire les frais des agences de recrutement.

Il est important, lorsque l'on examine la situation des travailleurs domestiques, d'envisager tous les processus à l'œuvre et de songer notamment à ce qui se passe avant le recrutement. Il faut que les processus de recrutement et le bien-être du travailleur soient également pris en compte.

Beaucoup des problèmes rencontrés par les travailleurs domestiques commencent avant qu'ils n'arrivent dans le pays d'emploi. De nombreuses personnes sont impliquées dès avant le recrutement, ce qui fait que ces travailleurs domestiques sont vulnérables, ils s'endettent avant même de commencer leur emploi et c'est là le début de leurs problèmes. Pour améliorer les conditions des travailleurs domestiques, il faut tenir compte de toutes ces questions et prendre des mesures globales et opportunes qui puissent être appliquées dans tous les Etats Membres.

Original japonais: M^{me} KOMIYAMA (vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma reconnaissance sincère à tous les mandants, aux organisations internationales, y compris l'OIT, et aux innombrables personnes qui ont exprimé leur soutien et leurs condoléances au Japon depuis le séisme et le tsunami tragiques du 11 mars 2011. Trois mois après le désastre, grâce à votre généreux soutien, la

zone frappée a commencé à se redresser, notamment grâce à la construction de logements temporaires et elle vit un nouvel élan. Le Japon, y compris tous ceux qui n'ont pas été touchés par la catastrophe et ne vivaient pas dans les zones touchées, s'est uni pour promouvoir la reprise et le renouveau du pays.

La reprise de l'emploi est l'un des facteurs clés pour redonner un nouvel élan aux régions touchées. En tant que responsable de l'aide pour l'emploi et de la création d'emplois pour les victimes de la catastrophe, j'ai immédiatement commencé à mettre en œuvre une série de mesures telles que des projets de reconstruction, l'octroi de subventions aux entreprises qui maintiennent dans l'emploi ou recrutent des victimes dans les zones sinistrées, ainsi qu'une aide à la reconstruction pour les petites et moyennes entreprises.

Parallèlement à la promotion de ces mesures, il est fondamental de s'assurer que les personnes soient bien adaptées aux emplois qui leur sont confiés. A cet égard, je tiens à souligner que le réseau national des services d'emploi au Japon joue un rôle efficace.

Après le grave incident de la centrale de Fukushima Daiichi de la Compagnie d'électricité de Tokyo, le gouvernement du Japon n'a reculé devant aucun effort pour que la situation se normalise le plus rapidement possible. Ce faisant, nous reconnaissons que nous ne pouvons négliger la santé de ceux qui se sont dévoués à travailler dans ces lieux dangereux. Ainsi, le gouvernement a effectué des examens médicaux détaillés et des contrôles des doses de radiation, il a renforcé les mesures de protection contre les coups de chaleur pour les travailleurs pendant la période estivale et a également mis en œuvre des mesures pour veiller à la santé mentale des travailleurs qui sont exposés au stress mental et physique prolongé. En outre, nous mettons au point une base de données pour faciliter la gestion sanitaire à long terme des travailleurs impliqués dans ces efforts de reprise, qui survivra à la finalisation de ces travaux. Nous sommes résolus à adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger au mieux les travailleurs.

La situation dans la zone frappée par le séisme et le tsunami nous a rappelé une fois de plus l'importance du principe de sécurité sociale. Nous avons vu des volontaires de la catastrophe s'entraider et des volontaires de l'ensemble du pays proposer leur soutien. Je crois que cette entraide mutuelle est la forme première de la sécurité sociale.

Le Japon étudie à l'heure actuelle une réforme commune de la sécurité sociale et des systèmes fiscaux. Je suis certaine que le renforcement du régime de sécurité sociale et le soutien apporté aux enfants et à ceux qui les élèvent constituent un investissement pour notre avenir. Je crois que cet avis rejoint le concept de protection sociale de l'OIT qui met l'accent sur l'investissement dans les ressources humaines moyennant la formation professionnelle, l'éducation et la protection sociale.

L'une des caractéristiques de la réforme de la sécurité sociale en cours est de promouvoir l'emploi parallèlement à la sécurité sociale pour les personnes âgées et les enfants. Ceci vise à faire de notre société un lieu où tous peuvent participer grâce à l'emploi. Avec ces efforts, il est possible de construire une société vivante dans laquelle les uns et les autres peuvent vivre sans craindre pour

l'avenir, tout en maîtrisant la réduction attendue de la main-d'œuvre.

Les éléments clés de la création d'une telle société sont les femmes, les jeunes et la formation professionnelle. Beaucoup de femmes cessent de travailler après la naissance d'un enfant, créant au Japon un phénomène appelé «courbe en forme de M». Par conséquent, puisque nous sommes favorables à un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, nous contrôlons la charge horaire et apportons un soutien à l'éducation des enfants, par le biais d'aide scolaire.

Pour les jeunes, nous donnons également la priorité à l'amélioration de l'éducation scolaire et de la formation professionnelle ainsi qu'à celle du système qui aide les jeunes travailleurs occasionnels à construire leur carrière.

S'agissant de la formation professionnelle, une loi prévoyant l'instauration d'un système permettant aux chercheurs d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite et d'une aide financière pour subvenir à leurs besoins pendant la formation a récemment été adoptée. Avec ce système, nous cherchons à renforcer le filet de sécurité de l'emploi.

Lors de la Conférence internationale du Travail, l'année dernière, nous avons envisagé le rétablissement des droits fondamentaux au travail pour les fonctionnaires du secteur public. En avril de cette année, le gouvernement du Japon a dressé un programme de réformes du système national de la fonction publique comprenant l'octroi aux fonctionnaires du droit de conclure des conventions collectives avec le secteur non opérationnel. Ce mois-ci, les projets de loi correspondants ont été soumis au parlement. En ce qui concerne le droit à la syndicalisation des sapeurs-pompiers, le comité en question, organisé au sein du ministère des Affaires intérieures et des Communications, a établi son rapport en décembre 2010. Nous nous rapprochons de la reconnaissance de ces droits et nous poursuivons notre examen de la question dans la mesure nécessaire.

Enfin, l'impact de la catastrophe qui a frappé le Japon cette année est colossal, mais nous pouvons également considérer cette épreuve comme une opportunité de créer un pays encore meilleur, plus vivant, tourné vers l'avenir. Même si la réunion régionale de l'Asie et du Pacifique de l'OIT prévue à Kyoto en avril a été différée en raison du tremblement de terre et du tsunami, nous pensons que c'est une occasion pour nous, le Japon, l'OIT et les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, de relever le défi de la concrétisation du travail décent dans la région. C'est pourquoi nous continuerons à apporter des contributions au mieux de nos possibilités en tant que pays hôte et j'espère que la tenue de cette réunion au Japon donnera un fort élan à la reprise.

En conclusion, j'aimerais exprimer le souhait de vous voir à Kyoto en décembre.

Original portugais: M^{me} ANDRE (ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Portugal)

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté partout dans le monde à une aggravation des déséquilibres et des inégalités économiques et sociales, résultant d'un modèle de mondialisation des économies et d'une croissance déséquilibrée. Le rapport du Directeur général fait une analyse réaliste de cette situation.

Ce modèle a aggravé les problèmes déjà connus sur le marché du travail à l'échelle de la planète. Ces problèmes ont aggravé la question de la répartition inégale des revenus, avec une augmentation de la proportion des salaires bas, la persistance des inégalités salariales entre hommes et femmes, une hausse de la productivité non répercutée sur les salaires, plus d'emplois précaires, plus d'emplois informels, plus de chômage et de sous-emploi, surtout chez les jeunes, l'exode rural et un accroissement de l'économie informelle dans les zones urbaines.

Les dernières années, nous avons également assisté à la faillite des thèses libérales selon lesquelles la croissance économique devrait automatiquement engendrer la création de meilleurs emplois et assurer des rendements plus élevés, les gouvernements étant censés intervenir le moins possible dans le fonctionnement des marchés, y compris le marché du travail. Or nous savons que ces thèses ont conduit, dans bien des pays, à une croissance instable, à des inégalités et à moins de progrès social.

C'est précisément à ce stade que nous devons tirer les leçons de la crise qui a dévasté le monde. Nous devons en conclure que pour surmonter les difficultés que de nombreux pays ont traversées dans toutes les régions, y compris au Portugal, nous ne devons pas oublier les valeurs et les principes permanents auxquels l'Organisation internationale du Travail consacre une grande partie de son travail.

L'emploi doit rester au cœur de nos priorités et de notre action. L'emploi doit être conçu comme un bien et un droit pour tous. C'est pourquoi, le plein emploi, doit rester un objectif des politiques publiques, même quand la conjoncture ne le permet pas et favorise le chômage.

Pour encourager l'emploi, il est nécessaire de développer systématiquement l'éducation et les compétences professionnelles, que l'on soit sur le marché du travail ou que l'on soit inactif, parce que ce n'est qu'ainsi que l'on pourra promouvoir l'employabilité, la création d'emplois et la restructuration des économies et des entreprises orientées vers la production à forte valeur ajoutée.

L'emploi doit correspondre à des droits, c'est-à-dire que l'emploi doit être décent. C'est pourquoi, le marché du travail doit respecter les principes et les droits fondamentaux au travail, tels que proclamés par l'OIT.

La protection des enfants et des jeunes, le travail libre sans discrimination, la liberté syndicale et la négociation collective sont des principes permanents, valables dans toutes les conjonctures. Les entreprises, les partenaires sociaux et les institutions internationales doivent promouvoir, pratiquer, respecter et faire respecter ces droits.

Aujourd'hui, plus que jamais, les politiques nationales, internationales et multilatérales doivent être cohérentes et avoir comme objectif l'emploi, assorti de droits. C'est la raison pour laquelle l'Organisation internationale du Travail doit jouer un rôle actif et un rôle d'intervention afin d'assurer l'intégration, dans les accords internationaux de commerce et d'investissement, de règles concernant l'emploi et le travail, assortis de droits. Les initiatives de l'OIT et du FMI visant à définir de nouvelles orientations pour mettre l'accent sur l'importance de l'emploi assorti de droits, sur la protection sociale, sur le dialogue social, doivent être poursuivies et renforcées.

Le Portugal soutient les trois principaux thèmes qui sont au centre des débats de cette Conférence, à

savoir le travail domestique, qui est peu réglementé; l'appui au rôle de l'administration et de l'inspection du travail; et la promotion des objectifs stratégiques de sécurité sociale, en tant que facteurs de promotion de la justice sociale et d'une mondialisation plus équitable.

En outre, nous devons respecter les spécificités de chaque pays et de chaque région, éviter les recettes uniques, et faire en sorte que tout le monde bénéficie d'une protection sociale et pas seulement 20 pour cent de la population comme c'est le cas actuellement. Voilà la contribution que nous attendons tous de cette Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M^{me} LARSEN (Secrétaire d'Etat, ministère des Affaires étrangères, Norvège)

Nous sommes réunis ici, à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, sous la devise «Une nouvelle ère de justice sociale». C'est un objectif que la Norvège soutient fermement. A mon avis, la concrétisation de cet objectif repose sur trois éléments fondamentaux: la croissance durable dans le respect des principes et des droits au travail; l'égalité entre les sexes; la cohérence du système international.

Je commencerai par le premier élément. Nous avons besoin d'une croissance et de politiques qui créent des emplois en respectant les droits fondamentaux au travail. Le travail décent est essentiel pour assurer une croissance économique équitable et durable. La reprise de la croissance, au lendemain de la crise financière, ne s'est pas accompagnée d'une création d'emplois, ce qui ne nous mènera pas dans la bonne direction. Nous devons combattre le chômage.

Nous avons besoin d'une main-d'œuvre solide, qualifiée, qui puisse fournir des services, créer des entreprises et contribuer au développement d'économies et de démocraties fortes. Aucun pays ne peut se permettre d'avoir de faibles niveaux d'emploi, de protection et de services. Par conséquent, les gouvernements et les partenaires sociaux, dans tous les pays, doivent coopérer et prendre les décisions politiques nécessaires pour y remédier.

Il est essentiel d'avoir une politique globale du marché du travail, qui soit élaborée conformément aux normes internationales, fondée sur l'expérience et les besoins, et associée aux politiques relatives à l'éducation, à la famille et à la protection sociale. Il faut également créer des institutions légitimes solides, qui répondent aux besoins de la population. La négociation collective, des syndicats indépendants et des organisations d'employeurs indépendantes sont fondamentaux, de même que la lutte contre la corruption et les mesures pour la prévenir.

Nous assistons à une profonde transformation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Je voudrais féliciter l'OIT pour avoir réagi rapidement aux demandes d'assistance provenant des mandants dans ces régions. Il y a quelques semaines, j'ai participé avec le BIT à la première réunion annuelle du réseau de groupes de réflexion «Just Job», au Caire. J'ai bien compris l'urgence de ces questions, et c'est la raison pour laquelle la Norvège a fait du travail décent une priorité de sa politique étrangère. Nous avons agi ainsi, car nous estimons qu'il est fondamental pour une société véritablement démocratique, mais nous avons également notre expérience nationale.

La Norvège qui, au début du XX^e siècle, était un des pays les plus pauvres d'Europe, n'est pas arrivée à sa situation actuelle en une seule étape. Un accord de base a été négocié entre les travailleurs et les employeurs, dans les années 1930, une époque marquée par de grandes perturbations sociales et des difficultés économiques; cet accord est toujours la base du tripartisme en Norvège. Le dialogue social, des syndicats indépendants, des organisations d'employeurs indépendantes et l'égalité entre les sexes sont les piliers du développement économique et social auquel nous avons assisté, depuis ces années.

J'en arrive au deuxième élément: l'égalité entre les sexes. Que les choses soient claires. L'égalité entre les sexes n'est pas seulement pertinente d'un point de vue juridique et moral, mais elle prend tout son sens sur le plan économique. Il ne peut y avoir une mondialisation équitable, une croissance durable et une nouvelle ère de justice sociale sans l'indépendance, la participation et l'égalité des chances pour les femmes et les filles. Les droits des femmes et l'égalité entre les sexes doivent être au cœur de l'Agenda du travail décent et des initiatives en faveur de la justice sociale. L'action visant à améliorer la situation des femmes sur le marché du travail doit être renforcée, et non amoindrie dans la période de transition et de reprise. J'aimerais également souligner le rôle important d'ONU-Femmes et la nécessité d'établir une solide coopération avec l'OIT. Nous sommes heureux de constater que c'est déjà le cas.

J'en arrive maintenant au dernier élément: la cohérence, un point essentiel pour la Norvège. La crise économique mondiale a donné encore plus d'importance à l'Agenda du travail décent et à l'amélioration de la cohérence. La Norvège a adopté une stratégie gouvernementale en sept points pour la promotion du travail décent et des droits des travailleurs. Cette stratégie vise à intégrer le travail décent dans les projets de développement à l'étranger et les politiques commerciales, et à améliorer la cohérence des politiques dans notre pays et dans les institutions internationales.

Nous demandons une meilleure cohérence dans le système international. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été une étape importante pour la cohérence en matière de gouvernance mondiale. Elle met la justice sociale sur le même plan que l'efficacité économique et la croissance. La Déclaration et l'Agenda du travail décent se sont révélés être des outils efficaces en matière de cohérence. Cela apparaît, ces dernières années, à travers le rôle et les politiques de l'OIT dans le système international.

Nous saluons la démarche dynamique du Directeur général, M Juan Somavia, visant à assurer l'importance du rôle de l'OIT dans le système international. Il a déclaré, dans son discours d'ouverture, que c'est grâce au leadership, à la connaissance, au dialogue et à la coopération que nous pouvons créer une nouvelle ère de justice sociale, en mettant l'accent sur l'emploi, l'égalité entre les sexes et la cohérence; nous pouvons commencer à réaliser notre objectif commun.

La Norvège s'y est engagée et j'espère que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail marquera le début de cette nouvelle ère.

Original anglais: M^{me} BUTLER-TURNER (gouvernement, Bahamas)

Au nom du peuple et du gouvernement du Commonwealth des Bahamas, j'aimerais féliciter le Président et ses Vice-présidents pour leur élection à cette Conférence. Ayant le grand honneur d'intervenir au nom de la Communauté des Bahamas, je voudrais vous faire part des mes observations le rapport du Directeur général et vous apporter quelques éclairages sur les progrès réalisés dans mon pays.

Dans son rapport, le Directeur général utilise une phrase intéressante que j'ai cru bon d'incorporer dans mes remarques d'aujourd'hui: «Il semble que certaines institutions financières soient "trop grosses pour faire faillite" et que beaucoup de personnes soient "trop petites pour compter"». Si l'on considère le nombre des personnes vivant dans les pays des Caraïbes, il est évident que des pays entiers pourraient être considérés comme trop insignifiants pour être pris en compte.

Je m'adresserai d'abord aux délégués qui représentent des pays dont l'économie est plus développée pour leur demander de bien comprendre qu'au moment même où le monde surmonte la crise mondiale, aucun d'entre nous ne peut se permettre d'emprunter à nouveau une voie aussi dangereuse.

La Déclaration de Copenhague sur le développement social nous dit, je cite: «... Nous partageons la conviction que le développement social et la justice sociale sont indispensables à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité entre les nations et en leur sein même...».

Il est absolument nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre les conséquences de la crise, à savoir les bouleversements sociaux, l'exclusion économique et la fuite des cerveaux provoquée par les migrations. A mon avis, nous savons encore peu de choses sur les effets à long terme de la récession et il conviendrait de les étudier davantage. Compte tenu de ce qui précède, je suggère que les pays grands et petits entreprennent davantage de recherches à ce sujet et mettent ensuite en œuvre un certain nombre de programmes de l'OIT.

Pour sa part, le Commonwealth des Bahamas a suivi un certain nombre de directives de l'OIT, lorsqu'il a créé son budget national à la fin de l'exercice budgétaire 2009-10. Nous pensons que cela nous a permis de contrer les effets les plus néfastes de la récession mondiale. Pour créer des emplois, le gouvernement a pris des mesures de relance, procédé à des dépenses d'infrastructure et aidé les petites et moyennes entreprises qui sont, d'après lui, d'importants pourvoyeurs d'emplois. Afin d'éviter ce que l'OIT appelle une récession sociale, nous n'avons pas réduit les programmes sociaux. Toutes ces mesures ont contribué au bien-être de notre société.

Nous pensons que l'horizon économique s'éclaircit et que nous pouvons désormais faire preuve d'un certain optimisme. Dans cette période de sortie de crise, nous voulons espérer que davantage d'emplois seront créés et que les chômeurs seront moins nombreux. Nous savons cependant que le marché de l'emploi évolue, ce qui signifie que beaucoup de travailleurs devront se recycler ou devenir entrepreneurs. Dans notre budget national 2011-12, nous avons alloué des fonds à un certain nombre de programmes qui stimuleront la reprise et permettront de disposer d'une main-d'œuvre plus

productive et plus efficace. Dans le prochain exercice budgétaire qui commencera en juillet, le gouvernement créera un programme national de formation professionnelle et de préparation à l'emploi. Ce programme a les objectifs suivants: premièrement, permettre à un millier de jeunes de renforcer leur employabilité par la formation; deuxièmement, mettre en place un programme de recyclage permettant à 1 000 travailleurs d'âge mur d'améliorer leur employabilité en renforçant leurs compétences dans les domaines qui leur sont familiers et troisièmement, créer un dispositif d'apprentissage permettant à 1 000 travailleurs de se former dans des domaines techniques de base et plus spécialisés.

Ces programmes de formation et de préparation à l'emploi seront mis en œuvre en collaboration avec les partenaires du secteur privé. Ces programmes bénéficieront d'une enveloppe de 25 millions de dollars E.-U., ce qui représente une multiplication par 100 des sommes habituellement allouées à la formation des chômeurs.

Le gouvernement estime qu'il est utile d'aider les gens à trouver un emploi mais qu'il est encore mieux de les aider à devenir des employeurs. Par conséquent, 1,5 million de dollars a été affecté à un programme formant de futurs entrepreneurs. Dans le cadre de ce programme, des bourses allant jusqu'à 7 500 dollars ont été octroyées aux stagiaires âgés de plus de 30 ans.

Au cours des trois dernières années, le Commonwealth des Bahamas a mis en œuvre un certain nombre de programmes sociaux tenant compte des meilleures pratiques préconisées par l'OIT. Cela n'aurait pas été possible sans la pleine participation de nos partenaires sociaux. Nous remercions les syndicats, les employeurs, les églises et tous les autres secteurs qui nous ont aidés. Nous encourageons d'autres pays à participer à engager des négociations tripartites de ce type.

Les Bahamas savent, comme les autres pays, qu'il ne sera pas facile de relancer l'économie mais nous pensons qu'il est nécessaire de commencer à mettre en place les éléments qui empêcheront le retour d'une autre crise mondiale.

Original anglais: M. DAIPI (gouvernement, Singapour)

Lors de notre dernière réunion ici, en 2010, le monde se remettait à peine de la crise économique mondiale. Aujourd'hui les conditions économiques, notamment dans une bonne partie de l'Asie, se sont raffermies. Grâce à cet état de fait et aux diverses mesures de redressement arrêtées par le gouvernement de notre pays avec nos partenaires, Singapour a connu une reprise rapide. Notre PIB s'est accru de 14,5 pour cent en 2010 – progression sans précédent – et il devrait augmenter de 5 à 7 pour cent cette année. Des estimations préliminaires chiffrent le taux de chômage à 1,9 pour cent (mars 2011).

Pour l'heure, Singapour repositionne sa stratégie économique pour parvenir à une croissance plus durable et inclusive, afin que notre main-d'œuvre puisse profiter pleinement des fruits du progrès économique. L'une des principales orientations retenues consiste à relever la productivité, à favoriser le développement, parmi les travailleurs et les entreprises, d'une culture de formation tout au long de la vie. Nous investissons 2 milliards de dollars E.-U. pour améliorer notre Programme d'éducation et de formation continue (CET).

Dans le souci de répondre aux besoins de notre population en matière de sécurité et de revenu, une

loi sur la réembauche sera mise en œuvre en 2012. Les employeurs seront tenus de réengager les travailleurs âgés répondant aux conditions requises à partir de l'âge de 62 ans, soit l'âge minimum de départ à la retraite, jusqu'à l'âge de 65 ans, ce qui permettra à ces travailleurs de travailler plus longtemps et d'épargner davantage pour leur retraite.

Alors que l'emploi des jeunes gagne en importance dans notre programme, nous demandons à l'OIT de ne pas oublier les autres groupes vulnérables, les travailleurs âgés, par exemple.

Depuis quelques années, Singapour représente l'ASEAN en tant que membre titulaire du Conseil d'administration de l'OIT. Nous avons travaillé avec l'OIT pour renforcer encore la collaboration entre l'ASEAN et l'OIT afin d'améliorer les pratiques de travail et le bien-être des travailleurs en général. Singapour souhaite exprimer sa profonde reconnaissance à ses collègues, tout particulièrement à nos amis de l'ASEAN pour le solide appui dont nous avons bénéficié.

Nous souhaitons aussi féliciter le Viet Nam, nouveau membre titulaire de l'ASEAN élu au Conseil d'administration de l'OIT, ainsi que les nouveaux membres adjoints élus: le Cambodge, la Thaïlande et l'Indonésie.

Le mandat de membre titulaire de Singapour a été fécond. Nous avons bénéficié du soutien et des connaissances de l'OIT et de la comparaison des données d'expérience avec d'autres Etats Membres.

Le mois dernier, sur l'invitation de l'OIT, du gouvernement de la Barbade ainsi que des partenaires sociaux, une délégation tripartite de Singapour a participé au symposium tripartite des Caraïbes, qui s'est tenu à La Barbade, pour comparer les données d'expérience en matière de tripartisme et de dialogue social ainsi que de productivité, et pour tirer les enseignements de l'expérience de nos homologues des Caraïbes. Singapour a par ailleurs manifesté son engagement en faveur du tripartisme en ratifiant l'année dernière la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Cette année, je suis heureux d'annoncer que Singapour, avec le plein soutien de nos partenaires tripartites, ratifiera la Convention du travail maritime, 2006, de l'OIT. Je crois savoir que nous sommes le premier pays d'Asie à ratifier cette convention. C'est un pas important pour Singapour, qui s'engage à appliquer les dispositions de la convention aux navires battant pavillon singapourien de telle sorte que les gens de mer bénéficient de conditions de travail décentes.

Je suis heureux d'annoncer également que le ministère de la main-d'œuvre de Singapour signera avec l'OIT un accord de partenariat à l'effet de définir et de mettre en œuvre un programme commun de coopération concernant les pratiques de travail progressives et les pratiques sur le lieu de travail dans la région de l'ASEAN. Cet accord resserrera la coopération entre l'OIT et Singapour et contribuera à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et au développement de la région.

Pour conclure, je voudrais féliciter l'OIT qui a toujours réagi aux grands problèmes consécutifs à la crise économique mondiale et aux épineuses questions d'emploi qui ont procédé de la reprise.

Original anglais: M. KYI (ministre du Travail, des Affaires sociales, de l'Assistance aux populations et de la Réinstallation, Myanmar)

Avant tout, j'aimerais faire part de mes observations concernant le rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*. Dans ce rapport, le Directeur général met très justement l'accent sur des aspects de la justice sociale présentant un intérêt pour tous les travailleurs dans le monde.

Dans ce contexte, je voudrais moi aussi rappeler que la protection sociale est une nécessité dans une société durable. Elle constitue un important investissement dans le développement des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les travailleurs.

Nous estimons également que la fourniture de prestations sociales adaptées est fondamentale pour renforcer la productivité de la main-d'œuvre, favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, promouvoir une croissance économique solide et lutter contre la pauvreté.

A ce titre, j'aimerais vous informer que le régime de sécurité sociale que nous avons élaboré avec l'assistance technique du BIT en 1954, a permis de fournir une protection sociale aux travailleurs du Myanmar. Toutefois, compte tenu des besoins actuels, le gouvernement met actuellement au point un nouveau régime de sécurité sociale qui renforce la couverture sociale des travailleurs et les prestations auxquels ils ont droit. Par ailleurs, une nouvelle loi sur la formation et l'emploi est en cours d'élaboration pour favoriser la création d'emplois et réduire la pauvreté.

Permettez-moi de vous présenter un bref aperçu des récents progrès réalisés par le Myanmar. Comme vous le savez peut-être, des élections pluralistes se sont tenues en novembre de l'année dernière. Le processus de démocratisation est donc engagé. Le gouvernement de l'Union a été approuvé par le parlement et les nouveaux membres du gouvernement ont pris leurs fonctions le 30 mars 2011 après avoir prêté serment.

Le même jour, le Président de la République de l'Union du Myanmar a prononcé un discours devant le parlement.

Dans son allocution, le Président a évoqué la protection sociale des travailleurs et des paysans. Je le cite: «Nous sommes déterminés à améliorer les conditions de vie des paysans et des travailleurs. Nous réviserons, au besoin, les lois pour protéger les droits des paysans. Nous renforcerons les mesures destinées à promouvoir le développement de l'agriculture et nous veillerons à ce que les agriculteurs obtiennent un prix raisonnable pour leurs produits. Nous améliorerons également la qualité des produits agricoles. Nous créerons des emplois, stabiliserons le prix des matières premières et prendrons des mesures visant à améliorer le bien-être et la sécurité sociale des travailleurs et des agriculteurs. Nous veillerons également à ce que les salaires minimums soient alignés sur le coût de la vie et ferons en sorte que nos travailleurs, dans le pays et à l'étranger, puissent exercer l'ensemble de leurs droits. Les paysans et les travailleurs constituent la grande majorité de la population et notre gouvernement s'engage à leur assurer une protection sociale et à faire en sorte qu'ils puissent obtenir, à hauteur de leur contribution, les prestations qui leur sont dues.»

Je voudrais souligner que dans son message, le Président accorde la priorité absolue à la protection sociale des travailleurs ainsi qu'au développement social et à la gestion de l'environnement, dans l'intérêt et pour le bien-être des générations actuelles et futures.

La réduction de la pauvreté est l'une des premières priorités de notre nouveau gouvernement. Le gouvernement organise des séminaires et élabore des plans d'action dans le but de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement rapide et rationnel des zones rurales. Ces activités sont menées en coopération et en collaboration avec les communautés ainsi qu'avec les organisations qui ont le réel désir de contribuer au développement de notre pays.

Original anglais: M. SIELE (ministre du Travail et des Affaires intérieures, Botswana)

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres de leur soutien lors des élections au Conseil d'administration, où le Botswana siègera en qualité de membre adjoint pour la période 2011-2014.

Nous faisons partie depuis un certain temps de la famille de l'OIT, et je peux donc témoigner de la détermination de l'Organisation à œuvrer pour un avenir plus équitable et plus durable pour tous. Je suis ici depuis suffisamment longtemps aussi pour avoir été témoin de l'engagement de l'OIT en faveur de la promotion d'une croissance inclusive, de la paix, de l'équité et des droits, d'un développement stable des économies, des entreprises et des lieux de travail, ainsi que de la réduction de la pauvreté.

Bien que le passé n'ait certes pas été exempt de défis, l'OIT a beaucoup accompli. Elle a joué un rôle crucial s'agissant de promouvoir une croissance plus équilibrée et plus durable, un meilleur équilibre entre les salaires et la productivité, la reconnaissance du rôle déterminant joué par la négociation collective et les droits au travail, et une panoplie judicieuse de politiques macroéconomiques génératrices d'emploi. Elle a été orientée, dans ses activités, par l'Agenda du travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Pacte mondial pour l'emploi et les normes internationales du travail actualisées.

Dans notre pays, nous avons enregistré des progrès extraordinaires dans le développement du système d'administration du travail. Nous avons pu réviser nos lois et politiques du travail en tenant compte des besoins et des intérêts des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Parmi les changements les plus importants, je citerai la promotion de la liberté syndicale, le droit d'organisation et la négociation collective dans le service public. Les normes internationales du travail ont été les principes directeurs qui ont sous-tendu cette démarche. De plus, une collaboration constante entre l'OIT et les partenaires sociaux est à l'œuvre au Botswana dans les domaines du dialogue social, de l'élimination du travail des enfants et de la sécurité sociale.

La discussion sur la protection sociale arrive donc à point nommé. L'environnement complexe dans lequel fonctionnent les régimes de sécurité sociale exige beaucoup d'attention et de savoir-faire. Une part considérable des ressources de l'OIT doit être canalisée vers les institutions de sécurité sociale, afin de garantir la pérennité des systèmes de sécurité sociale.

Les réalisations que nous pouvons inscrire à notre actif en tant que pays n'auraient pas été possibles sans notre partenariat avec l'OIT, grâce auquel nous avons pu avoir accès à l'expertise technique nécessaire.

Nous sommes réunis ici au lendemain de la crise économique mondiale, dont les effets varient d'un pays à l'autre. Au Botswana, nous avons connu une croissance négative, des déficits budgétaires sans précédent et de nombreuses suppressions d'emplois pendant la crise. Tout ceci a eu des répercussions négatives sur l'exécution de projets de développement et la fourniture de services à la population, et a entraîné une perte de revenu importante pour nombre de nos concitoyens. Notre situation a été encore aggravée par le fait que notre économie dépend d'un nombre limité de produits de base.

La reprise est maintenant en cours après la crise, et les perspectives de nos finances publiques se sont améliorées. Compte tenu de l'énorme déficit de notre budget, le gouvernement n'a d'autre option que de faire preuve de rigueur budgétaire. Nous mettons donc l'accent sur des dépenses publiques

efficaces, axées sur les priorités nationales. Une autre leçon importante que nous avons tirée de la crise économique mondiale est la nécessité de rendre notre économie plus résiliente en nous employant plus activement à la diversifier.

Les lendemains de la crise économique mondiale présentent de nombreux défis pour l'OIT. Les mandats de l'Organisation ont plus que jamais besoin des services qu'elle fournit. Comme le Directeur général l'a exposé brièvement dans son rapport à la Conférence, le monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale.

Je plaide pour la rigueur budgétaire. L'OIT sera d'autant plus utile et efficace dans le monde si elle se concentre sur des priorités essentielles relevant de son mandat. Les efforts visant à aligner les priorités de financement sur le mandat de l'Organisation sont donc encouragés.

En conclusion, je suis confiant que l'échange très riche d'informations et d'idées qui a lieu à la Conférence déterminera les orientations futures de l'OIT.

(La séance est levée à 11 h 55.)

Quatorzième séance

Mardi 14 juin 2011, 12 h 40

Présidence de M. Nkili

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original allemand: M^{me} SZYMANSKI (gouvernement, Autriche)

Je me réjouis de participer à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Je remercie le Directeur général pour son rapport qui se penche sur les préoccupations des populations du monde et qui, à juste titre, donne une voix prépondérante aux pauvres de ce monde.

L'Autriche se félicite de la conclusion fructueuse des travaux sur la convention concernant le travail décent des travailleurs domestiques. Cette convention comblera une lacune importante dans l'activité normative de l'OIT car elle vise à protéger une catégorie particulièrement vulnérable de travailleurs, qui en réalité sont surtout des femmes.

La crise économique et financière mondiale, qui a souvent été mentionnée aujourd'hui, a laissé dans le monde entier des traces profondes, en particulier dans le domaine de l'emploi. C'est pourquoi il faut écouter plus que jamais les messages de l'OIT. Les acteurs internationaux doivent suivre des stratégies cohérentes et concertées. De plus, il est important de soutenir l'initiative des Nations Unies pour l'instauration d'un socle de protection sociale. Ce faisant, nous lançons tous un signal très fort.

Au cours de cette Conférence, notre attention a été attirée sur l'importance cruciale de l'administration du travail et des services d'inspection du travail. Même si les entreprises mettent souvent en place de bonnes mesures pour leurs salariés, nous ne pouvons pas nous en remettre aux seules initiatives individuelles. Les travailleurs et les travailleuses ont droit à des conditions de travail sûres et saines, dans toutes les branches d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise, et pour cela il faut des services d'inspection du travail forts et solides.

C'est dans cette perspective que l'Autriche a ratifié cette année la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

Permettez-moi de souligner un autre aspect du rapport du Directeur général, qui doit être pris en compte par nous tous. La disparité salariale s'est

fortement creusée au cours des trente dernières années. Elle va de pair avec une mise en péril croissante de la cohésion sociale et représenté une pression accrue sur les dépenses sociales.

Le professeur Wilkinson, dans le cadre d'une étude internationale qui a largement retenu l'attention, a analysé de nombreux États du monde; il parvient à des résultats très clairs: plus la différence entre pauvres et riches est grande, plus les problèmes sociaux s'accroissent. Qu'il s'agisse de la criminalité, de la violence et de la toxicomanie ou encore des grossesses précoces, de la maltraitance des enfants, de la maladie, de l'obésité, du niveau d'instruction ou de l'espérance de vie, partout on voit bien que les États égalitaires sont en bien meilleure posture. C'est une preuve de plus que la juste répartition des richesses revêt une importance capitale.

De façon générale, dans les États qui ont un bon système de prévoyance sociale, comme l'Autriche, la disparité des revenus est moindre et l'économie se porte mieux. Et ce grâce, entre autres, aux investissements consacrés à la formation, à l'infrastructure et aux prestations sociales.

Pourquoi les différences salariales sont-elles moindres en Autriche? Essentiellement, parce que notre partenariat social fonctionne bien. Pour plus de 90 pour cent des travailleurs et travailleuses, les salaires sont arrêtés par le biais de conventions collectives qui reflètent une politique salariale axée sur la productivité. De plus, nous nous sommes toujours efforcés de réduire au minimum le secteur à bas salaires. Nous avons récemment une loi pour lutter contre le dumping salarial et social, qui prévoit, pour la première fois en Autriche, un contrôle et des sanctions en cas de salaires trop bas et qui s'applique aussi bien aux travailleurs autrichiens qu'aux travailleurs étrangers.

Un rôle important est joué également par les prestations sociales, dont bénéficient surtout les catégories les plus pauvres de la population.

Enfin, notre politique du marché du travail y est elle aussi pour beaucoup. Nos politiques conjoncturelles et notre politique de l'emploi ont produit leur effet. Depuis des mois nous avons, avec les Pays-Bas, le taux de chômage le plus bas de l'Union européenne, qui est actuellement de 4,2 pour cent.

Mais en Autriche, aussi, il faut procéder à un redressement budgétaire équitable et équilibré. Nous ne devons pas imposer un fardeau supplémentaire à ceux qui n'ont pas provoqué la crise des marchés financiers mais qui sont le plus touchés par ses conséquences. C'est pourquoi le gouvernement autri-

chien a décidé de procéder à un plan d'assainissement axé à 60 pour cent sur les dépenses et 40 pour cent sur les recettes.

La justice sociale, dans le cadre d'une mondialisation équitable doit être notre objectif commun à tous.

Original portugais: M. CARVALHO DA SILVA (travailleur, Portugal)

Je souhaite manifester notre haute estime au Directeur général, M. Juan Somavia pour l'importante contribution qu'il continue d'apporter aux causes que sont la justice sociale, l'Agenda du travail décent et la défense d'un développement durable.

Les niveaux de connaissances auxquels nous sommes arrivés, les moyens dont nous disposons aujourd'hui ne vont pas de pair avec les politiques génératrices d'inégalités, de pauvreté, avec l'émergence de pratiques de domination que l'on observe au sein même de l'Union européenne, dont le projet initial était fondé sur la coopération et la solidarité, sur le respect des peuples et des cultures et sur l'harmonisation sociale grâce au progrès.

Il faut savoir dire non à l'humiliation des pays, des populations et des êtres humains quel que soit le continent ou la latitude. Nous devons réaffirmer les valeurs de l'universalité, du multilatéralisme et du multiculturalisme exprimées, valorisées et défendues par l'OIT.

Comme l'a dit le Directeur général, nous avons besoin de règles plus justes dans de nombreux domaines. Il est nécessaire de réduire et de contrôler le pouvoir excessif du secteur financier et de donner aux travailleurs et au commun des citoyens plus d'attention et d'importance. Il est absolument indispensable de rendre l'espoir et la confiance à la jeunesse. Les politiques et les pratiques néolibérales qui sont imposées peu à peu dans mon pays, dans l'Union européenne et ailleurs dans le monde sont en train d'entraîner un dangereux recul sur le plan social et en termes de civilisation.

La manipulation des concepts à laquelle nous assistons aujourd'hui est éloquent lorsque l'on évoque le développement, la modernité, la compétitivité ou la productivité. Il convient de procéder à un exercice de mémoire historique, notamment sur le passé récent, comme le dit d'ailleurs le rapport du Directeur général, pour avoir à l'esprit les causes et les responsables des crises que nous vivons actuellement afin de continuer à imposer d'éviter des sacrifices injustes.

L'OIT, du fait de son passé et de son présent, jouit de l'autorité nécessaire pour y parvenir. Elle peut rappeler les avancées qui ont permis de passer de la rétribution du travail dans une perspective d'aide à la subsistance au partage (même injuste) des richesses produites par le travailleur. Elle peut rappeler ce que signifie instaurer des droits et défendre la stabilité et la sécurité au travail tout en affirmant le droit au travail, elle peut rappeler ce que signifient les droits sociaux universels et leur garantie par le biais de valeurs solidaires collectivement assumées, elle peut rappeler ce que signifie pour le travailleur de maîtriser son travail, ce que signifie la conquête et la consécration de la convention collective, instrument important s'il en est, pour la richesse et la dignité au travail. Elle peut enfin rappeler ce que signifie l'investissement public dans des infrastructures et des services de base.

Les conventions fondamentales de l'OIT doivent être effectives car elles sont indispensables pour

cette nouvelle ère que nous souhaitons construire. Il est essentiel de poursuivre la lutte pour l'Agenda du travail décent et contre la précarité au travail et le travail informel. Dans ce contexte, nous saluons la convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques.

Néanmoins, comme le dit le rapport de la Conférence, «les solutions ne tombent pas du ciel, il faut les construire» avec la participation des citoyens. Récemment, au Portugal, la Troïka (Union européenne, FMI et banque centrale européenne) impose comme seule recette possible un programme qui nie la croissance économique et le développement du pays et constitue une agression institutionnalisée à l'encontre des travailleurs, de la démocratie et de la souveraineté nationale.

L'une des questions qui se pose d'emblée est la suivante: pour quelle raison l'OIT, forte de son autorité et de son expérience, ne peut-elle pas accompagner l'élaboration de ces programmes d'austérité? Le pouvoir financier, les actionnaires des grands groupes économiques ainsi que les autorités gouvernementales à leur service défendent une thèse selon laquelle il n'y a pas d'alternative possible. Or par là, ils nient la démocratie étant donné que dans une démocratie, il n'existe aucune option unique inévitable de ce type.

Le rapport présenté par le Directeur général à cette Conférence constitue une source de réflexion et de propositions concrètes permettant de trouver d'autres voies. Dans tous les pays et à l'échelle mondiale, il est nécessaire avant tout de produire des biens et des services utiles au développement des sociétés, ce qui permet de dynamiser l'économie réelle, de favoriser l'espace des petites entreprises et de créer de nombreux emplois et de faire en sorte que ces emplois soient meilleurs, mieux rémunérés et décents.

C'est pour ces objectifs que nous poursuivrons notre lutte avec détermination, espoir et confiance en l'avenir.

Original anglais: M. OTHMAN PEHIN DATO (ministre de l'Intérieur, Brunéi Darussalam)

Nous avons subi une crise financière mondiale en 2008 qui a eu des répercussions extrêmement fortes qui continuent à se faire ressentir à travers le monde. La reprise est encore devant nous et le chômage dans la plupart des pays demeure trop important pour augurer d'une reprise rapide. Néanmoins, l'OIT continue à promouvoir le travail décent et à insister sur l'importance de la protection sociale pour toutes les catégories de travailleurs sans oublier les travailleurs domestiques.

Le rapport global de cette année qui traite de l'élimination de la discrimination au travail est important pour nous tous. Le Brunéi Darussalam soutient tous les efforts visant à éliminer tous les types de discrimination sur le marché du travail au niveau mondial. Chacun doit avoir accès à l'emploi indépendamment de sa race, de son sexe et de sa religion.

Au Brunéi Darussalam, l'ordonnance de 2009 sur l'emploi prévoit la protection des droits fondamentaux et des salaires et ne comporte aucune distinction entre notre main-d'œuvre nationale et les travailleurs migrants.

La seconde discussion sur le travail décent pour les travailleurs domestiques est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de cette année et nous voyons l'intérêt de poursuivre une telle discussion. Nous

savons tous que le travail au domicile des particuliers est crucial pour l'économie au quotidien. C'est pourquoi nous sommes très heureux de savoir que l'OIT s'est pleinement investie pour faire aboutir cette question.

A l'ordre du jour cette année figure également la discussion récurrente sur la protection sociale. Nous nous réjouissons de prendre connaissance aujourd'hui des informations communiquées par les Etats Membres sur les bonnes pratiques nécessaires pour assurer de meilleurs systèmes ou régimes de protection sociale. Récemment, le Brunéi Darussalam a pris deux mesures extrêmement importantes pour garantir un avenir meilleur à nos citoyens retraités. La première a été de relever de 55 à 60 ans l'âge de la retraite obligatoire. La deuxième est l'instauration d'un nouveau régime contributif complémentaire de pensions qui vise à assurer en permanence le bien-être de la population, en maintenant un niveau de vie équitable après la retraite. Ce régime couvre également les personnes qui travaillent dans le secteur formel qui fournit un filet de sécurité sociale supplémentaire une fois atteint l'âge de la retraite obligatoire.

Je suis convaincu que la 100^e session de la Conférence internationale du Travail nous apportera des orientations viables et positives qui renforceront encore notre prise de conscience des besoins des travailleurs.

Pour conclure, au nom de ma délégation, permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance à l'OIT pour toutes les réalisations qu'elle a à son actif et pour l'appui constant qu'elle apporte pour l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs.

Original anglais: M. DE LEEUW (travailleur, Belgique)

Cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail montre, plus que jamais, que la tâche de l'OIT est pertinente et essentielle. Organisation pionnière en 1944 avec la Déclaration de Philadelphie, l'OIT considère que l'économie et la finance sont encore des ressources au service de l'humanité et que la justice sociale n'est pas uniquement un objectif à atteindre, mais aussi un moyen pour l'action. Le rapport du Directeur général rappelle cela. Le développement durable doit être au service de la justice sociale.

Parmi les défis dont fait état le rapport, l'inégalité et la discrimination représentent encore un enjeu considérable. J'aimerais mettre l'accent sur une victoire récente obtenue par les syndicats belges dans leur lutte contre la discrimination: nous avons poursuivi en justice une entreprise de travail temporaire. Dans son système informatique interne, cette entreprise faisait systématiquement la liste des clients qui ne voulaient pas de travailleurs temporaires d'origine étrangère. Le tribunal a déclaré cette entreprise coupable de pratiques d'embauche discriminatoires.

La lutte pour la défense des principes de notre Organisation continue. Bien qu'ils soient fondamentaux pour le dialogue social, la liberté syndicale et l'exercice des droits syndicaux sont trop souvent bafoués. Mais il y a des lueurs d'espoir dans ce tableau qui est souvent trop sombre: notre camarade syndicaliste iranien Osanloo Mansour est enfin libre. La solidarité internationale, dont la Fédération des syndicats d'Iran, a été un acteur clé, a porté ses fruits. Nous continuons à nous efforcer pour que tous les responsables syndicaux qui languissent encore en prison soient libérés.

Malheureusement, les violations des droits fondamentaux des travailleurs ne touchent pas qu'un seul continent. Quinze cas sur 26 portaient atteinte aux conventions n^{os} 87 et 98. La Belgique et le Luxembourg s'appêtent à ratifier un accord d'investissement avec le Panama et nous nous opposons à ce traité car signer des traités avec des pays où les droits syndicaux et sociaux ne sont pas respectés ne représente certainement pas un outil de réalisation de l'emploi décent.

Mais la lutte la plus importante pour nous consiste aujourd'hui à nous inscrire en faux contre la réponse néolibérale que le monde donne à la crise financière. L'égoïsme de quelques PDG, banquiers, fonds spéculatifs et autres spéculateurs a créé des bulles; des bulles qui ne sont que le résultat de la convoitise et ruinent les sociétés et les ménages.

Après chaque crise, les gouvernements et les entreprises font comme si de rien n'était, comme si rien ne s'était jamais passé et nous mettent face à un dilemme: l'austérité ou la faillite totale de nos sociétés. Nous pensons que l'austérité équivaut à traiter les symptômes d'un malade sans attaquer les causes réelles de la maladie. Dans ce contexte, les résultats de la conférence conjointe de l'OIT et du FMI en septembre dernier représentent des avancées prometteuses. L'une des principales conclusions de la Conférence était que nous avons besoin de renforcer nos systèmes de protection sociale, notamment le socle de protection sociale et le système de négociation collective qui devrait permettre de limiter la croissance des inégalités. Pour nous, les salaires sont les moteurs de l'économie et le pouvoir d'achat des citoyens doit être stable afin que l'économie fonctionne.

Il est donc inacceptable et imprudent qu'à plusieurs niveaux, les négociations collectives et salariales et le dialogue social soient attaqués. En Europe, en particulier, nous sommes vivement critiqués au sujet de la formation indépendante des salaires.

Il est temps de dire clairement à nos responsables politiques qu'il est impératif de choisir la prospérité plutôt que l'austérité. C'est pour cette raison que tous les syndicats européens, nous manifesterons ensemble au Luxembourg et que notre message sera: «non aux inégalités, non à l'austérité, oui à la prospérité et non au démantèlement de nos structures sociales».

Ensemble, nous sommes forts. C'était déjà le message de la Déclaration de Philadelphie et c'est encore le message qui nous guide en 2011.

Original anglais: M. WIG (employeur, Inde)

Je ressens une grande fierté en prenant la parole devant cette auguste assemblée, cette Organisation qui est désormais le berceau de la paix sociale, de la prospérité et de la cohésion sociale, et ce depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Voilà deux années que nous sommes sortis de la récession et pourtant la situation n'a pas beaucoup changé. De nombreux pays se trouvent toujours au tout début d'une ébauche de reprise économique. La situation de l'emploi est tout aussi sombre: près de 212 millions de personnes sont au chômage. Près de 1,5 milliard de personnes, soit la moitié de la population active, au total, travaillent dans des conditions de vulnérabilité et 75 à 80 pour cent de la population active ne bénéficient d'aucune forme de couverture de sécurité sociale. La crise du Moyen-Orient, la catastrophe qui a frappé le Japon, la crise

financière en Europe, ont entravé de grandes initiatives vers la reprise. Grâce aux signaux positifs qui nous proviennent d'Asie, qui apparaissent désormais comme une lueur d'espoir en pleine crise, nous pouvons espérer atteindre des destinations plus sûres.

Le rapport du Directeur général, qui reconnaît à juste titre cette sombre réalité et qui nous rappelle également d'autres indicateurs socio-économiques extrêmement effrayants et difficiles dont certains relèvent des objectifs du Millénaire pour le développement, est tout à fait opportun si l'on veut atteindre le développement durable. Pourtant, pour aller de l'avant nous devons retenir les points de vue conjugués des partenaires sociaux qui à eux seuls peuvent déjà définir des solutions viables.

Le rapport est éloquent quant au rôle de la mondialisation pour produire des marchés plus nombreux et plus étendus. L'industrie apprécie également que l'on mette l'accent sur la croissance. C'est pourquoi on ne reviendra pas sur la mondialisation et les politiques axées sur la croissance. Les résultats qui ont apporté des déficits sont dus à une gouvernance défailante, pour laquelle des solutions sérieuses doivent être trouvées.

La justice sociale et une croissance inclusive ne seront possibles qu'avec plus de possibilités d'emplois, ce qui exige également de renforcer l'éducation à la formation.

L'Inde a enregistré des succès considérables à cet égard. Nous avons un taux d'alphabétisation proche de 75 pour cent et nous avons mis sur pied des modèles de partenariat public-privé très réussis en matière de développement des compétences. Permettez-moi de dire que l'emploi est la meilleure forme de sécurité sociale et que les emplois qualifiés sont les seuls emplois durables.

L'autonomisation des femmes par l'éducation est une autre question importante pour un développement inclusif. L'on dit parfois que si l'on éduque un homme on éduque une personne, alors que si l'on éduque une femme on éduque toute une famille. Je suis certain que les conventions de l'OIT seront encore beaucoup plus efficaces et significatives si

l'éducation des femmes reçoit une place de choix dans tous les programmes et politiques de l'OIT.

L'immense économie informelle qui emploie plus de 60 pour cent de la population active d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine a besoin d'aide sur les plans de la technologie, des ressources et des politiques de sécurité sociale. Ce secteur représente jusqu'à 60 pour cent du PIB des pays et il reste encore à l'écart de tous les programmes et politiques de développement. Un soutien important de l'OIT à l'amélioration de la situation des travailleurs de l'économie informelle est absolument indispensable. Je suis heureux de vous dire que l'Inde a pris l'initiative de faire promulguer une loi étendant la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel et une couverture d'assurance maladie a été étendue à près de 90 millions de personnes dans l'économie informelle.

Les entreprises durables et des emplois de qualité sont les outils les mieux à même d'apporter la justice sociale. Pour cela il faut promouvoir les investissements, des formalités simplifiées et la culture de la libre entreprise.

Un aspect très important que je voudrais souligner ici est la corruption. La corruption qui a acquis aujourd'hui une dimension mondiale. C'est désormais une industrie qui représente trois milliards de dollars et qui ronge la croissance de l'intérieur. Les pauvres et ceux qui sont tout à la base de la pyramide en sont les victimes les plus directes. Nous sommes heureux de voir que cette question a suscité un écho dans le rapport du Directeur général. Cet appel lancé de cette haute tribune permettra de renforcer les efforts à cet égard.

Aujourd'hui la justice sociale qui est l'un des thèmes fondamentaux de la Constitution de l'OIT rédigée en 1919 et révisée en 1944 est une fois de plus à la croisée des chemins en raison d'un développement inégal et déséquilibré. Nous devons partager les expériences positives, mettre au point des stratégies appropriées et renforcer la coopération en faveur d'un développement équilibré. L'approche tripartite est le moyen idéal d'y parvenir.

(La séance est levée à 13 h 05.)

Quinzième séance

Mardi 14 juin 2011, 14 h 30

Présidence de M. Hossu

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. CHATURVEDI (gouvernement, Inde)

Nous félicitons l'OIT pour son excellent rapport qui nous fournit des informations très utiles sur l'impact de la mondialisation sur l'évolution de la croissance et examine les défis qu'il nous faut relever pour prendre un nouveau départ et bâtir une société fondée sur la justice sociale, l'équité et le développement durable.

L'OIT, depuis des années, assume un rôle de chef de file dans le domaine de la mise en œuvre des normes du travail, du renforcement des droits des travailleurs et de la résolution des questions relatives au marché du travail. Nous partageons les préoccupations du rapport concernant l'aggravation des déséquilibres économiques et sociaux créés par le modèle actuel de mondialisation. Les pays pourraient être tentés de tirer les normes du travail vers le bas pour augmenter leur compétitivité dans l'économie mondiale et attirer les investissements étrangers. Par bonheur, l'Agenda du travail décent de l'OIT a su, au cours du temps, rallier tous les pays à ses idées et à ses principes et obtenir un mandat universel lui permettant de protéger les intérêts des travailleurs dans le monde entier.

Dans ce moment critique, alors que nous sortons de la crise financière et nous acheminons vers la reprise, il est impératif que tous les Etats Membres appliquent un nouveau modèle de croissance reposant sur l'augmentation rapide et durable du travail décent.

En enregistrant une reprise beaucoup plus rapide que prévue, l'économie indienne a montré qu'elle avait bien résisté aux chocs économiques externes provoqués par la crise financière mondiale.

Les solides fondamentaux macroéconomiques qui caractérisent notre économie et qui lui ont permis de résister aux coups de boutoir de la crise sont essentiellement les suivants: haut niveau d'investissement interne et taux d'épargne en mesure de soutenir une croissance du PIB de 8,5 à 9 pour cent, présence d'entreprises solides contribuant très fortement à la productivité et réinvestissant leurs bénéfices dans l'économie, mesures sou-

tenues d'assainissement budgétaire; saine gestion du secteur financier et enfin, importantes réserves de change.

Le gouvernement indien est en train de mettre en place divers régimes de sécurité sociale à l'intention des travailleurs. Un certain nombre de lois du travail ont été élaborées à l'intention des travailleurs du secteur formel. Cependant, en Inde, 94 pour cent de la population active travaille dans le secteur informel. Les caractéristiques de ce secteur, à savoir l'absence totale de réglementation du travail, la nature saisonnière et temporaire des activités, la forte mobilité de la main-d'œuvre, la forte précarisation de l'emploi, le manque d'appui organisationnel et la faiblesse du pouvoir de négociation, rendent les travailleurs extrêmement vulnérables aux aléas socio-économiques.

Notre gouvernement s'attache à fournir une couverture sociale aux travailleurs très nombreux du secteur informel. Un certain nombre de programmes et de dispositifs sont actuellement mis en place à cet effet. Des fonds d'aide sociale ont été créés et la loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur informel a été adoptée en 2008. Un projet ambitieux intitulé Rashtriya Swasthya Bima Yojana (RSBY) a également été adopté pour assurer une couverture sanitaire aux travailleurs du secteur informel qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Le gouvernement a adopté la loi Mahatma Gandhi sur la protection de l'emploi rural qui garantit à au moins une personne par ménage 100 jours d'emploi par an rémunéré au salaire minimum. Il est également en train de mettre en œuvre une loi sur la sécurité alimentaire permettant de procéder à une réforme économique plus substantielle du système public de distribution.

Prenant en considération les dispositifs de formation professionnelle existants et la demande objective de travailleurs qualifiés dans le pays, le gouvernement indien a adopté une nouvelle politique de formation visant à instaurer une croissance rapide dont tous pourront tirer parti. Cette politique de formation entend renforcer l'employabilité des travailleurs et leur capacité à s'adapter aux nouvelles technologies et à l'évolution de la demande sur le marché du travail. Elle a également pour objectif d'améliorer la productivité et le niveau de vie des travailleurs et d'accroître la compétitivité du pays.

Concernant le paragraphe 155 du rapport et l'invitation du Directeur général à ratifier au plus tôt les conventions fondamentales de l'OIT, nous tenons à dire que l'Inde a pour pratique habituelle de ne ratifier une convention de l'OIT que lorsqu'elle

estime que ses lois et pratiques juridiques sont parfaitement conformes à la convention en question. La ratification d'un instrument quel qu'il soit est une question relevant de la gouvernance nationale. Il faut tenir compte des difficultés auxquelles se heurtent les Etats Membres qui cherchent à ratifier certaines conventions. Chaque Etat Membre de l'OIT a des capacités et des exigences qui lui sont propres. Il est essentiel de ne pas perdre de vue les besoins de chacun des pays. Il ne faut donc pas uniquement se focaliser sur la ratification. La non-ratification de certaines conventions fondamentales ou de gouvernance par les Etats Membres ne doit pas être interprétée comme un refus de se conformer aux principes énoncés dans ces instruments. Ce sont plutôt les efforts accomplis par les Etats Membres pour mettre en œuvre les normes du travail qui doivent être pris en considération pour juger de leur degré d'attachement au bien-être des travailleurs.

Nous partageons pleinement les inquiétudes exprimées dans le rapport concernant la répartition inéquitable des résultats de la mondialisation. La mise en place de systèmes de sécurité sociale bien conçus ainsi que la promotion de l'emploi productif et de l'égalité entre hommes et femmes peuvent renforcer la croissance économique et contribuer à long terme à la réduction des inégalités de salaire et de niveau de vie parmi les travailleurs. Comme tous les autres Etats Membres, nous nous engageons, sous la direction de l'OIT, à travailler à l'avènement d'une nouvelle ère de justice sociale.

Original turc: M. AYDEMİR (gouvernement, Turquie)

Mon gouvernement, jusqu'à ce jour, a participé chaque année à cette Conférence avec une représentation ministérielle. Cette année, cela n'a pas été possible en raison des élections générales dans mon pays, mais je voudrais vous transmettre les meilleurs vœux de mon gouvernement et du ministre.

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Juan Somavia, le Directeur général, pour son rapport et son annexe, qui attirent notamment l'attention sur les difficultés des travailleurs dans les territoires arabes occupés, et qui mettent l'accent sur l'emploi, la formation, le dialogue social et la protection sociale dans le contexte du travail décent. La levée du blocus et un processus de paix dans la région auraient des répercussions positives sur les conditions de travail et devraient être l'exigence de tous.

Nous souhaitons par ailleurs que prennent fin les événements qui ont lieu actuellement dans les pays arabes frères et amis, et qui touchent aux droits de l'homme, en particulier leur situation économique et leurs conditions de travail, et qu'une solution pacifique soit trouvée, sans que se produisent d'autres bains de sang, afin de pouvoir établir un système entièrement démocratique dans un environnement harmonieux où règne la paix sociale.

La Turquie participe grandement aux efforts pour rétablir la paix dans la région et notre pays a également contribué à toute forme d'aide humanitaire en mobilisant toutes ses ressources et, comme pour la Lybie, en accordant son aide sans discrimination aux migrants de toute nationalité qui ont fui les zones de conflit à la recherche de travail.

Je voudrais par ailleurs exprimer mes condoléances aux victimes du tremblement de terre et du tsunami au Japon, et je voudrais exprimer ma sympathie au peuple japonais. Nous sommes convaincus que le Japon réussira très rapidement à dépasser ces événements tragiques.

Les solides mesures que nous avons rapidement adoptées au cours des dernières années contre les effets de la crise mondiale ont permis d'éviter un désastre majeur dans l'économie internationale. Cependant, étant donné que le monde n'est pas encore complètement sorti de la crise, de nombreuses mesures doivent être prises pour prévenir ce type de crise à l'avenir. L'inégalité des revenus et le chômage restent toujours des problèmes importants dans beaucoup de pays.

La pauvreté et les inégalités de revenus constituent, depuis les années quatre-vingt-dix en particulier, des problèmes majeurs. D'après un document de travail de nature socio-économique de l'UNICEF de 2011, au cours de la période 1990-2007, tandis que 20 pour cent de la population la plus riche du monde disposait en moyenne de 85 pour cent de la richesse mondiale, 20 pour cent de la population la plus pauvre ne disposait que de 1 pour cent de cette richesse.

Par ailleurs, l'OIT estime que 75 à 80 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à la protection sociale de base, et que la moitié des trois milliards de personnes formant la population active ont des emplois précaires. On devrait attacher une importance essentielle à la protection sociale pour venir à bout de cette injustice dans notre monde actuel. La protection sociale devrait être accessible à toute la société mais ne devrait pas, par ailleurs, limiter l'accès au marché du travail et favoriser l'emploi informel.

Nous souhaitons exprimer notre satisfaction que des pays du G20, y compris la Turquie, aient adopté le Pacte mondial pour l'emploi qui nous donne les instruments pour la création d'emplois décents et d'une mondialisation juste, et nous espérons que tous les pays soient sensibles au respect des droits du travail.

Nous félicitons le Directeur général du BIT pour son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Ce rapport contribuera à renforcer la justice sociale, dans le cadre de l'emploi productif, de l'égalité hommes-femmes, de l'harmonie sociale et de la croissance économique.

Cependant, nous espérons que l'OIT jouera un rôle plus actif dans l'adoption des mesures nécessaires pour concrétiser les exigences du rapport. Je suis heureux de pouvoir annoncer que nous avons adopté des politiques permettant la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, de la protection sociale et de la lutte contre le chômage et contre l'emploi informel. Nous avons défini une stratégie d'emploi nationale destinée à favoriser l'emploi et, en nous concentrant sur des politiques d'emploi actives, nous avons également pu allouer d'importantes ressources financières. Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre le plan d'action national afin de lutter contre l'emploi informel et nous avons déjà pu obtenir une baisse de 7 points de l'emploi informel au cours des six dernières années.

Conjointement à notre action pour promouvoir l'emploi formel, nous avons également augmenté les contrôles et les inspections nécessaires à l'aide de divers moyens technologiques. Nous avons reconstruit notre système de sécurité sociale et mis en œuvre de nouvelles politiques dans le domaine de la protection sociale pour toute la société. Toute la population bénéficie de l'assurance santé universelle et 83 pour cent de la population est couverte

par le système d'assurance sociale. Les amendements de notre constitution comprennent l'extension des droits et des libertés fondamentales dans notre pays, et notamment la liberté syndicale des travailleurs.

Je souhaiterais souligner que toutes les décisions actuelles concernant les conditions de travail et les réglementations sont conformes aux normes de l'OIT, et se trouvent parmi les priorités du nouveau gouvernement.

Avant de conclure, je voudrais signaler que la Turquie accueillera, conjointement à l'OIT et à l'AISS, le 19^e Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail, qui aura lieu à Istanbul du 11 au 15 septembre 2011, et nous serions heureux d'inviter tous les intervenants, les ministres, les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, à cet événement.

M. BERTRAND (*ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, France*)

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre invitation à m'exprimer devant la Conférence internationale du Travail, à la fois en tant que ministre du Travail et de l'Emploi de la France et au nom de la présidence française du G20.

Vous le savez, le Président de la République française, Nicolas Sarkozy, a décidé de mettre à l'ordre du jour de la présidence du G20 les questions sociales. Il a souhaité que le Directeur général, M. Somavia, participe aux sommets du G20 parce que le BIT doit contribuer étroitement à ses travaux.

Notre réflexion ne concerne pas seulement le G20, mais l'ensemble de la communauté internationale. Voilà pourquoi j'avais souhaité pouvoir m'exprimer devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 3 juin dernier et voilà pourquoi il est important pour nous d'échanger avec vous aujourd'hui.

Nous le savons, la mondialisation est un progrès en ce qu'elle permet la création de richesses, la réduction de la pauvreté, la rencontre des hommes et des cultures. Mais nous en avons bien conscience, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, la mondialisation conduit aussi à des déséquilibres. Et la crise sans précédent que nous avons traversée en a été le terrible révélateur.

Cette crise a eu des conséquences financières, mais aussi économiques, et des conséquences sociales dramatiques pour des millions de personnes qui ont basculé dans le chômage. Le Président de la République les a rappelées quand il est intervenu dans cette même enceinte en juin 2009.

Cette crise a eu des conséquences en termes d'emploi: 30 millions d'emplois ont été perdus en deux ans, et les jeunes qui voulaient entrer sur le marché du travail se sont trouvés dans une situation encore plus difficile.

Cette crise a aussi révélé des inégalités criantes; l'écart entre les revenus des plus pauvres et des plus riches n'a jamais été aussi important.

Le Directeur général a rappelé, dans son discours d'ouverture, que les 60 millions de personnes les plus riches ont un revenu cumulé égal à celui des 3,5 milliards des personnes les plus pauvres, soit la moitié de l'humanité.

Voilà pourquoi nous ne pouvons plus nous contenter de réguler la mondialisation uniquement sur le plan économique et financier. Nous devons mettre aussi en place une régulation sociale de la mondialisation pour apporter des réponses concrètes

aux problèmes et aux attentes des citoyens de nos pays.

Ces réponses, l'OIT peut et doit y contribuer au premier chef. Promouvoir la justice sociale, faire du travail un moyen d'accomplissement et non d'asservissement, c'est l'ambition de l'OIT depuis son origine.

C'est dans cet esprit que vous avez tracé des lignes directrices, avec la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 et aussi c'est l'esprit du Pacte mondial pour l'emploi de 2009.

Ce travail est poursuivi dans le cadre de cette Conférence qui s'est assignée trois objectifs dans lesquels nous nous retrouvons totalement: premier objectif, la promotion d'une protection sociale pour tous – et j'y reviendrai dans quelques instants car c'est l'une des priorités de la présidence du G20; le deuxième objectif c'est faire progresser les droits sociaux au travail des employés les plus vulnérables – c'est l'objet du projet de convention pour les travailleurs domestiques; et le troisième objectif c'est d'améliorer l'application de ces droits au plan national, en encourageant et en renforçant les institutions qui en ont la charge, à savoir l'administration du travail et, plus spécifiquement, l'inspection du travail.

Nous allons agir ensemble pour appuyer votre action. Les pays du G20 représentent 85 pour cent du PIB mondial et les deux tiers de la population mondiale. Nous pensons qu'ils peuvent avoir un effet d'entraînement pour donner les impulsions nécessaires, à une condition: qu'ils travaillent en coordination et en totale complémentarité avec toutes les organisations existantes – et certainement jamais en concurrence, jamais!

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 à Pittsburg, en septembre 2009, et la Réunion des ministres du travail et de l'emploi à Washington, en avril 2010, ont lancé une dynamique. La proposition de la France est de poursuivre cette dynamique avec tous ceux qui sont convaincus, comme elle, que nous devons aller plus loin.

Je voudrais donc revenir sur les quatre priorités de notre présidence dans le domaine social. Parce qu'on a coutume d'entendre parler des questions macroéconomiques, c'est vrai, mais les questions sociales doivent être portées au même niveau, avec la même intensité et la même force, faute de quoi nous n'aurions pas retenu les leçons de la crise de 2008.

Le premier objectif c'est le développement de l'emploi. Il est important que nous puissions partager des ambitions communes en matière d'emploi, même si les situations de nos marchés du travail sont très différentes d'un pays à l'autre – j'en ai bien conscience.

Dans le cadre du G20, nous voulons insister particulièrement sur l'emploi des plus jeunes et des plus vulnérables. Les plus vulnérables dans mon pays, la France, ce sont notamment les chômeurs de longue durée, ceux qui avaient du mal à trouver un emploi avant la crise et qui, avec la crise, ne voient pas les choses s'améliorer facilement et assez rapidement à mon goût, dans d'autres pays, ce sont ceux qui travaillent dans le secteur informel. Mais nous avons une exigence commune: donner la possibilité aux jeunes de trouver le chemin de l'emploi. C'est une préoccupation qui concerne tous les pays du monde.

Pour assurer le suivi des travaux du G20 en matière d'emploi, nous proposons d'établir un groupe

de travail dont les contours sont bien sûr à discuter, mais c'est une initiative qui permettrait d'associer les partenaires sociaux. Nous voulons sur ce sujet travailler main dans la main avec le Mexique qui assurera la prochaine présidence du G20.

Le deuxième objectif de la présidence française du G20, c'est de développer un «socle de protection sociale», adapté bien sûr à la situation de chaque pays. C'est, nous l'avons vu, un thème à l'ordre du jour de votre Conférence. L'OIT est engagée activement dans la promotion de cette initiative sur le terrain en liaison avec d'autres agences internationales.

Je voudrais préciser nos intentions sur ce socle. Nous savons bien que le contenu de cette protection sociale diffère selon les pays, parce que les besoins de nos populations comme les moyens économiques et financiers ne sont pas les mêmes. Même en Europe, il n'y a pas deux pays voisins qui ont le même système. Il ne s'agit pas de créer le même modèle partout, cela n'aurait pas de sens; Ce que nous voulons c'est clairement inciter l'ensemble des pays à adopter et à reconnaître un socle qui soit adapté à leur situation socio-économique en respectant la souveraineté de chaque Etat.

Bien sûr, de nombreux pays ont déjà pris des initiatives pour développer leur protection sociale, mais ensemble nous pouvons aller plus loin. Vos travaux pendant la Conférence internationale du Travail, tout comme le travail du Groupe de haut niveau sur le socle de protection sociale présidé par M^{me} Bachelet, vont nous être particulièrement utiles.

Le troisième objectif de la présidence française du G20, c'est de promouvoir le respect des droits sociaux et du travail. Les pays Membres de l'OIT doivent bien entendu montrer l'exemple dans la mise en œuvre des conventions de l'OIT. Voter les conventions, c'est bien! Les ratifier, c'est mieux! Et les appliquer, c'est encore mieux! Voilà une exigence commune.

Plus largement, ce qui importe, c'est de progresser vers l'application effective et universelle de ces droits: lutter contre le travail des enfants, s'engager contre les discriminations au travail, pour l'égalité des hommes et des femmes dans l'emploi, ou la mise en œuvre de mécanismes de dialogue social. Nous devons travailler à promouvoir la notion de «travail décent» que l'OIT a mise à l'honneur.

Mais le respect des droits fondamentaux ne concerne pas seulement les Etats et les organisations internationales. Tous les acteurs du monde du travail ont vocation à se mobiliser parce que cela concerne aussi bien les entreprises – par exemple dans leurs relations avec les sous-traitants. Voilà pourquoi nous espérons que le Sommet des chefs d'entreprise, le B20, et le Sommet social – qui seront organisés en marge du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 – seront l'occasion d'un engagement des partenaires sociaux à agir dans ce sens.

Enfin, quatrième et dernier objectif: nous voulons et nous devons améliorer la coordination entre les différentes organisations internationales. Cette coordination est essentielle pour renforcer la cohérence entre les politiques sociales, d'une part, et les politiques économiques, financières et de développement, d'autre part. Nous saluons le soutien que la Présidente de la Finlande a donné à cette orientation lors de son discours en séance d'ouverture.

De nombreuses initiatives sont en cours, que nous appuyons. La Banque mondiale a déjà pris en compte cette dimension sociale pour financer des actions de terrain. Douze pour cent de ses prêts sont consacrés à la protection sociale, soit quatre fois plus qu'avant la crise. Et il en va de même pour le FMI, ou encore pour l'OMC qui a fait part de son souhait de travailler davantage avec l'OIT. Enfin, il est très positif qu'un nouvel accord de coopération ait été signé entre l'OCDE et l'OIT le 23 mai dernier à Paris.

Toutes ces coordinations sont utiles, et je dirai même indispensables, pour que la dimension sociale soit davantage prise en compte dans les actions des organisations internationales, mais, franchement, nous pouvons aller plus loin. Nous pouvons aller plus loin en systématisant la présence d'observateurs réciproques dans les organisations internationales. Nous pensons même qu'il faut une consultation plus systématique du BIT pour évaluer l'impact social des mesures envisagées par d'autres organisations internationales.

Voilà donc les quatre priorités de la présidence française, qui se veut une présidence collective.

Je veux juste vous dire que, concernant notre calendrier et notre méthode, nous allons continuer à associer tous les acteurs de ce dossier.

Je vais, tout à l'heure, réunir de façon informelle les ministres du G20 pour réfléchir aux recommandations qui pourraient être formulées en septembre prochain par les ministres du travail et de l'emploi.

Le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, a par ailleurs souhaité que nous associions pleinement l'ONU, l'OIT et les autres organisations internationales qui représentent l'universalité de la communauté internationale. Voilà pourquoi nous voulons prendre le plus d'avis possible.

La présence française a également voulu associer les partenaires sociaux à chacune des étapes de ce G20, parce que je crois aussi au nouveau rôle des partenaires sociaux dans la gouvernance mondiale. C'est le dialogue social, c'est vrai, mais un dialogue social qui peut nous apporter davantage encore.

Cette dimension raisonne bien sûr d'un écho particulier dans cette enceinte, car nous sommes convaincus que les sujets, dont nous débattons au G20, et notamment dans la sphère sociale, ne peuvent pas avancer concrètement sans une étroite implication des acteurs de l'économie réelle.

Quand il a ouvert cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général, M. Juan Somavia, a dit qu'il était urgent de s'engager en faveur d'une nouvelle ère de justice sociale, d'une croissance allant de pair avec une justice sociale fondée sur le développement durable.

Il y a urgence à tirer toutes les leçons de la crise de 2008, toutes sans exception, si nous ne voulons pas avoir à choisir demain entre la croissance économique et la justice sociale, entre le libre-échange et le respect des droits des travailleurs.

Au moment où je m'exprime devant vous, les choses sont claires. Les concepts, les discours, les réflexions progressent. Les actes devront être au rendez-vous.

Plusieurs questions nous sont posées aujourd'hui. Je le redis, avons-nous tiré toutes les leçons de la crise de 2008, mais aussi et plus largement dans quel monde voulons-nous vivre et dans quel monde voulons-nous voir grandir nos enfants? Voilà les questions posées.

Quant à la réponse de nos concitoyens, elle est claire: ce monde, rendez-le meilleur. Voilà notre responsabilité. Je compte sur les travaux et les débats de cette Conférence internationale du Travail

pour nous permettre d'avancer ensemble vers cet objectif.

(La séance est levée à 15 h 05.)

Seizième séance

Mardi 14 juin 2011, 16 h 45

Présidence de M. Hernández Sánchez et de M. Hossu

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Après l'échange de vues extrêmement intéressant que nous venons d'entendre, nous allons reprendre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. BLANES CASAS (*sous-secrétaire du Travail, ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique*)

C'est pour moi un véritable plaisir d'assister à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, avec le soutien du secrétaire du Travail et de la Prévoyance sociale du Mexique, M. Javier Lozano Alarcón, qui vous adresse ses salutations les plus cordiales par ma voix.

L'année 2009 restera dans l'histoire comme l'année où l'économie mondiale a connu une de ses crises les plus graves. Pourtant, malgré l'amplitude de la crise, le Mexique s'en est sorti. La reprise et la création d'emplois ont été possibles grâce à l'effort des secteurs productifs et à l'appui des trois niveaux de gouvernements: fédéral, régional et municipal.

Ces deux dernières années, nous avons enregistré une reprise économique grâce à une administration rigoureuse des finances publiques, qui a permis de contenir le déficit budgétaire, de juguler l'inflation à un niveau parmi les plus faibles depuis quarante ans, et à l'amélioration de notre compétitivité.

En 2010, la croissance a été de 5,4 pour cent, le taux le plus élevé des dix dernières années. Pour 2011, on a révisé les prévisions à la hausse, la croissance projetée du PIB passant de 3,8 à 4,3 pour cent. Nous nous attendons à une croissance du même ordre en 2012.

En ce qui concerne la croissance de l'emploi, plus de 730 000 emplois nets et formels ont été créés en 2010, qui ont été dûment enregistrés par l'Institut mexicain de la sécurité sociale; c'est le nombre le plus élevé de ces 14 dernières années. En 2011, 327 000 postes de travail supplémentaires ont été créés. Le nombre d'affiliés à la sécurité sociale atteint son maximum historique.

Toutefois, ce que nous avons obtenu en matière d'emploi n'est ni suffisant ni satisfaisant. Nous devons et nous pouvons faire davantage. L'emploi formel doit être la finalité de toute politique économique menée par un gouvernement humaniste soucieux d'améliorer les résultats concernant l'embauche, les salaires, les prestations, la forma-

tion, la productivité, la sécurité sociale ainsi que les conditions de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail.

Le Mexique poursuit trois objectifs fondamentaux dans le domaine du travail: compétitivité, productivité et travail décent.

Le Mexique dispose de mécanismes formels pour un dialogue social permanent, respectueux et constructif, convaincus que nous sommes que le tripartisme est le vecteur idéal pour améliorer les sources de travail et le niveau de vie des travailleurs.

J'en veux pour preuve ce qui se produit dans l'industrie du sucre au Mexique. Grâce au système de mesure de la productivité, le SIMAPRO, nous avons pu créer un climat apaisé entre employeurs et travailleurs, instaurer un dialogue permanent, assurer le respect des droits des travailleurs et conclure un nouveau contrat visant un accroissement de la productivité.

Ce dispositif a été approuvé par l'OIT elle-même l'année dernière à l'occasion de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, qui y a vu un modèle susceptible d'être appliqué par d'autres pays.

Je citerai aussi l'exemple du secteur textile, où les contrats ont été modernisés dans toutes les branches, au bénéfice de 18 000 salariés qui travaillent dans 246 entreprises.

Pendant les quatre ans de mandat du Président Felipe Calderón, grâce au dialogue social constructif et respectueux, nous n'avons eu à déplorer que 85 grèves.

Malgré les indicateurs que je viens de citer, nous sommes préoccupés par le fait que le redressement économique n'aille pas de pair avec une reprise de l'emploi. En effet, le taux de chômage des jeunes est de 9,6 pour cent, contre 5,2 pour cent dans la population générale. S'agissant de l'emploi informel, au premier trimestre de 2011, plus de 54 pour cent des travailleurs – d'après la méthode de calcul qu'utilise l'OIT –, sont occupés, ils ont un emploi, mais n'ont pas accès à la sécurité sociale.

Face à cette situation, le gouvernement mexicain s'est attaché à mettre en œuvre une réforme du travail qui permette d'atteindre les grands objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir: productivité, compétitivité et travail décent. Une réforme intégrale de la loi fédérale du travail qui permettrait de jeter les bases de l'emploi formel pour les jeunes, les femmes et les plus de 40 ans, d'améliorer la productivité pour accroître les revenus des travailleurs sans pour autant sacrifier leurs droits, harmoniser le droit interne avec les conventions interna-

tionales ratifiées par le Mexique, réglementer la sous-traitance, renforcer la protection des droits des mères travailleuses et des groupes les plus vulnérables, moderniser et renforcer le système d'administration de la justice dans le domaine du travail pour qu'il soit plus transparent et plus rapide, renforcer les mécanismes de sanction et éliminer le travail des moins de 14 ans.

Le Mexique lance un appel à l'OIT pour qu'elle favorise le changement dans le domaine des relations entre employeurs et travailleurs, le respect des droits des travailleurs et la création de postes de travail décent dans l'économie formelle, assortis des allocations et des prestations sociales d'usage.

Le Mexique souhaiterait réaffirmer son engagement à respecter les conventions internationales, convaincu qu'il est que l'emploi et le travail décent sont la meilleure forme de mettre en valeur les compétences et les capacités de chacun dans l'intérêt des travailleurs et leur famille.

Le Mexique est un Etat de droit, doté d'un gouvernement humaniste, démocrate et respectueux des règles. Nous respectons l'autonomie et la liberté des syndicats et, de même, nous sommes disposés à créer davantage de postes de travail décent permettant d'insérer les jeunes, les femmes, les adultes plus âgés, les personnes handicapées et, d'une façon plus générale, les groupes les plus vulnérables sur le marché du travail.

Le gouvernement mexicain continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'emploi et le travail décent deviennent une réalité pour tous.

M^{me} MILQUET (*Vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la politique de migration et d'asile, Belgique*)

La 100^e session de la Conférence internationale du Travail symbolise l'un des défis majeurs de notre siècle et de notre histoire, l'imposition d'une dimension sociale indispensable de la mondialisation et la lutte pour l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance humaine, durable et sociale.

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général pour son rapport. Je partage son analyse. Je pense en effet que nous avons tous intérêt à éviter que la croissance, la compétitivité et la restauration des finances publiques ne s'opèrent au détriment de l'emploi, des normes du travail et de la protection sociale et, derrière ces concepts, bien évidemment au détriment des citoyens.

Les nouvelles stratégies de croissance durable et à long terme doivent donc désormais non seulement intégrer l'emploi et la dimension sociale mais en faire également un objectif prioritaire de notre nouveau déploiement économique mondial, ce qui devra constituer une véritable révolution copernicienne.

Nous devons donc, pour ce faire, renforcer au sein de la gouvernance mondiale le rôle universel de l'OIT en matière d'emploi et de protection sociale, comme garant des normes du travail et comme unique organisation socio-économique tripartite.

Selon ma délégation, les futures initiatives du Bureau doivent reposer sur les cinq axes suivants.

Premièrement, la cohérence. Nous pensons qu'une plus grande cohérence et coordination des systèmes multilatéraux au service de la dimension sociale de la mondialisation est indispensable. L'OIT doit donc avoir un rôle renforcé et être le moteur incontournable des plates-formes de coopération conduisant la cohérence de ces approches.

Cette ambition devra nous conduire à envisager des réformes internes relatives notamment à nos modes de travail en vue de renforcer l'efficacité de notre stratégie collective. Les travaux récents relatifs aux instruments de la sécurité sociale et du Pacte mondial pour l'emploi doivent contribuer à forger le consensus international pour consolider la position de l'OIT dans la gouvernance socio-économique mondiale.

Deuxièmement, les partenaires sociaux. La mondialisation ne sera jamais acceptée ni équilibrée si elle est imposée et non décidée avec les interlocuteurs sociaux qui sont des acteurs économiques majeurs. Les partenaires doivent dès lors être associés aux choix décisifs, notamment parce que seul un système performant de négociation collective équilibrera la politique salariale.

L'OIT devrait également initier une réflexion sur la façon de porter les messages tripartites sur le plan international et multilatéral.

Troisièmement, l'importance des normes du travail. A cet égard, il me semble qu'il faut se donner des objectifs précis de ratification des normes fondamentales de l'OIT et poursuivre l'élaboration des normes. Je me réjouis notamment des instruments adoptés sur le travail décent pour les travailleurs domestiques qui consacrent enfin une meilleure protection en droit international.

Par ailleurs, toujours concernant les normes, je soutiens tout particulièrement la création d'un tribunal ou d'un organe de règlement des différends, relatif à l'interprétation et à la mise en œuvre des normes fondamentales.

Quatrièmement, le G20. En attendant les avancées au sein des Nations Unies de la gouvernance économique mondiale, la Belgique soutient bien évidemment la présidence française du G20 dans sa volonté d'ancrer les objectifs d'emploi de l'OIT au centre de la gouvernance mondiale. Nous devrions d'ailleurs être en mesure de demander collectivement l'organisation systématique d'une réunion des ministres de l'Emploi du G20 en marge de chaque sommet du G20 ce qui, par ailleurs, devrait impliquer pour l'OIT non seulement une manière nouvelle de se préparer, mais aussi d'assurer un soutien, une préparation et une cohérence aux positions exprimées par les 20 ministres de l'Emploi.

Cinquièmement, c'est en toute logique évidemment que le thème de l'administration et de l'inspection du travail devra attirer tout notre intérêt. Il est en effet à craindre que les recommandations internationales pour la gouvernance économique transfèrent vers d'autres acteurs déterminants les paramètres des politiques de l'emploi et de la politique sociale. Nous devons, dès lors, être attentifs à ce que le Bureau s'organise pour soutenir les administrations du travail.

Je me réjouis en tous cas des résultats très positifs de la Conférence et des efforts de cette Organisation que je remercie au nom de mon pays.

Je souhaite au BIT toute la persévérance et surtout le soutien collectif qui s'impose.

Original anglais: M. MAJOR (gouvernement, Hongrie)

Cette 100^e session est un moment important dans la vie de notre organisation. C'est un moment de célébration mais également d'évaluation objective. Pendant cette session, et sous votre présidence, nous parvenons à mener de front ces deux activités de manière équilibrée.

Le gouvernement de la Hongrie est convaincu que la crise ne sera terminée que lorsque l'emploi recommencera à croître de façon dynamique. Au nom du gouvernement de mon pays, je souhaite remercier l'OIT d'avoir concentré ses activités sur l'identification des raisons profondes de la crise économique et financière mondiale, mais également de fournir des solutions pour gérer les conséquences de la crise, dont les effets se font encore sentir.

Aujourd'hui, l'OIT joue un rôle essentiel dans la coordination internationale des politiques économiques, sociales et de développement. L'OIT est le partenaire incontournable des grandes institutions monétaires, financières et commerciales. L'OIT œuvre également à une transformation de la mondialisation, en ne cessant de préconiser qu'il faut mettre l'individu au cœur de la croissance durable. Nous sommes convaincus que les valeurs et les politiques de l'OIT, fondées sur le principe du tripartisme, peuvent être les vecteurs de cette transformation.

Le gouvernement hongrois appuie pleinement le rapport du Directeur général, intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Nous sommes pleinement d'accord avec les évaluations qui y sont présentées et nous pensons que les recommandations qu'il contient constituent de précieux repères pour la gestion des effets de la crise multidimensionnelle qui touche le monde du travail.

Nous pensons également qu'une croissance inefficace a révélé le caractère profondément non pertinent des stratégies conventionnelles. Les politiques économiques, sociales et d'emploi doivent se renforcer mutuellement.

Je tiens à souligner le fait que la Hongrie attache une importance particulière à la question de l'emploi des jeunes. Ce groupe social a été gravement touché par cette crise. Pour résoudre les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés et pour améliorer leur intégration sur le marché du travail et leur employabilité, il nous faut harmoniser différents domaines d'intervention et appliquer des mesures globales susceptibles d'influer aussi bien sur l'offre que sur la demande de travail.

Nous estimons que nous pouvons apprendre les uns des autres par un partage des connaissances et des meilleures pratiques et améliorer ainsi la situation des jeunes sur le marché du travail. Pour cette raison, nous nous félicitons des remarques sur le chômage des jeunes qui figurent dans le rapport du Directeur général.

Sur le plan européen, la Hongrie, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, a inscrit la question du chômage des jeunes au rang des objectifs prioritaires de l'Union européenne. Plusieurs réunions importantes, auxquelles ont participé des décideurs de haut niveau, ont été organisées pour examiner la situation des jeunes sur le marché du travail, l'objectif majeur étant de trouver les moyens à mettre en œuvre pour accroître leur employabilité, leur permettre d'acquérir les compétences clés et de leur ouvrir des perspectives plus riches et plus larges en matière d'emploi.

Au plan national, le chômage reste pour nous l'un des problèmes majeurs. Le gouvernement hongrois est convaincu que le travail est le fondement de la création de valeurs, et c'est la raison pour laquelle nous mettons l'accent sur la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail, en leur donnant, à l'aide de programmes de formation et de mesures de protection sociale adaptés à leurs besoins, tous les

moyens nécessaires pour être en mesure de trouver un emploi.

La création d'emplois est donc l'une des grandes priorités macroéconomiques de notre gouvernement. Notre objectif est ambitieux; il s'agit de créer un million d'emplois en une décennie. Pour y parvenir, nous prévoyons à la fois de restructurer les mesures passives de manière à ce qu'elles incitent davantage à entrer, ou à rentrer, sur le marché du travail, et de renforcer les politiques actives du marché du travail.

La Hongrie a donc introduit un nouveau système de travaux publics, dans une perspective à court terme, afin de mettre au point un programme permettant de créer des emplois pendant et après la crise. Nous pensons que ces programmes temporaires de travaux publics sont, au même titre que les systèmes de garantie de l'emploi, conformes aux principes fondamentaux du Pacte mondial pour l'emploi.

Notre priorité principale est donc la restructuration de l'emploi dans un esprit de respect mutuel et de coopération pacifique. La coopération internationale offre à cet égard des possibilités susceptibles de nous aider à réaliser nos objectifs.

Je tiens pour conclure à vous assurer que la Hongrie se reconnaît pleinement dans les valeurs de l'OIT et qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés par l'Organisation au service de la justice sociale.

Original russe: M. FIRTASH (employeur, Ukraine)

C'est pour moi un grand honneur que de saluer une assemblée aussi importante au nom des employeurs d'Ukraine.

Nous soutenons les idées et les conclusions des rapports du Directeur général. Ces rapports répondent aux normes fondamentales du travail décent, ce qui est si important pour un développement durable. En même temps, nous partageons les préoccupations liées aux processus actuels qui résultent des systèmes financiers et qui ont une influence sur l'emploi.

Il est symbolique que, à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, l'un des thèmes les plus importants qui est examiné est le refus de la discrimination.

Les employeurs de l'Ukraine respectent scrupuleusement les conventions fondamentales qui ont été ratifiées par notre pays et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Nous accordons une grande importance aux questions liées au développement du marché du travail, à la création d'emplois et aux nouvelles possibilités d'emplois qui sont autant de questions qui sont étroitement liées à la mise en œuvre d'un programme important de l'OIT, le Pacte mondial pour l'emploi.

Nous examinons la question sous un angle élargi. Non seulement, il nous faut créer des emplois mais il nous faut aussi former des personnes qualifiées.

A cette fin, nous avons réalisé un projet de formation qui permettra d'assurer les besoins de l'économie en spécialistes dotés des connaissances et qualifications indispensables.

Nous considérons qu'il est important d'enseigner les sciences et la technique au niveau des collèges et de l'université. Les déséquilibres dans la préparation du personnel constitue des problèmes impor-

tants qui sont d'ailleurs mentionnés dans le rapport du Directeur général.

Pour faire face aux problèmes de l'Ukraine, nous soutenons les écoliers ayant obtenu de bonnes notes en sciences naturelles et nous soutenons les stages en entreprises. Nous soutenons également la modernisation des laboratoires scolaires et contribuons aux ressources techniques des universités. Enfin, nous soutenons la production de matériels pédagogiques modernes.

Parallèlement à la coopération avec les universités nationales, nous avons établi des liens avec des institutions internationales de premier plan.

Ainsi, à l'Université de Cambridge grâce à notre aide financière, un programme de bourses a été lancé qui permettra aux étudiants les plus talentueux d'obtenir une maîtrise.

Toutes ces mesures renforceront le potentiel scientifique et technique et économique de l'Ukraine. Grâce à une nouvelle génération de spécialistes, nous créons une base pour le développement novateur de l'économie de l'Ukraine.

J'aimerais encore parler d'un autre point important: Il s'agit de l'application des instruments de l'OIT, une fois ceux-ci adoptés. Il est extrêmement important que les conventions et les recommandations de l'OIT soient toujours dûment appliquées. En particulier l'année dernière, la Conférence a adopté la recommandation sur le VIH/sida, la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010.

C'est ainsi que, en un laps de temps relativement court, les employeurs de l'Ukraine, avec l'aide du bureau national de l'OIT, ont lancé une politique de prévention contre le VIH/sida. Nous avons aussi lancé un programme de coopération tripartite pour lutter contre le VIH/sida sur le lieu de travail.

C'est encore un exemple de coopération réussie; car ce n'est qu'en unissant et en coordonnant leurs efforts que les gouvernements, les syndicats et les employeurs pourront réussir. Seul le dialogue social permet de parvenir à une compréhension mutuelle dans la société et de contribuer à son développement culturel, spirituel et économique.

En conclusion, j'aimerais remercier le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, et également le secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs, M. Antonio Peñalosa, pour leur aide et leur soutien accordés à notre pays.

Original anglais: M. CHAYASRIWONG (gouvernement, Thaïlande)

C'est pour moi un grand plaisir de féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, dans lequel il appelle notre attention sur le fait qu'il faut que nous construisions ensemble la justice sociale.

Ma délégation pense que le nouveau modèle de croissance, une croissance fondée sur la justice sociale dans le cadre de la mondialisation équitable, est une nécessité. La Thaïlande met en œuvre des stratégies nationales conformes à l'Agenda du travail décent et au Pacte mondial pour l'emploi car nous sommes convaincus qu'il faut promouvoir des politiques d'emplois productifs, mais également l'égalité, la cohésion sociale et une croissance économique durable.

Premièrement, nous avons étendu la protection sociale au secteur de l'économie informelle, qui emploie la majorité des travailleurs en Thaïlande. Ce sont ainsi 24 millions de travailleurs informels dans tout le pays, qui se sont affiliés à des pro-

grammes d'assurance sociale sur une base volontaire.

Deuxièmement, la protection sociale pour les travailleurs indépendants, introduite par la loi de 2010, entrera en vigueur prochainement.

Troisièmement, la loi sur la sécurité et la santé au travail et l'environnement, loi de juillet 2011, qui souligne l'importance du respect de la dignité humaine et de la dignité du travail, entrera également en vigueur cette année.

Le gouvernement a approuvé l'échelle des salaires fixée en fonction des normes appliquées par 22 branches différentes, qui va au-delà de l'échelle minimale des salaires. De ce fait, les travailleurs pourront obtenir un revenu plus élevé et, partant, auront une qualité de vie améliorée. La Thaïlande a longtemps coopéré avec l'OIT par le biais du mécanisme du dialogue social. Nous élaborons un programme national sur le travail décent et l'aide technique de l'OIT est toujours nécessaire pour réaliser nos objectifs dans le contexte national.

Pour lutter contre la traite des êtres humains, améliorer les pratiques de recrutement, réduire les coûts de recrutement et protéger les travailleurs migrants contre toute forme d'abus et d'exploitation, le ministère du Travail a signé un mémorandum d'accord avec l'OIT sur la coopération visant à améliorer les pratiques de recrutement et la protection des travailleurs migrants.

Pour terminer, je voudrais remercier l'OIT, notamment en la personne du Directeur général, M. Juan Somavia, d'avoir favorisé le dialogue avec les mandants tripartites pour façonner cette nouvelle ère de justice sociale.

Original anglais: M. NAKAMURA (employeur, Japon)

Premièrement, je voudrais souligner que le Japon a été très touché par le soutien qu'il a reçu après le terrible séisme dont il a été victime le 11 mars.

La catastrophe nous a rappelé que les chaînes d'approvisionnement sont véritablement mondiales. Les entreprises japonaises, qu'elles soient grandes ou petites, ont des liens étroits avec l'activité économique et l'emploi dans de nombreux pays. Afin de s'acquitter de leurs responsabilités économiques mondiales et d'honorer la confiance qui est placée dans la nation, les entreprises japonaises luttent pour restaurer les chaînes d'approvisionnement aussi vite que possible et l'activité économique japonaise se redresse progressivement.

Les pays émergents dotés d'une capacité de croissance dynamique ont joué un grand rôle dans la reprise économique. Le monde de l'entreprise au Japon souhaite aussi contribuer à la formation d'économies et de sociétés prospères à l'échelle mondiale, et il est essentiel que la croissance économique soit durable et équilibrée.

Encourager l'investissement est déterminant pour arriver à cette croissance. Des investissements rationnels favorisent de mille manières le développement économique et social, par exemple en permettant la construction de sites de production et d'infrastructures modernes, en créant de l'emploi, ou encore en forgeant des marchés ouverts du fait qu'un plus grand nombre de consommateurs se retrouvent dans la fourchette des revenus intermédiaires. L'investissement ne sert pas que le seul intérêt de quelques investisseurs.

Le monde de l'entreprise au Japon estime que les accords de partenariat économique constituent un moyen efficace de promouvoir l'intégration régio-

nale économique et par conséquent de contribuer à réaliser une prospérité partagée. Assouplir les restrictions qui pèsent sur les capitaux étrangers et rendre la réglementation nationale transparente favorisent l'investissement et le commerce des services.

Ces mesures profitent au plus grand nombre en mettant des ressources inutilisées, y compris les personnes physiques, au service du processus de croissance. Le dialogue social constructif joue un rôle important pour promouvoir la répartition équitable de la richesse ainsi créée.

Je suis fermement convaincu que pour faire de l'investissement un moteur de la création d'emplois, il faut nécessairement que le travail décent aille de paire avec la protection sociale. Il faut créer un cercle vertueux dans lequel la sécurité sociale stimule l'activité économique et la croissance économique à son tour rend les systèmes de sécurité sociale plus durables. Les pays en développement, notamment, ont besoin d'un appui technique pour concevoir de tels systèmes.

En attendant, les pays développés sont confrontés à une chute des taux de natalité et au vieillissement de leur population. Dans certains pays émergents aussi, il faudra faire face au vieillissement de la population dans un proche avenir. Pour garantir la viabilité des systèmes de sécurité sociale, ces pays doivent éviter de faire peser la charge budgétaire sur les épaules des générations futures ou d'imposer des taxes et des primes d'assurance excessives aux employeurs et aux générations actuellement en âge de travailler. Ces pays doivent créer des systèmes justes et efficaces financés par l'ensemble de la nation.

Une sécurité sociale pleine et entière dépend non seulement du gouvernement mais aussi du secteur privé.

Au Japon, la coopération entre travailleurs et employeurs a permis de créer des régimes de retraite d'entreprises de haute qualité ainsi que d'autres systèmes de protection des salariés gérés par les entreprises, ce qui contribue au bien-être des travailleurs.

Je regrette que la Réunion régionale Asie-Pacifique de l'OIT qui devait avoir lieu en avril à Kyoto ait été ajournée. Je propose qu'elle se tienne au Japon prochainement. On peut désormais se rendre au Japon en toute sécurité et nous serons ravis d'y recevoir tous les amis que nous avons dans cette maison en décembre.

Original anglais: M. MLECZKO (gouvernement, Pologne)

Nous célébrons aujourd'hui la 100^e session de la Conférence internationale du Travail mais nous célébrons surtout le fait que depuis plus d'un siècle, l'OIT est à l'avant-garde dans la lutte pour mettre en œuvre les normes fondamentales les plus importantes en matière de travail dans différentes communautés du monde. Nous sommes fiers de nos succès et cela est légitime mais nous ne pouvons pas perdre de vue les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Comme l'a dit le Directeur général dans son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*, il nous faut adopter une nouvelle vision inspirée de la notion de développement durable, de l'attention à apporter à notre planète et de la justice.

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi constituent un excellent point de départ très utile pour essayer de parvenir à la justice

sociale. Cet instrument confirme non seulement les avantages de la mondialisation mais appelle à poursuivre nos efforts pour appliquer la politique sur le travail décent qui bénéficiera à tous. Ils contribuent également à mettre en place des politiques de reprise économique, de création d'emplois et de protection des travailleurs et de leur famille.

Comme beaucoup d'autres Etats Membres de notre organisation, la Pologne vient de traverser une période vraiment difficile. Guidés par les principes de l'OIT, grâce au dialogue social et à nos partenaires sociaux, nous nous en sommes relativement bien tirés, dans ce contexte de crise financière, tout en arrivant à maintenir la croissance.

Récemment, des mesures importantes ont été adoptées en Pologne pour faciliter les activités commerciales. Nous participons activement au débat sur l'administration et l'inspection du travail car nous sommes convaincus de leur importance particulière pour la bonne gouvernance en matière de travail pour réaliser un développement économique approprié et pour appliquer efficacement les normes sur le travail.

Nous suivons également avec un grand intérêt les débats sur la sécurité sociale car nous sommes profondément convaincus qu'il y a un besoin urgent d'améliorer l'accès à un socle de protection sociale qui assurera le niveau de protection minimum déjà défini dans les conventions existantes et qui pourra promouvoir l'amélioration progressive des services en la matière.

J'en veux pour preuve la réponse rapide et efficace donnée récemment par l'OIT en ce qui concerne les besoins d'un monde en pleine évolution et les groupes les plus vulnérables. Cela ressort des débats sur le travail domestique et des documents adoptés à cet égard.

L'OIT a l'obligation historique de poursuivre ses activités difficiles et gratifiantes et je puis vous assurer que nous poursuivrons nos efforts pour faire avancer la cause du travail décent à l'avenir.

Original lao: M. YANGYONGXENG (travailleur, République démocratique populaire lao)

Je suis extrêmement fier de représenter la Fédération lao des syndicats et de participer à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais d'abord exprimer notre appui total et entier au rapport mondial présenté par le Directeur général, M. Juan Somavia, concernant le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui illustre les réalisations de ces dernières années accomplies par les efforts du Directeur général et des Etats Membres.

L'année dernière, la Fédération lao des syndicats a œuvré à la protection des droits et intérêts légitimes des travailleurs et du peuple travailleur en mettant en œuvre plusieurs activités dans le domaine du droit du travail et du droit syndical afin de se conformer progressivement aux conventions de l'Organisation internationale du Travail.

Nous avons concentré nos efforts sur la sensibilisation du peuple travailleur au droit du travail, à la loi syndicale et aux conventions internationales relatives au travail, notamment les conventions de l'OIT n^{os} 100 et 111, portant respectivement sur l'égalité de rémunération et la discrimination (emploi et profession), la sécurité et la santé au travail, la négociation collective, le travail des enfants, la prévention du VIH/sida sur le lieu de travail, y

compris la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre de ces conventions dans l'ensemble du pays.

Par ailleurs, nous avons organisé, en collaboration avec l'OIT, des ateliers portant sur un bon nombre de sujets, dont notamment l'éducation de base à propos des conventions de l'OIT, les programmes par pays de promotion du travail décent, les travailleurs domestiques et les travailleurs émigrés.

Ces initiatives visaient à protéger les droits et intérêts légitimes des membres des syndicats et du peuple travailleur de la République démocratique populaire lao. Nous avons également présenté au gouvernement une proposition portant sur l'augmentation du salaire minimal pour l'aligner avec les réelles conditions de vie dans le pays.

Pour améliorer progressivement le bien-être des travailleurs conformément à la stratégie de l'OIT, nous avons collaboré avec le secteur public, la chambre nationale de commerce de la République démocratique populaire lao, ainsi que d'autres secteurs concernés, et nous avons organisé des réunions pour discuter et trouver des solutions aux problèmes qui toucheront le peuple travailleur à l'avenir. Nous avons, par ailleurs, encouragé la création de postes de travail pour la classe ouvrière et le peuple travailleur, de façon à répondre aux problèmes qui se poseront à l'avenir.

La Fédération des syndicats de la République démocratique populaire lao se préoccupe également du bien-être des travailleurs et du peuple travailleur, à la fois dans les secteurs formel et informel.

Parallèlement, nous avons élaboré un plan conforme aux conventions internationales du travail qui ont été ratifiées par la RDP lao. À l'avenir, nous continuerons à collaborer avec le gouvernement pour examiner et ratifier les conventions de l'OIT afin de protéger les droits et les intérêts légitimes de la classe ouvrière et du peuple travailleur dans notre pays, dans la région et dans le monde entier.

Nous sommes convaincus que cette Conférence sera extrêmement utile, qu'elle permettra de protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs et que nous réussirons ensemble à éliminer progressivement la pauvreté.

Enfin, je souhaite beaucoup de succès à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. BOLE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Fidji)

Le rapport du Directeur général intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale* met au défi notre capacité d'innover en nous dotant de politiques équilibrées pour créer des synergies entre la croissance économique et la productivité, d'une part, et le travail décent et le progrès social, d'autre part. Fidji a réalisé cette innovation en promulguant en 2007 sa loi sur les relations de travail et s'attend à ce que, dans la culture de la résolution des conflits, on voie se produire le changement de paradigme nécessaire pour passer de l'approche conflictuelle à l'approche de dialogue social fondé sur la bonne foi qui est cruciale pour la viabilité des entreprises et l'édification nationale.

Le gouvernement de Fidji souscrit sans réserve au thème du rapport global de cette année sur la nécessité urgente d'éliminer toutes les formes de discrimination, en particulier dans l'emploi et la profession. Malheureusement, cette corruption morale a été perpétuée par un grand nombre de néocolonialistes qui résistent aux efforts de Fidji pour éliminer

ce passif tenace dans la gouvernance et le système politique du pays grâce à la Charte de la population en faveur du changement, de la paix et du progrès. À ce titre, le gouvernement est résolu à moderniser Fidji en abrogeant un nombre record de politiques et de lois nationales – des lois coloniales dépassées et discriminatoires – pour les remplacer par une législation moderne qui assure des droits de citoyens égaux à tous les membres de notre population, indépendamment de leur race, de leur origine ethnique, de leur couleur ou de leurs croyances.

Par exemple, le gouvernement a supprimé toutes les formes de discrimination en matière d'accès et de sélection dans les écoles et assure à tous les enfants égalité des chances et gratuité dans notre système scolaire. Notre ministère de l'Éducation a maintenu la gratuité durant les treize années de l'éducation primaire et les cinq années de l'éducation secondaire. Il a en outre aboli les examens externes dans le primaire et le premier cycle du secondaire pour réduire les taux d'abandon scolaire; mis en place des transports gratuits pour tous les élèves des établissements primaires et secondaires qui y ont droit s'ils satisfont à certains critères de ressources; instauré des zones scolaires pour rapprocher l'éducation de tous les enfants, et fourni des manuels gratuits à toutes les écoles primaires, ce qu'il a commencé à faire aussi cette année dans les écoles secondaires.

Le gouvernement continue par ailleurs à collaborer étroitement avec les autorités scolaires non gouvernementales, afin d'assurer les structures d'enseignement nécessaires pour faire face à l'entrée de tous les enfants dans le système scolaire. Nous développons et mettons à niveau les établissements secondaires ruraux afin qu'ils dispensent leur enseignement jusqu'à la septième année, et qu'il soit ainsi facile pour les élèves des milieux ruraux d'accéder directement à l'éducation universitaire. Ceci est aussi la stratégie que nous appliquons pour éliminer le travail des enfants.

Nous avons également lancé la réforme agraire dont il était question depuis longtemps et qui vise à ce que chacun à Fidji, y compris les investisseurs, ait accès à la terre, par l'intermédiaire de la Banque agraire récemment créée. Par des réformes de la législation et des politiques relatives à l'emploi, à la fonction publique et aux entreprises publiques, nous réformons tous les services publics afin de les rendre plus efficaces et efficients et de leur permettre ainsi d'assurer la justice sociale à tous sans discrimination. Le gouvernement fidjien entend réaliser toutes ces réformes économiques et sociales de façon à moderniser Fidji d'ici à 2012, et élaborer une Constitution moderne et progressiste grâce à un processus de consultations ouvert. Nous sommes en bonne voie pour tenir d'ici à 2014 la première élection générale de notre histoire qui ne soit pas fondée sur la race. Il s'agit là d'un événement auquel nous aspirons vivement mais qui n'avait pas pu se réaliser depuis notre indépendance.

Comme cela est clairement indiqué dans nos rapports annuels soumis au Département des normes internationales du travail et dans nos réponses à la Commission de l'application des normes de la Conférence, notre gouvernement a fait des progrès considérables et continuera d'honorer nos engagements en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination. Nous voulons donner à notre population les moyens d'utiliser de façon productive ses talents et ses ressources pour créer une richesse qui

soit durable et assortie de responsabilité sociale. Nous voulons que Fidji devienne un pays moderne, qui soulage de la pauvreté les travailleurs marginalisés et procure une meilleure qualité de vie à tous dans un environnement de liberté, de dignité, de sécurité et de paix.

Nous nous félicitons en outre de la discussion récurrente sur la protection sociale et la sécurité sociale au titre du suivi de la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Comme je l'avais déclaré l'année dernière, Fidji est en train de mettre la dernière main à une nouvelle loi sur l'indemnisation des travailleurs. Le système d'indemnisation des travailleurs ainsi réformé est conçu de façon à fournir des services de santé et de sécurité sociale plus rapides et meilleurs.

Nous sommes aussi en train de revoir notre système de caisses de prévoyance et notre régime de retraite nationaux afin d'assurer aux membres une meilleure couverture, avec des prestations de sécurité sociale durables. Les consultations sur ce sujet s'achèvent ce mois-ci, et la rédaction de la législation modifiée commencera le mois prochain.

Pour conclure, notre gouvernement est résolu à honorer les obligations qu'il a contractées auprès de l'OIT tout en entreprenant la modernisation de Fidji au titre de la Charte de la population. Nous appelons la communauté internationale à faire preuve de plus de compréhension envers nos efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination sociale, économique et politique, et nous souhaitons tout particulièrement remercier tous les pays qui ont compris Fidji dans sa volonté d'édifier un pays moderne, avec des citoyens égaux.

M. GRIGNARD (*travailleur, France*)

Cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail doit être, comme l'a proposé le Directeur général dans son rapport introductif, un moment de réflexion afin de voir comment mieux asseoir l'action de l'OIT dans la gouvernance multilatérale, alors que ce qu'elle produit reste en décalage profond avec les attentes des peuples et des citoyens.

La crise financière de 2008 a fait du G20 le lieu de la régulation financière. En y accueillant l'OIT, ses membres admettent la dimension sociale comme facteur incontournable de la gouvernance. Reconnaissance salutaire, parce que l'évolution du monde restera chaotique si la place du social reste ignorée. Reconnaissance redoutable cependant.

En effet, l'OIT doit montrer sa capacité à peser sur le cours des événements dans des actes qui changent la vie des gens, en premier lieu les plus pauvres, ceux qui ne disposent ni du travail décent, ni d'accès à l'éducation ou à la santé. Redoutable, quand beaucoup de citoyens et de travailleurs doutent de la capacité de leurs représentants à proposer la voie d'un développement économique durable, d'un nouveau progrès social, réduisant les inégalités dans leur pays et au niveau de la planète.

Le chômage, qui touche un trop grand nombre de salariés et frappe durement les jeunes, les dérives de la financiarisation de l'économie qui n'ont pas été endiguées, conduisent aux replis nationaux, à la montée du populisme, à la mise en question de la démocratie de représentation, ce qui interpelle institutions internationales, gouvernements, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs.

Dans des formes diverses, à plusieurs endroits de la planète, les jeunes expriment leur indignation

face à un monde qui leur laisse trop peu de place. Face à cette indignation, comprendre ce qu'elle révèle, la légitimité de ce cri, ne constitue pas pour autant une réponse aux problèmes posés. Gardons-nous de simplifications réductrices, alors que les solutions sont de moyen terme, au cœur de compromis complexes.

Au sein du G20, trop souvent les Etats arbitrent en faveur de leurs seuls intérêts, quand l'intérêt général est en jeu. Les pays les plus pauvres n'y ont pas leur place. L'OIT, elle, parle au nom de tout le monde, est porteuse d'un compromis élaboré par les représentants des gouvernements, des employeurs et des salariés. Elle doit prouver que son rôle y est essentiel. Sa légitimité tiendra, au fil du temps, à sa capacité croissante à faire de la dimension sociale une donnée indissociable de toute décision dans les domaines économiques, financiers, environnementaux.

Or beaucoup d'Etats considèrent que la dimension sociale est un frein au développement économique. Beaucoup d'employeurs considèrent que les droits fondamentaux sont des freins à la liberté d'entreprendre. Avec l'OIT, nous considérons que le progrès social est un facteur de dynamique économique. Faire progresser, dans les faits, l'interaction entre les dimensions économiques et les dimensions sociales doit, devrait être une priorité d'action des représentants des employeurs et des travailleurs au sein de l'OIT.

C'est l'enjeu d'une démarche qui prendrait corps autour de la cohérence, et qui ferait sens à tous les niveaux, de l'entreprise à la gouvernance mondiale. Dans l'entreprise, le dialogue social est le dialogue entre toutes les parties prenantes et doit se structurer dans des entreprises socialement responsables. Dialogue qui doit rechercher le meilleur équilibre possible entre le progrès social et la performance économique. Dans ce cadre, les entreprises multinationales doivent prendre en compte l'impact de leur activité sur leur environnement économique et social, et faire en sorte que celle-ci accompagne un développement du travail décent et du respect des droits sociaux fondamentaux.

Au niveau national, la cohérence, c'est en particulier l'évaluation préalable des impacts sociaux des choix économiques. Au niveau international, il s'agit notamment d'inclure dans les interventions du FMI ou de la Banque mondiale une dimension sociale en dédiant une partie des financements au maintien et au renforcement de la cohésion sociale. La mise en place à l'échelle mondiale d'un socle de protection sociale en serait la concrétisation. Cela démontrera auprès de ceux qui sont les plus laissés pour compte que la mondialisation des échanges va de pair avec la diffusion du progrès social.

Nous sommes engagés, au sein de l'OIT, dans un dialogue, par conviction, et au nom des valeurs qui fondent notre action. Mais qu'il s'agisse de la crainte de débordements violents résultant de déséquilibres mondiaux intenable ou de la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes, le statu quo n'est pas de mise. Il y a urgence sociale. La cohérence qui peut réduire la distance entre le citoyen et la représentation institutionnelle est un enjeu de la démocratie. Nous ne devons l'évacuer ni de nos débats ni de nos ambitions pour l'avenir de l'OIT.

C'est un privilège pour nous de prendre la parole à cette occasion, alors que nous comprenons de mieux en mieux la mondialisation.

Cette réunion se tient au moment opportun, alors que nous avons connu plusieurs crises à travers le monde, à savoir la crise financière, la montée du prix du pétrole et des produits alimentaires, les effets du réchauffement climatique, et plus récemment, le tremblement de terre et la tragédie du tsunami au Japon. Il est important que nous réalisons tous que nous risquons de connaître des catastrophes similaires plus fréquemment à l'avenir. Que faire, comment s'y préparer, comment y réagir, constituent une préoccupation croissante pour tous.

L'OIT a été créée pour combattre la pauvreté et l'injustice sociale. Alors que le monde devient plus globalisé, plus interdépendant et plus compliqué, nous nous attendons à ce que l'OIT évolue, elle aussi, de manière à aider les travailleurs, les employeurs et les gouvernements à s'adapter aux changements rapides dans le domaine social et le domaine du travail. Cette aide peut varier d'un pays à l'autre. L'inaptitude à remarquer les différences locales, pourrait déboucher sur des programmes généralisés, sur un système de programmes «à taille unique», ce qui n'est pas la démarche la plus appropriée.

Aujourd'hui, pour maintenir le progrès mondial, nous avons besoin de politiques gouvernementales qui appuient réellement l'entreprise, le développement du capital humain, l'entrepreneuriat et la croissance des PME. Nous avons besoin d'encourager et d'aider les gens à passer de l'économie informelle à l'économie formelle. Certes, il est important de créer des emplois décents, mais dans le même temps il est tout aussi important que l'OIT comprenne et encourage des politiques propices aux affaires, afin de parvenir à un équilibre entre les deux, et de trouver la bonne formule pour une création réussie d'emplois. Nous ne devons jamais oublier que le secteur privé est créateur d'emplois.

Il faut également reconnaître que les politiques pratiquées dans certains pays de réduction des impôts pour stimuler l'investissement et de dérégulation des marchés du travail pour les rendre plus flexibles, peuvent déboucher sur des inégalités. Mais il ne faut pas oublier pour autant que ces politiques ont également débouché sur la création d'emplois et sur une plus grande prospérité, notamment dans les pays en développement. Inverser ces politiques pour rendre les marchés moins souples et pour donner un rôle plus important à l'Etat risque de se traduire par une perte d'emplois, par des fermetures d'entreprises, et par l'extension de l'économie informelle.

Il faut également noter que les attentes des gens et leur bien-être matériel se sont accrus du fait de la croissance économique. Par exemple, posséder aujourd'hui un téléphone portable, un ordinateur ou une moto est devenu la norme pour bon nombre de travailleurs dans beaucoup de pays en développement, notamment en Asie, ce qui n'aurait pas été possible sans des politiques propices aux affaires et les investissements directs étrangers.

Finalement, j'aimerais vous assurer que la Confédération des employeurs de Thaïlande continuera à appuyer l'OIT et à collaborer avec elle dans ses efforts pour promouvoir l'Agenda du travail décent en

Thaïlande. Nous espérons que l'approche de l'OIT en Thaïlande tiendra également compte des besoins et des préoccupations des employeurs.

M. SCHMIT (ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Luxembourg)

Cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail de l'OIT nous invite à regarder en avant et à concentrer nos efforts sur les immenses tâches qui doivent être menées à bien.

Les progrès qui ont été obtenus au fil des décennies sont remarquables. Sans l'OIT et ses Conventions, le monde du travail n'aurait pas évolué comme il l'a fait. Mais nous devons aussi reconnaître que notre organisation a parfois eu du mal à se faire entendre. C'était notamment le cas dans les années trente, au moment de la grande dépression, quand elle plaidait contre l'orthodoxie en faveur de politiques de relance et d'emploi pour sortir les pays du chômage de masse. Celui-ci a finalement mené au totalitarisme et au cataclysme de la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, à la sortie d'une crise économique, sociale et financière virulente, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable tout comme le Pacte mondial pour l'emploi, adoptés en 2008, sont des réponses innovatrices, qu'une gouvernance économique qui connaît des avancées trop modestes devrait pleinement prendre en compte.

Nous, le Luxembourg, est convaincu que développement et performances économiques et progrès social doivent aller de pair. Nous sommes attachés à la promotion du dialogue social tripartite, composante essentielle d'une économie sociale de marché.

Nous félicitons le Directeur général du travail accompli, mais surtout du rôle accru qu'il a su obtenir pour l'OIT, notamment au sein du G20. Nous partageons également les analyses présentées dans son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*.

Oui, nous devons avoir le courage de tirer les leçons de cette crise qui, pour beaucoup de pays et des centaines de millions d'êtres humains frappés par le chômage, la précarité, voire la pauvreté, n'est nullement terminée.

Les dogmes autant que les intérêts des créanciers et des rentiers résistent à la mise en œuvre de politiques qui remettent au centre le développement de l'économie réelle. Le respect de l'environnement naturel est fortement menacé par le réchauffement climatique ou des catastrophes comme celle de Fukushima, ainsi que la réduction des inégalités et des déséquilibres sociaux. Nos sociétés au Nord comme au Sud doivent changer de modèle de développement. Nous avons, en effet, besoin d'une croissance économique dont les fruits soient plus équitablement répartis, et qui soit plus respectueuse des ressources naturelles limitées qui constituent la base même de la survie de notre planète.

Une mondialisation qui fait fi de ces équilibres est source de conflits, de catastrophes et de ruptures irréparables. Nous avons en effet besoin d'une mondialisation assortie d'une forte dimension sociale. Qui mieux que l'OIT, grâce à sa composition tripartite, peut promouvoir activement cette approche?

A cet égard, je voudrais féliciter pour son engagement M^{me} Bachelet, Présidente de la commission qui travaille sur ce sujet. Je mentionnerai trois axes

fondamentaux qui en cette phase du développement me paraissent particulièrement importants.

L'emploi d'abord: le chômage continue à faire des ravages. Des millions de jeunes – de la Tunisie et de l'Égypte, pays dont les jeunes courageuses, éprises de démocratie, méritent tout notre soutien, à la Grèce, au Portugal, à l'Espagne, mais aussi en Afrique et ailleurs – risquent de connaître des existences brisées. Ce n'est pas acceptable.

Prenons leur indignation au sérieux, adaptons nos politiques macroéconomiques et nos politiques budgétaires pour répondre efficacement à ce gâchis économique et à ce drame déstabilisateur.

Les politiques d'austérité imposées sans discernement, tout en ménageant les créanciers, ne font que plonger ces pays dans une récession durable et une paupérisation rampante. Le monde a besoin d'investissements considérables, créateurs d'emplois, mais aussi pour assurer les besoins essentiels et maîtriser notamment les défis écologiques. Pourquoi les agences de notation, si soucieuses des intérêts du monde financier, ne se préoccupent-elles pas un tout petit peu de la stabilité sociale de ces pays et du sort de ces générations sacrifiées?

Deuxième axe: la place et la valeur du travail. Le travail ne doit pas être considéré comme n'importe quelle marchandise. Il y a travail décent s'il est assorti de droits comme, par exemple, celui d'une rémunération qui permette de vivre correctement. Et on en est souvent très loin, surtout quand la précarité qui empêche les salariés à organiser leur vie devient de plus en plus la règle; le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs – c'est l'un des grands combats de l'OIT qui doit être poursuivi, notamment à travers la mise en place d'inspections du travail efficaces et dotées de réels pouvoirs; le droit et la liberté pour les salariés de défendre leurs intérêts et, souvent, leur dignité.

Troisième axe: la mise en place ou la consolidation de systèmes de protection sociale. C'est l'un des sujets majeurs de cette 100^e Conférence. Il est au cœur d'une mondialisation plus équitable. Que 75 à 80 pour cent de la population mondiale ne disposent pas d'une protection sociale quand ils tombent malades, quand ils sont victimes d'un accident ou quand ils vieillissent, ces questions doivent nous interpeller.

Si certains pays du Sud ont fait des progrès remarquables à cet égard, il y a des risques dans les pays en développement, notamment ceux confrontés à la crise de la dette, d'un démantèlement des systèmes de protection sociale.

Je voudrais notamment relever les conclusions qui ont été tirées par la commission qui a été présidée par l'ambassadeur du Luxembourg, appelant cette Conférence à faciliter la mise en place d'un socle commun de droits sociaux et de protection sociale, étape importante vers cette ère de justice que nous souhaitons et dont le monde a besoin.

Original anglais: M. MC LEOD (gouvernement, Trinité-et-Tobago)

Comme ceux qui m'ont précédé, je vous félicite pour votre élection et je rends hommage à cette vénérable Organisation qui est demeurée inébranlable contre les vents du changement économique et social.

Aujourd'hui, les travailleurs et chacun de nous, nous continuons de tirer profit des efforts déployés par de nombreuses personnes. La contribution de

l'OIT et de ses mandants au bien-être et à la dignité du travailleur ne peut pas et ne doit pas être sous-estimée en dépit du fait que nombreux sont ceux qui n'apprécient pas la valeur de notre travail. Nous, les Membres, sommes tenus par une responsabilité partagée de continuer à lutter pour réaliser des gains d'efficacité et de l'emploi durable qui tiennent compte du bien-être du travailleur.

Alors que nous avançons dans cette ère de technologie qui transforme le monde du travail, l'héritage de cette Organisation, créée en 1919, exige de nous que nous fassions en sorte que le visage humain et la voix du travailleur ne disparaissent pas des débats sur le développement.

En cette occasion historique qu'est la 100^e session de la Conférence, nous devons nous féliciter d'avoir mené des débats sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, sur l'administration du travail et sur la protection sociale.

Je félicite le Directeur général pour son rapport, et je souscris à son idée selon laquelle, tandis que nous consolidons la reprise économique, une nouvelle ère de justice sociale doit se faire jour.

Trinité-et-Tobago, un petit pays en développement, continue de tenir ses engagements en faveur d'un développement axé sur l'être humain et de la promotion du travail décent.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de ministre du Travail et du Développement de la petite et microentreprise, il y a un an, nous avons réorienté nos programmes pour répondre plus efficacement aux besoins des employeurs, des travailleurs, de ceux qui cherchent un emploi et de ceux qui souhaitent créer de petites et microentreprises.

Dans le cadre du développement durable du gouvernement de Trinité-et-Tobago, nous avons établi des partenariats avec les bénéficiaires des politiques que nous élaborons et que nous appliquons.

Je suis particulièrement heureux de souligner les résultats suivants: une augmentation du salaire minimum de 38 pour cent, la création d'un centre de sensibilisation au VIH/sida et du développement durable – le premier de ce type dans la région pour mettre en œuvre la politique nationale sur le VIH/sida sur le lieu de travail –, la réintroduction de programmes de formation et d'apprentissage nationaux pour réduire le chômage des jeunes et les injustices sociales, la mise au point d'un projet de politique générale sur la création d'entreprises communautaires, des consultations de partenaires en matière de législation du travail, le développement coopératif, les services publics pour l'emploi, l'information du marché du travail, la création de microentreprises et les priorités en matière de travail décent, et enfin la décentralisation des services du ministère et le développement du programme de sensibilisation par voie électronique et par Internet.

Nous travaillons aussi à la mise au point d'une politique du travail décent et d'un programme d'action pour Trinité-et-Tobago, et nous mettons à jour notre législation du travail, notamment pour ce qui est de la protection de la maternité et de l'indemnisation des travailleurs.

Nous avons enregistré des progrès en matière de réduction du déficit de travail décent, mais il reste encore beaucoup à faire.

En cette une nouvelle ère de justice sociale, il convient d'accorder aux plus vulnérables dans notre société mondiale l'attention qu'ils méritent. Si nous voulons promouvoir efficacement la justice sociale, nous devons tous participer au développement et

veiller à ce que tous les travailleurs aient accès au bien-être et à la prospérité partout dans le monde.

La lutte contre les éléments essentiels de l'injustice, comme la pauvreté, la discrimination, les inégalités et les conditions de travail dangereuses, ne devrait pas être un effort isolé.

Trinité-et-Tobago se félicite des débats qui ont eu lieu sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. J'espère vivement que de nouveaux mécanismes seront mis au point pour faciliter les échanges d'informations, les meilleures pratiques et le savoir-faire, afin de soutenir nos activités de travail décent respectives. Nous devons nous unir pour créer une société dans laquelle les gens travailleront dans la dignité et gagneront un salaire juste.

Alors que nous commençons à récolter les bénéfices des débuts de la reprise de cette crise économique et financière, nous ne devons pas oublier que notre but doit être la prospérité pour tous. À cet égard, la cohérence des politiques et l'action menée en temps opportun sont essentielles pour la poursuite efficace de nos objectifs du développement.

En sa qualité de Membre titulaire nouvellement élu du Conseil d'administration, Trinité-et-Tobago s'engage à servir. Je tiens à dire notre profonde reconnaissance pour le très large soutien qu'a reçu notre candidature, et je reconnais les liens d'amitié qui existent entre notre pays et un si grand nombre de ceux qui sont représentés ici.

Nous souhaitons travailler avec nos collègues, pendant la période allant de 2011 à 2014, pour assumer nos responsabilités collectives et individuelles.

Pour terminer, je tiens à remercier l'équipe du travail décent et le Bureau de l'OIT pour les Caraïbes, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en ce qui concerne nos initiatives de travail décent et je réaffirme l'engagement de mon pays envers l'OIT.

Original anglais: M. YITZHAKY (gouvernement, Israël)

Je voudrais féliciter sincèrement le Directeur général du Bureau international du Travail pour les efforts inlassables qu'il a déployés, notamment pour organiser cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'Organisation a joué un rôle de chef de file en posant les règles et normes fondamentales au travail, qui devraient se traduire en politiques propres à favoriser l'avènement d'un monde meilleur.

Je voudrais également féliciter M. Somavia pour son rapport clair et complet intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Ce texte est fondé sur le principe du travail décent, qui nous a guidés jusqu'à présent et dont l'importance ne cesse de croître dans le contexte de la mondialisation.

L'esprit positif qui préside aux relations entre patronat et syndicats en Israël s'est traduit par maints résultats bénéfiques pour les travailleurs comme pour les employeurs. Nous connaissons la paix sociale depuis plusieurs années, grâce à un dialogue continu au niveau des directions des organisations compétentes. Cela s'exprime non seulement par le fait que les grèves ne sont guère fréquentes, mais aussi par le petit nombre de personnes qui y participent et le nombre peu élevé de journées de travail perdues.

Un autre résultat de cette coopération efficace est l'accord collectif sur le salaire minimum, qui vise à améliorer le salaire des employeurs et à réduire l'écart entre les différents groupes des travailleurs.

Le gouvernement n'est pas resté inactif puisqu'il a accepté l'accord en question, pour le traduire ensuite dans la législation et l'appliquer dans l'économie nationale.

Dans le cadre de ses politiques, notre pays essaie de faire advenir la justice sociale dont parle le Directeur général dans son rapport. Le gouvernement prend, par exemple, des mesures pour lutter contre la pauvreté, encourager l'emploi et réduire les disparités sociales.

Pour ce faire, nous disposons de deux instruments importants. Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, une nouvelle législation de revalorisation du salaire minimal, mais aussi un crédit d'impôt pour les bas salaires.

En ce qui concerne la sécurité sociale, en Israël, nous sommes en train d'appliquer un deuxième niveau d'assurance-retraite conforme à l'accord général collectif, qui a été étendu par un décret du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Travail. Cette assurance-retraite obligatoire aura pour effet de fournir des prestations optimales en ce qui concerne ce deuxième niveau de retraite pour tous les employés sur le plan national.

Israël a réussi à se sortir de la crise financière et de l'emploi: le taux de croissance a augmenté et le chômage a considérablement baissé. De plus, les nouvelles sont bonnes concernant l'emploi.

Pour conclure, je voudrais remercier l'OIT, au nom du gouvernement israélien, pour les efforts qu'elle a déployés depuis sa création pour protéger les droits des travailleurs. Mon pays poursuivra sa coopération en intégrant les valeurs qui ont été formulées dans cette enceinte et en favorisant la collaboration entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Original anglais: M. SAKURADA (travailleur, Japon)

Au nom de la Confédération des syndicats RENGO, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette 100^e session historique de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à exprimer notre gratitude sincère pour le soutien et la sympathie accordés à notre pays, venant du monde entier, à la suite du tremblement de terre et du tsunami. Il va nous falloir du temps pour nous rétablir. Cette catastrophe naturelle nous a permis de comprendre l'importance de l'entraide et de la coexistence de la nature et de l'humanité sur la planète.

En plus du tremblement de terre, l'accident nucléaire de Fukushima a répandu la peur au sein de la société internationale. Nous sommes bien conscients que ce problème de centrale nucléaire n'est pas seulement un problème pour notre pays mais pour le monde entier. C'est pourquoi nous sommes déterminés, en tant que syndicat à nous attaquer à cette question critique.

Nous saluons le rapport du Directeur général pour une nouvelle ère de justice sociale. Comme il est dit dans ce rapport, l'OIT a la conviction qu'elle doit réaliser la justice sociale et nous partageons le même objectif. La justice sociale est loin d'être appliquée à tous les travailleurs du Japon.

Depuis 1948, les droits fondamentaux du travail dans le secteur public ont été limités. C'est pourquoi, la RENGO a fait du rétablissement de ces droits fondamentaux la question la plus importante et a déposé des plaintes auprès du Comité de la liberté syndicale. Après une longue lutte, nous pouvons dire aujourd'hui que cette question est en train d'évoluer de façon positive. Le 3 juin, le gouverne-

ment japonais a adopté un projet de loi sur la réforme de la fonction publique. Ce projet assure le droit de négociation collective, ce qui représente un salutaire pas en avant vers le rétablissement des droits fondamentaux.

Mais ce n'est encore qu'un projet de loi. Nous veillons de près à ce qu'il soit adopté par la Diète. Je tiens à ajouter que ce projet n'est pas parfait en raison du manque de précision qui entoure le droit d'organisation du personnel de lutte contre les incendies ainsi que de la restriction du droit de grève des salariés du secteur public dans son ensemble. Nous souhaitons vivement que le gouvernement japonais permette aux salariés du secteur public de jouir pleinement des droits fondamentaux au travail énoncés dans les normes internationales du travail.

J'aimerais aborder maintenant la question de la crise économique mondiale. Les dirigeants du G20 s'étaient engagés à placer l'emploi de qualité au cœur de la reprise. Il est évident, comme il ressort du rapport du Directeur général, qu'ils n'ont pas tenu cette promesse. Les États Membres et les organisations internationales concernées devraient collaborer de façon étroite pour agir de façon cohérente en vue d'une politique économique garantissant la répartition des fruits de la croissance entre tous les êtres humains sans exception.

En cette ère de mondialisation croissante, les problèmes que nous connaissons sont interdépendants. Nous sommes mis au défi de réaliser une société viable, qui offre à tous des possibilités d'emploi décent sans discrimination ni pauvreté. L'OIT a plusieurs rôles importants à jouer à cette fin, et le plus important de ces rôles consiste à établir des normes internationales du travail et renforcer ses mécanismes de contrôle. C'est ainsi que je vois les choses.

Notre vœu le plus fervent est que le Conseil d'administration accorde la priorité aux points normatifs de l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, compte tenu des besoins de l'ère nouvelle. L'efficacité de l'OIT dépend du tripartisme, ce qui signifie que chacun des partenaires sociaux a son rôle à jouer. Nous, les syndicats, nous soutiendrons l'action de l'OIT avec nos partenaires sociaux et nous rendrons la tête du combat pour le travail décent et la justice sociale dans une ère nouvelle.

Original anglais: M. THAILUAN (travailleur, Thaïlande)

La situation relative au traitement équitable des travailleurs en Thaïlande s'est améliorée. Le gouvernement a en effet pris cette question plus au sérieux. C'est ainsi que des lois ont été promulguées pour interdire le traitement inéquitable au travail, des mesures ont été prises pour empêcher le recours au travail des enfants et des restrictions ont été imposées aux travailleurs du sexe.

Le travail forcé et les abus dans ce domaine ont été éliminés en Thaïlande. Toutefois, les violations des droits humains et des droits au travail sont graves et persistantes. Ces violations sont le fait des multinationales qui investissent en Thaïlande et des sociétés étrangères qui créent des entreprises conjointes avec des partenaires thaïlandais. Les cas les plus courants portent sur la violation de la liberté syndicale, de la liberté de négociation et la présence de conditions de travail inhumaines. Même si les travailleurs ont essayé d'instaurer un climat de compréhension mutuelle avec leurs employeurs, la situation semble se dégrader parce que ces sociétés

continuent de recevoir un appui de la part des grands conglomérats dans leurs pays.

Il y a eu un cas récemment qui a suscité beaucoup d'intérêt et qui touche une société qui s'appelle Nissin Brake Co., Ltd. La société, qui est une entreprise conjointe groupant des investisseurs japonais et thaïlandais, occupait 818 travailleurs. Elle est située dans la province Nakong Rasharimara en Thaïlande. Nissin produit des pièces détachées et travaille pour des constructeurs tels que Honda, Mitsubishi, Suzuki et General Motors. Elle fabrique également des pièces de moto pour Honda, Yamaha, Kawasaki et Suzuki.

Vous pouvez constater que tous les clients de Nissin sont des constructeurs japonais qui ont d'excellents antécédents en matière de traitement des travailleurs. Ils ne violent pas les droits humains ou les droits des travailleurs tels que le droit d'association ou le droit de négociation et n'ont pas recours au travail des enfants. Ils respectent strictement les droits et règlements des pays dans lesquels ils investissent. Ils autorisent les associations de travailleurs et soutiennent le système tripartite. Ces sociétés sont généralement bien accueillies par les travailleurs de Thaïlande.

Malheureusement, l'histoire suivante montre que ce n'est pas du tout le cas. En effet, le 24 janvier 2011, 15 travailleurs de Nissin Brake se sont réunis pour créer un syndicat aux termes de la loi sur les relations de travail de 1974 (BE 2518), qui donne le droit aux travailleurs de constituer un syndicat. Par la suite, le syndicat en question a élu 22 membres de comités et en ont informé par écrit les Japonais ainsi que leurs employeurs thaïlandais.

Le syndicat a ensuite présenté à l'employeur une demande d'augmentation des salaires et un relèvement des prestations accordées aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'une amélioration des conditions de travail. En effet, les travailleurs étaient exposés à des niveaux extrêmes de chaleur, à la saleté et aux risques liés à l'utilisation de substances chimiques, etc. Toutefois, la direction de Nissin Brake a refusé de négocier avec ces travailleurs et a brutalement annoncé le licenciement des 22 membres du comité, sans fournir de motif quelconque. La direction a déclaré que la société ne pouvait tout simplement pas accepter la création d'un syndicat ou les demandes qu'il avait présentées.

Les travailleurs ont donc déposé une plainte devant le Comité des relations du travail qui a exigé de la société qu'elle réintègre les travailleurs. Nissin a refusé cette décision. La société a estimé qu'elle était bien protégée dans la mesure où elle faisait partie de Honda, Mitsubishi, Isuzu, GM, Yamaha, Kawasaki et Suzuki. La violation de la législation et des droits humains ne devrait pas concerner le travail avec les gros conglomérats japonais.

Je dois dire que les travailleurs de Thaïlande sont surpris de ce que des sociétés réputées telles que Honda, Mitsubishi, Isuzu, GM, Yamaha, Kawasaki ou Suzuki aient collaboré avec Nissin pour violer gravement les droits humains et les droits des travailleurs.

Par conséquent, je demande à Honda, Mitsubishi, Isuzu, GM, Yamaha, Kawasaki et Suzuki que ces sociétés mettent sans délai un terme à leurs rapports avec Nissin Brake et qu'elles n'acceptent aucune fourniture de la part de Nissin tant que celle-ci ne respecte pas pleinement la législation du travail thaïlandaise, ne met pas fin aux violations des droits humains et des droits des travailleurs, qu'elle

n'applique pas l'ordonnance du comité des relations du travail, qu'elle ne respecte pas les conventions de l'OIT n^{os} 87 et 98 et qu'elle ne réintègre pas les travailleurs en question.

J'aimerais également demander au bureau régional de l'OIT en Thaïlande de créer une commission pour enquêter sur ce cas et assurer un traitement équitable aux travailleurs thaïlandais.

J'en appelle à votre aimable collaboration et je ferai rapport sur les progrès accomplis à l'avenir.

Original anglais: M. KSERA (gouvernement, Albanie)

C'est un plaisir pour moi que de participer aux débats de la présente session qui marque le 100^e anniversaire de la Conférence internationale du Travail. Au nom du gouvernement albanais, je voudrais féliciter tous les participants, et souhaite du succès à l'OIT et à nous tous dans notre travail visant à relever les nouveaux défis des années à venir.

J'aimerais féliciter le Président de la Conférence pour son élection à la direction de cette session. En outre, je saisis cette occasion pour féliciter M. Juan Somavia pour ses efforts et les résultats qu'il a accomplis en tant que Directeur général du Bureau international du Travail et exprimer ma conviction que ces réalisations seront encore approfondies à l'avenir.

La séance plénière d'aujourd'hui porte sur la justice sociale et sur des questions à dimensions universelles, car compte tenu des développements économiques et sociaux, nous pouvons affirmer que nous avons entrepris ensemble la création d'une *nouvelle ère de justice sociale*.

Ceci encourage le gouvernement de l'Albanie à accélérer la mise en application des droits en matière d'emploi et, en particulier, les libertés fondamentales au travail. En coopération avec l'OIT, le gouvernement albanais a ratifié les conventions fondamentales et s'est fermement engagé à leur mise en œuvre.

L'engagement à adopter des politiques communes dans nos sociétés est basé sur une croissance économique stable, sur l'emploi, le bien-être et la protection sociale. Ceci nécessite indéniablement une coopération plus étendue et un consensus avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

La réalisation de ces objectifs ne saurait se faire sans la participation active des partenaires sociaux. La promotion et le développement du dialogue social est un objectif clé pour assurer une paix sociale durable.

Parmi les preuves de la volonté et de l'engagement commun à renforcer le dialogue social et les relations de partenariat, la signature, cette année, par les employeurs, les syndicats et le gouvernement albanais d'un Pacte tripartite d'entente sociale.

En résumé, j'aimerais mentionner certains des efforts exceptionnels déployés par le gouvernement albanais en faveur d'un développement économique et social durable, équilibré et orienté vers la mise en œuvre du travail décent, base de la justice sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable et de réduction de la pauvreté, le gouvernement albanais a augmenté les investissements publics surtout en matière d'infrastructures. Cette mesure a créé un climat favorable aux investissements étrangers et nationaux par la réduction des obstacles légaux et administratifs.

L'agriculture et le tourisme sont également des priorités pour le gouvernement parce que ces secteurs emploient un nombre important de travailleurs. L'un des objectifs de l'intérêt porté à ces secteurs est de préserver les emplois existants et d'en créer des nouveaux et assurer le développement des zones rurales qui a une incidence directe sur l'amélioration de la qualité de la vie et du progrès économique.

Grâce aux politiques fiscales entreprises par le gouvernement, l'économie albanaise a réalisé des progrès faisant face à la crise à laquelle est confrontée l'économie mondiale. En 2010, l'économie albanaise a enregistré une croissance de 3,9 pour cent.

Étant donné que l'emploi est le principal défi de toute société, le gouvernement albanais a tenu compte des recommandations des différentes institutions internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail et l'Union européenne.

L'engagement du gouvernement albanais et son objectif principal sont de réduire le chômage de 0,3 à 0,4 pour cent par an et d'accroître l'emploi de 1,9 à 2,2 pour cent par an.

Les principaux régimes de protection sociale en Albanie sont le Programme d'assistance économique dont les prestations de prévoyance sociale ciblent la pauvreté et le paiement des prestations pour handicapés. Ces dernières prestations sont passées de 0,4 pour cent du PIB en 2000 à 0,9 pour cent du PIB en 2008.

Ces politiques adoptées par le gouvernement ont permis de ramener le taux de pauvreté absolue à 27 pour cent et de diminuer l'extrême pauvreté, en pourcentage des pauvres qui consomment des aliments qui coûtent moins de 1 dollar par jour, pour arriver à 1,2 pour cent en 2008 contre 3,5 pour cent en 2005 et 4,7 pour cent en 2002.

La consommation moyenne par habitant a augmenté de 25 pour cent en 2008 en comparaison avec 2002.

Le gouvernement a œuvré à relever les salaires à des niveaux plus élevés que l'inflation et de soutenir la croissance économique. La priorité est accordée à l'augmentation des salaires bas. Au cours des cinq dernières années, le salaire moyen des employés du secteur public a augmenté de quelques 67 pour cent alors que les salaires des enseignants, médecins et infirmiers ont doublé.

Une fois de plus j'aimerais féliciter l'OIT d'avoir organisé cette manifestation importante et formuler mes vœux que notre coopération se poursuivra à ces niveaux à l'avenir, en faveur de nos contributions communes au développement et au renforcement du dialogue social entre nos pays.

Original russe: M^{me} ABDYKALIKOVA (ministre du Travail et de la Protection sociale, Kazakhstan)

Au nom du gouvernement du Kazakhstan, permettez-moi de vous féliciter pour la tenue de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail et de souligner la pertinence du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, Juan Somavia, intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*, un rapport qui appelle les pays à apporter leur contribution politique pour garantir le travail décent.

Pendant la présente Conférence, un événement d'importance s'est produit, le Kazakhstan a été élu membre adjoint du Conseil d'administration du BIT. Au nom du gouvernement du Kazakhstan,

j'aimerais exprimer toute notre reconnaissance aux groupes d'Etats d'Europe orientale qui ont apporté leur soutien à notre candidature. A nos yeux, c'est la confirmation que le Kazakhstan gagne en importance sur la scène politique internationale.

L'année 2011 marque le 20^e anniversaire de l'indépendance du Kazakhstan. Conformément à un décret du Président Nazarbayev, cet anniversaire est célébré sous la devise «Vingt ans de paix et d'édification». Cet événement historique réalise les espoirs et les espérances de plusieurs générations de Kazakhs.

En tout juste deux décennies d'indépendance, notre pays est devenu un Etat moderne, compétitif, qui a su appliquer des réformes importantes dans divers domaines de la société. Des décisions ont été prises à l'effet de passer à une économie de marché, d'adopter un statut d'Etat non nucléaire, entre autres décisions qui se sont avérées être efficaces et bien fondées.

Le Kazakhstan se positionne en tant qu'acteur majeur du renforcement de la sécurité en Asie centrale. Il a assumé la présidence de l'OSCE à l'occasion du Sommet d'Astana ainsi que celle de l'Organisation de la conférence islamique. Autant d'initiatives qui témoignent de l'importance croissante de notre pays sur la scène internationale.

Avec l'OIT, nous continuons de mettre en œuvre le programme pour le travail décent pour la période 2010-2012 et nous renforçons la coopération dans le domaine social et de l'emploi. Un grand nombre de mesures anticrise ont été adoptées en 2009-10 et elles ont été couronnées de succès. Toutes les obligations de notre pays ont été honorées et nous avons amélioré le niveau des prestations sociales pour toutes les catégories de bénéficiaires.

En 2010, les dépenses publiques consacrées aux prestations et aux aides sociales se sont élevées à 5,7 milliards de dollars américains. Selon les premières estimations, la croissance réelle du PIB en 2010 a atteint 7 pour cent, le taux de chômage est tombé à 5,5 pour cent, le revenu moyen par habitant a augmenté en termes réels de 6,3 pour cent et les salaires réels de 7,5 pour cent avec un taux d'inflation de 7,8 pour cent.

Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour permettre l'épanouissement des individus dans notre pays. Et pour ce faire nous devons promouvoir une économie novatrice dans ce domaine. A cet égard, nous devons donc adapter les politiques d'emploi en fonction du taux de croissance visé, ce qui signifie de passer de mesures réactives à court terme à des politiques à long terme.

C'est pourquoi, outre les prescriptions concernant le marché du travail énoncées dans le plan d'industrialisation, le gouvernement a adopté un nouveau programme pour l'emploi qui va jusqu'en 2020. L'objectif principal de ce programme est d'augmenter le niveau de revenu de la population grâce à l'emploi productif et durable. Il se concentre en premier lieu sur les travailleurs indépendants, les chômeurs et les catégories sociales à faible revenu.

Le programme s'articule autour de trois grands domaines: tout d'abord, la formation professionnelle débouchant sur l'emploi, deuxièmement l'aide à la création d'entreprise notamment dans les zones rurales, et troisièmement, lorsqu'il n'y a pas de débouchés en termes d'emploi ou de création d'entreprise, le programme aidera les bénéficiaires à s'installer dans des régions plus développées. Cela contribuera à la mobilité de la main-d'œuvre. Le

gouvernement débloquera 40 milliards de tenges à cette fin et environ 100 milliards supplémentaires l'année prochaine. D'ici à 2016, le programme devrait bénéficier à environ 1,5 million de personnes, le but étant de faire en sorte que le taux de pauvreté dans le pays reste en deçà de la barre des 6 pour cent et de maintenir le chômage à moins de 5,5 pour cent.

Le gouvernement du Kazakhstan partage les inquiétudes des délégués de la Conférence, qui craignent que les effets prolongés de la crise aient des conséquences néfastes sur les conditions de vie d'un grand nombre de familles, de travailleurs et de travailleuses, et il souscrit à l'appel qui a été lancé en faveur de l'instauration d'une nouvelle ère de justice sociale.

Des mesures fondées sur le dialogue social sont nécessaires notamment pour créer massivement des emplois. Il faut également des mesures pour renforcer la productivité du travail, renforcer la protection sociale et garantir la stabilité des revenus.

Original espagnol: M. DE MENDIGUREN (employeur, Argentine)

En ma qualité de président de l'Union industrielle d'Argentine, c'est un honneur pour moi que de reprendre de nouveau la parole devant cette assemblée. Il y a de cela dix ans, je représentais les employeurs dans le contexte de la crise la plus aigüe que mon pays ait eu à traverser.

Aujourd'hui nous pouvons faire état du redressement sensible de l'Argentine d'un point de vue économique et social. C'est le fruit des efforts de tous les Argentins qui ont réussi à produire la richesse favorisant ainsi la croissance. L'Argentine est un pays industriel et en tant que tel, elle dispose d'un grand potentiel en termes de production et de technologies.

J'aimerais saluer le Président de la Conférence et je remercie en particulier le Directeur général, Juan Somavia, de l'appui accordé à notre pays dans des circonstances aussi difficiles ainsi que pendant toute la période qui a suivi la crise.

Après cette épreuve, la crise financière internationale de 2008 n'a pas été une nouveauté pour nous et encore une fois, nous avons rassemblé les efforts du gouvernement, des travailleurs et des entreprises, ce qui nous a permis de surmonter cette crise avec succès.

Le rapport du Directeur général mentionne l'impact de la crise financière sur l'économie réelle et montre un certain nombre de voies pour penser une stratégie d'avenir. Nous estimons qu'il n'existe pas de solution unique, mais que chaque pays vit une situation qui lui est propre, à partir de laquelle il doit élaborer une stratégie appropriée, en fonction de ses besoins. C'est sur cela que nous devons concentrer nos efforts et nous aurons des défis à relever.

Laissez-moi maintenant vous livrer quelques réflexions concernant les sujets abordés par le rapport du Directeur général.

Tout d'abord, le rôle de l'Etat pendant la crise est primordial, essentiel et irremplaçable, surtout lorsque les effets de la crise sont aussi graves que ceux de la crise internationale récente ou de la crise argentine d'il y a dix ans, à laquelle j'ai déjà fait allusion. L'action de l'Etat, par le biais de politiques actives de création d'entreprises et d'emplois, est également fondamentale pour encourager l'initiative privée et l'esprit d'entreprise. Il ne s'agit pas d'une

logique de substitution, mais de contribution au développement du secteur privé.

En second lieu, il est indéniable que l'Etat a un rôle fondamental à jouer dans le renforcement des filets de protection pour ceux qui sont sans emploi et il doit les aider à réintégrer le marché du travail, pour répondre aux nouveaux débouchés qui se présenteront à l'issue de la crise. Il est certain que la sortie de cette crise exige un ensemble de mesures macroéconomiques et sociales qui doivent se conjuguer non seulement pour surmonter la crise, mais surtout et principalement pour que le redressement se transforme en croissance; et bien plus important encore, pour que cette croissance se transforme en développement durable.

Dans notre cas, nous voulons pour l'Argentine, pays dont le système financier est au service de la production, un Etat moderne et intelligent, des entrepreneurs responsables et créatifs, des travailleurs avec un emploi de qualité et des salaires élevés, des dirigeants qui sachent formuler leurs revendications, mais par le biais du dialogue. Tous ces éléments sont essentiels dans notre point de vue et notre engagement. Nous croyons en une économie de production et non pas en une économie de spéculation.

A l'Union industrielle d'Argentine, nous encourageons constamment le dialogue tripartite entre les travailleurs, les entrepreneurs et le gouvernement sur la base d'objectifs concrets. Nous croyons qu'il est indispensable que les entreprises pérennes et le travail décent soient compatibles ainsi que la création d'entreprises et la création d'emplois, la productivité et la compétitivité. Nous ne croyons pas en une logique de la confrontation. Nous reconnaissons le rôle des syndicats et nous attendons d'eux qu'ils assument la même responsabilité que celle qui revient aux entrepreneurs.

Le droit à la grève est un droit légitime et inaliénable dans toute démocratie arrivée à maturité, mais nous ne justifions pas nos conflits par le conflit, ni les abus qui peuvent transformer un conflit en une situation illégale.

Pour terminer, dans notre pays, nous devons surmonter des dilemmes importants, dont notamment celui qui oppose le capital au travail, ou pour être plus explicite, la fausse dichotomie qui cherche à opposer entrepreneurs et travailleurs. Il faut bien comprendre que, sans salaires, il n'y a pas de marché et sans marché, il n'y a pas d'investissements de qualité qui puissent transformer la structure de la production. A la fois, nous ne devons pas oublier que le salaire est aussi un coût de production, en particulier pour les secteurs qui emploient beaucoup de main-d'œuvre. C'est pour cela qu'il nous faut renforcer le cercle vertueux des salaires, de la productivité, de l'innovation, du marché intérieur et de l'investissement.

En Argentine, aujourd'hui plus que jamais, nous devons être en mesure de fixer d'un commun accord, par le biais d'un dialogue tripartite, des schémas de redistribution avec des objectifs concrets qui rendent compatibles l'investissement et la redistribution. Je suis intimement convaincu qu'en construisant, au lieu de nous affronter, à l'aide du gouvernement et des travailleurs, nous sommes capables de transformer la structure de production et la structure sociale de notre pays pour suivre ainsi, de manière définitive, la voie du développement.

Original espagnol: M. ÁVILA ORDÓÑEZ (Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale, Honduras)

Le Honduras a relevé l'un des défis sociopolitiques les plus importants de ces trente dernières années face à une crise financière internationale qui a eu un gros impact sur le développement économique du pays et sur la création de nouvelles opportunités d'emploi.

Le gouvernement, dès sa prise de fonction, a travaillé intensément pour consolider un dialogue constructif, universel et d'engagement dans le cadre de l'unité et de la réconciliation nationales. Ce dialogue est fondé, entre autres, sur le respect et la promotion des droits du travail, le renforcement de la démocratie et la stabilité interne pour atteindre un développement social et économique durable.

Pour activer la reprise de l'économie et la création d'emplois, le gouvernement a vivement encouragé les politiques favorisant l'investissement pour venir à bout de la pauvreté, et il a créé des mécanismes garantissant l'augmentation des revenus de la population à court terme.

Alors que nous célébrons la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous pouvons affirmer que le chemin n'a pas été facile, mais nous pouvons également constater de grands progrès. Certes, la croissance économique fin 2010 était de 2,8 pour cent à cause de la crise politique nationale et de la situation financière internationale, mais cela signifie également que grâce aux efforts du gouvernement actuel, nous allons pouvoir renforcer cette année l'économie nationale et l'on prévoit des indices de croissance plus élevés.

Trois initiatives sont fondamentales sur notre feuille de route. Premièrement, la vision du pays pour 2010-2038 et le Plan de la nation pour 2010-2022, fruits d'un consensus avec la société civile, dès l'entrée en fonction du gouvernement. Ces instruments donnent une orientation à la coordination et à la planification de l'application de mesures visant à favoriser les secteurs sociaux les plus vulnérables, notamment l'encouragement et le respect de l'égalité hommes-femmes.

Deuxièmement, nous avons adopté le Plan national de la promotion de l'investissement pour créer des conditions d'investissement privé propices aux objectifs essentiels de réduction de la pauvreté et de création d'emplois. Lors de l'événement: *Le Honduras, pays ouvert aux affaires*, le Président, M. Porfirio Lobo Sosa, avec l'appui des présidents du Congrès national et de la Cour suprême de justice, a déclaré que la justice sociale et la paix durable sont fondées sur l'harmonie entre le travail et le capital pour le bénéfice de tous.

Troisièmement, nous avons mis en œuvre la stratégie nationale de prévoyance sociale qui a pour objectif d'atteindre une couverture universelle en matière de sécurité sociale et de pensions. Le Plan du gouvernement pour 2010-2014 propose la mise en place de stratégies actives pour l'emploi, et est orienté en particulier vers la création d'emplois de groupes sociaux, encourageant ainsi la création de projets tels que le service national de l'emploi au Honduras.

Comme l'a souligné le Directeur général du BIT dans son rapport de cette année, le pourcentage des travailleurs vulnérables menacés par la pauvreté est en augmentation, ce qui suppose un retour en arrière par rapport aux tendances positives constatées ces dernières années. C'est précisément ce que cherche

à changer le Programme national de création d'emplois lancé par la présidence de la République. Il s'agit du programme national d'emploi horaire récemment mis en place par le pouvoir législatif, suite à un débat tripartite et incorporant des observations de l'OIT.

Ces programmes s'appuient sur des politiques spécifiques destinées, entre autres, à offrir aux jeunes une formation et un emploi permanent.

Monsieur le Président, le Honduras se réjouit que le texte de la convention sur le travail domestique ait été adopté dans une ambiance constructive et dans un esprit de consensus.

Ladite convention est transcendante car elle établit des normes dans le domaine de l'économie informelle, elle a un impact certain sur la question délicate des migrations et elle tient compte de la dimension de l'égalité hommes-femmes.

Il est prudent de souligner que notre pays, qui applique depuis 1971 la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, reconnaît la personnalité juridique du premier et unique syndicat des travailleurs du service domestique.

Les systèmes de sécurité sociale sont essentiels aux politiques sociales et ils doivent être renforcés. Une administration du travail efficace est essentielle pour protéger efficacement les travailleurs. Elle l'est aussi en matière de sécurité sociale et de services de l'emploi et pour l'élaboration de politiques et de normes de l'emploi, ainsi que pour l'encouragement du dialogue social afin de favoriser une culture du dialogue et de la confiance.

Nous rappelons ici que le dialogue social, la coordination et le consensus entre les partenaires sociaux jouent un rôle décisif eu égard à notre prochaine ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Ces instruments du tripartisme sont également déterminants en vue de la ratification de la convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, et de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Ces ratifications sont des priorités absolues pour notre gouvernement.

Monsieur le Président, aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que les politiques de l'OIT contribuent à la construction d'un monde avec moins de tensions et davantage de justice et une sécurité totale. Nous reconnaissons le rôle que l'OIT a joué, tant dans l'encouragement du tripartisme de conciliation que dans sa contribution avec les acteurs internationaux à promouvoir la stabilité économique et financière qui crée le travail décent.

Nous voulons souligner, alors que nous devons décider ce que devraient être nos politiques futures, que la scène politique internationale est en train de changer très rapidement. Devant ce panorama très incertain, le Honduras continuera fermement sur sa voie vers le développement durable, comme il le fait déjà, renforçant la démocratie en respectant le principe selon lequel la paix et la justice sociale forment un binôme inséparable.

Original anglais: M. ROŽMAN (gouvernement, Croatie)

C'est un grand plaisir que d'intervenir lors de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail et d'apporter notre soutien à la promotion et au renforcement du travail décent et des

principes qui le sous-tendent, non seulement en Croatie mais également dans le reste du monde.

La République de Croatie se félicite de la récente recommandation par laquelle la Commission européenne demande de clore sa procédure d'adhésion. La Croatie deviendra ainsi le 28^e membre de l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013. Le succès de ces négociations est un signe très encourageant pour l'ensemble des pays d'Europe du sud-est qui souhaitent faire de même. Il est essentiel pour la stabilité de la région – ce à quoi la Croatie est très attachée – de donner une perspective européenne à tous ces pays.

Plusieurs documents internationaux ayant trait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au développement durable sont liés directement au travail décent. Pour atteindre ces buts, il faut que toutes les parties prenantes s'investissent pleinement, surtout maintenant, à l'heure de contrer les effets de la crise économique.

S'agissant de la promotion du travail décent en République de Croatie, nous comptons en priorité créer des conditions favorables à l'emploi, avec un environnement propice à la création d'emplois productifs, et offrir à tous les citoyens une protection de sécurité sociale tenant compte des principaux risques sociaux (âge, maladie, handicap, chômage, pauvreté, etc.).

Dans notre pays, nous accordons, au nom du travail décent, une attention particulière à l'emploi: le taux de chômage relativement élevé et le faible pourcentage d'actifs occupés sont au cœur de nos préoccupations. Nous sommes également confrontés à un rapport actifs-retraités particulièrement défavorable. Aussi nos stratégies donnent-elles la priorité à l'accroissement du nombre d'actifs occupés, en cherchant notamment à résoudre le problème du chômage des jeunes, un problème qui nécessite davantage d'efforts de notre part pour élaborer des mesures propres à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

En effet, en Croatie, cette catégorie de population est confrontée à un fort taux de chômage: 25 pour cent des chômeurs sont des jeunes. Dans nos documents stratégiques, les jeunes sont considérés comme un groupe particulièrement vulnérable et il existe tout éventail de politiques actives visant à faciliter leur intégration sur le marché du travail. Des mesures spécifiques sont également élaborées concernant l'orientation professionnelle, les formations complémentaires et les services d'aide ponctuelle personnalisée. L'une des mesures phares de notre politique active de l'emploi a trait à l'acquisition d'une expérience professionnelle suffisante.

La crise, les licenciements et les efforts que nous déployons pour créer de nouveaux emplois ne doivent en aucun cas servir de prétexte – fallacieux – pour abolir l'ensemble des conditions nécessaires au travail décent. Bien au contraire, la crise et les difficultés doivent nous inciter à veiller à ce que les principes du travail décent soient davantage respectés. C'est pourquoi il faut à notre avis insister sur les principes de protection matérielle et juridique et de sécurité des travailleurs, et assurer la sécurité matérielle des personnes qui ne travaillent pas, en adaptant l'ensemble du système au vieillissement de la population. Il nous faut également procéder à des ajustements en matière de sécurité sociale pour obtenir un meilleur équilibre entre hommes et femmes

et donner aux individus la possibilité de concilier leurs priorités professionnelles et familiales.

Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la sécurité matérielle des employés, et d'abord aux salaires, pour assurer des conditions de vie décentes aux travailleurs et à leur famille. Outre qu'il est le fruit de négociations collectives et qu'il est inscrit dans les conventions collectives, en Croatie, le salaire minimum est garanti par une loi spécifique. Il est très important d'avoir un consensus social sur cette question. En Croatie, nous avons été confrontés à de nombreux cas de non-paiement des salaires, et nous ne parlons pas ici d'employeurs en faillite – il existe dans ce cas un fonds pour payer leur dû aux travailleurs. Sur ce plan, de nombreuses activités ont été mises sur pied par tous les partenaires sociaux pour tenter de résoudre ce problème. Pour garantir un travail décent, il faut une coopération active de tous les partenaires sociaux, dans le cadre d'un dialogue social fondé sur les principes du travail décent, ainsi qu'une coopération fructueuse avec l'ensemble de la société civile.

L'année dernière, dans notre pays, nous avons observé une stagnation des relations entre les partenaires sociaux, mais le dialogue social a maintenant repris de plus belle. Les activités concernant notamment les salaires impayés, dont il était question tout à l'heure, sont le résultat d'une initiative du mouvement syndical mais aussi le fruit des excellents et fructueux rapports de coopération entretenus par les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Le partenariat social peut et doit être le mécanisme permettant de garantir le travail décent, d'améliorer les conditions de vie et l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et, à terme, de renforcer les droits. J'insiste sur le fait que, dans un dialogue social responsable, les partenaires sociaux doivent être prêts à accepter de prendre des décisions difficiles mais nécessaires. Je dirai que le dialogue social est une condition sine qua non du travail décent, rien ne peut être fait sans lui. Tous les partenaires sociaux doivent accepter pleinement leur part de responsabilité.

(M. Hossu prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. RAJA (Secrétaire fédéral, ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, Pakistan)

Permettez-moi de vous faire part de quelques éléments caractéristiques de la situation socio-économique du Pakistan, qui ont un rapport évident avec la réalisation des droits des travailleurs et le respect des normes reconnues au lieu du travail. Le gouvernement du Pakistan a tout mis en œuvre pour relever les défis socio-économiques découlant des pénuries d'eau, d'aliments et d'énergie. Nous avons également dû faire face à des défis imprévus sous forme d'inondations dévastatrices, qui ont diminué notre PIB en endommageant portant nos terres cultivées, en mettant à mal le bétail et en causant des dégâts aux infrastructures physiques.

Malgré ces grandes difficultés, le gouvernement du Pakistan s'est efforcé d'œuvrer pour le bien-être économique de notre population et a pris des décisions difficiles pour stabiliser l'économie, générer de la croissance, créer des emplois et améliorer la qualité de la vie. Sur cette toile de fond, nous avons pu réaliser un taux de croissance modeste. Même s'il était en dessous de notre potentiel, la performance démontre la forte résilience de notre écono-

mie, éprouvée à plusieurs reprises, subissant crise après crise, à commencer par le tremblement de terre de 2005.

Nous sommes le sixième pays le plus peuplé, avec une population estimée à 177,1 millions d'habitants. Le taux de chômage est à 5,6 pour cent. L'emploi productif est un défi majeur, compte tenu de la décelération de la croissance économique, de la compression du secteur formel et de l'expansion du secteur informel. Le secteur des activités manufacturières a été durement frappé par des facteurs internes et d'autres, notamment une forte pénurie d'énergie. Il en a résulté une diminution des heures de travail, des pertes d'emplois et une augmentation des coûts de production. Dans cette situation, il est bien difficile de satisfaire aux besoins de protection sociale de la main-d'œuvre, sous l'angle du travail décent.

Dans ce scénario, le gouvernement n'épargne aucun effort pour relever ces défis dans le domaine du travail, et fait de son mieux pour répondre aux aspirations de la classe ouvrière de notre pays. Nous croyons dans la promotion des valeurs fondamentales de liberté et de dignité humaine, de justice sociale, de sécurité et de non-discrimination, en tant qu'instrument du développement économique et social durable.

Nous saluons la décision d'inscrire à l'ordre du jour de la CIT la discussion concernant l'objectif stratégique de la protection sociale au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Nous pensons que le temps est venu d'engager un tel dialogue afin d'inculquer le sens des responsabilités à ceux qui se soucient de créer des emplois durables et de partager les bénéfices de la croissance avec ceux qui contribuent à la création et à la croissance des richesses ainsi qu'à la mise en place d'un socle de protection sociale. Il est nécessaire d'élaborer un mécanisme institutionnalisé chargé de veiller à ce que chacun puisse mener une vie décente en jouissant des droits sociaux fondamentaux et en ayant accès aux services et équipements sociaux de base. Nous devrions définir les modalités pour assurer une durabilité sociale et économique ainsi qu'une distribution plus équitable des richesses. Il importe tout autant de concevoir un mécanisme institutionnel et de créer les conditions propices pour traduire le développement économique en termes de progrès social, de recul de la pauvreté et de prospérité.

Nous devons dresser un bilan des efforts que nous avons consentis aux niveaux national et international pour réaliser l'objectif convenu, à savoir étendre la sécurité sociale à tous. Il est important d'évaluer ce qui a été fait, mais aussi ce qui doit être fait, en y mettant tout son cœur et en toute sincérité.

Malgré la situation difficile, nous avons pris un certain nombre de mesures pour le bien-être des travailleurs, qui est au centre de la politique du travail. Nous avons un certain nombre de programmes allant dans ce sens. Avec le régime de retraite, nous servons des pensions de vieillesse, invalidité, survivant, ainsi que des subventions pour personnes âgées à des millions de travailleurs. Pour cela, nous dépensons des milliards de roupies chaque année. Le gouvernement pakistanais a également créé le Fonds de bien-être des travailleurs. Ce fonds est utilisé pour la fourniture des logements, pour l'éducation des enfants, pour des centres de soins et pour verser des primes de mariage aux filles de tra-

vailleurs et octroyer des bourses aux enfants de travailleurs.

Nous attachons aussi une grande importance au bien-être et à la promotion des groupes marginalisés de la société, notamment les travailleuses, les travailleurs à domicile et les enfants qui travaillent. Nous sommes en train d'élaborer une politique nationale pour les travailleurs à domicile, qui vise à leur assurer une protection sociale. Les objectifs poursuivis avec cette politique consistent à reconnaître ces travailleurs en tant que tels en prenant des dispositions administratives et législatives, à leur accorder l'égalité en droit et à s'intéresser à leurs besoins, leurs préoccupations et leurs revendications en adoptant une approche institutionnelle du principe de parité à tous les niveaux.

Original espagnol: M^{me} NAVARRO LIANOS (gouvernement, Etat plurinational de Bolivie)

Le gouvernement du Président Evo Morales Ayma est issu des luttes sociales, indigènes, ouvrières et populaires qui, pendant quinze ans, ont résisté aux politiques néolibérales et aux élites transnationales auparavant au pouvoir.

Non seulement le Président Evo est un homme issu du syndicalisme paysan, à partir duquel il s'est opposé à la présence militaire étrangère dans notre pays, mais le programme de gouvernement et les responsables chargés de le mettre en œuvre proviennent également des organisations ouvrières, paysannes, indigènes et populaires de l'Etat plurinational de Bolivie, ce qui a permis de composer un gouvernement de mouvements sociaux.

Mise en place d'une assemblée constituante, nationalisation du secteur pétrolier, protection de la mère Terre, dénéolibéralisation du marché du travail, décolonisation de l'Etat: toutes ces initiatives qui forment le programme du gouvernement, la colonne vertébrale du nouvel Etat et la nouvelle économie qui se construit en Bolivie sont issues des assemblées de travailleurs, des syndicats ouvriers et des communautés indigènes paysannes qui existent sur tout le territoire national.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, aussi bien le gouvernement que la plupart des représentants du peuple aux niveaux national, départemental et régional sont des paysans, des chefs indigènes et des dirigeants ouvriers qui, aux côtés de professionnels, assurent la conduite de l'Etat.

D'anciens syndicalistes de la COB qui, par le passé, étaient poursuivis et emprisonnés par des gouvernements dictatoriaux, sont aujourd'hui ministres, députés ou maires.

Cela a permis l'élaboration d'une nouvelle constitution approuvée au suffrage universel en janvier 2009, qui inclut un chapitre sur les droits sociaux, économiques et du travail. Y sont consacrés non seulement le droit d'organisation, l'immunité syndicale, le droit de grève et la négociation collective, mais aussi le travail digne, la sécurité du travail, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes à travail égal, l'inaliénabilité des droits des travailleurs, etc.

L'une des premières mesures en faveur des salariés qu'a prises le gouvernement du président Morales en 2006 a été d'abroger la règle qui permettait d'engager ou de licencier «librement» les travailleurs sans leur verser d'indemnités, en vertu des politiques de libéralisation et de précarisation de l'emploi. Ont ainsi été rétablis les avantages qui avaient été supprimés par la gestion néolibérale,

ainsi que les droits des femmes enceintes et, en général, des parents.

On a interdit la sous-traitance, garanti le paiement de primes qui commencent à courir dès 90 jours d'emploi continu, inscrit dans la loi l'interdiction de la discrimination au travail, l'obligation pour les entreprises de s'enregistrer, les sanctions en cas de violation de la législation du travail, et une procédure de paiement obligatoire des pensions, notamment, a été établie.

La nationalisation des entreprises des secteurs stratégiques – pétrole, mines, électricité, télécommunications – a permis de créer la base matérielle de la classe ouvrière syndicalisée, en augmentant le nombre d'ouvriers dans ces entreprises d'Etat. C'est ce qui est arrivé par exemple dans les entreprises Huanumi, qui compte 5 000 travailleurs, Karachipampa et YPFB, ENDE, ENAF, El Mutun, et d'autres.

Le gouvernement, qui est né des entrailles même du mouvement syndical et social, conformément à la volonté de la base et aux statuts des organisations syndicales, a reconnu 1 717 organisations syndicales entre 2006 et 2010. Au moment de rétrocéder aux ouvriers le patrimoine syndical exproprié par les gouvernements néolibéraux, il a soutenu la construction de 174 sièges syndicaux pour diverses organisations sociales aux niveaux national, départemental et régional, partout en Bolivie. Qui plus est, il a fourni plus d'une centaine de véhicules.

Pour ce qui est des revenus des travailleurs, le gouvernement des mouvements sociaux porte un grand nombre d'initiatives qui s'adressent aux divers segments des classes laborieuses. Pour les paysans, qui représentent le plus gros contingent de travailleurs du pays, on a mis en place des politiques de transfert direct de ressources financières, techniques et autres, pour améliorer les conditions matérielles de la production. On leur octroie des crédits à taux zéro, on achète leurs produits au-dessus du prix du marché, notamment aux petits producteurs de céréales, pour alimenter le pays.

Pour les petits producteurs indépendants des villes, qui représentent la majorité des travailleurs en milieu urbain, on a créé une banque de développement qui octroie des crédits à des taux inférieurs à ceux des banques commerciales, afin de leur permettre de se moderniser et d'améliorer l'organisation de leurs ateliers. Tout cela s'inscrit dans une politique générale qui vise à dynamiser le marché intérieur au niveau de la production et de la consommation, en procédant à des transferts directs de ressources monétaires en faveur des enfants scolarisés, des personnes de plus de 60 ans et des femmes enceintes.

Original anglais: M^{me} BANG ONESENGDET (employeuse, République démocratique populaire lao)

C'est un grand honneur pour moi de représenter la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao (LNCCI) ainsi que les représentants des employeurs de la République démocratique populaire lao à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je suis totalement d'accord avec le rapport du vice-ministre du Travail et de la Protection sociale de République démocratique populaire lao qui porte sur la mise en œuvre des conventions de l'OIT, des codes et des réglementations du travail et sur la collaboration avec l'Organisation internationale du Travail.

La croissance de l'économie du pays, le renforcement de la coopération internationale, la politique menée par le gouvernement pour promouvoir le commerce et les investissements nationaux et étrangers dans le pays ont eu pour effet d'inciter les entrepreneurs lao à renforcer leur collaboration et à améliorer leur production, leur productivité et la qualité de leurs produits en vue d'accroître leur compétitivité sur le marché international. La mise en œuvre du plan du gouvernement pour le développement économique et social devrait permettre à notre pays de ne plus faire partie des pays les moins avancés à l'horizon 2020.

A cet effet, il conviendra de renforcer les capacités des entreprises, de mettre en place un environnement plus propice à l'investissement, de mettre en œuvre le programme national de promotion du travail décent et d'accroître le revenu de la population. Autant d'objectifs qui nécessitent le renforcement du secteur privé.

De plus, tout en veillant à l'essor de leurs propres activités, les employeurs ont contribué à la promotion du travail décent en mettant en place des dispositifs de formation et d'acquisition des connaissances à l'intention des travailleurs. Les travailleurs du secteur formel ont une couverture sociale, bénéficient d'autres avantages sociaux et sont protégés par une législation du travail appropriée. Dans ce secteur, les réglementations visent à concilier le bien-être des travailleurs et les impératifs de la croissance économique.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao s'attache à promouvoir l'intégration dans le secteur formel du secteur informel non organisé pour qu'il soit réglementé et que les travailleurs concernés puissent bénéficier de conditions d'emploi et de travail décentes.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao joue également un rôle important dans le développement du secteur privé. Nous participons activement à toutes les activités commerciales en vue d'améliorer le climat des affaires, de protéger les intérêts de ses membres, de faciliter les échanges et d'attirer davantage d'investissements tant nationaux qu'étrangers. La Chambre de commerce et d'industrie s'attache également à promouvoir, dans un cadre tripartite, la collaboration des employeurs et des travailleurs dans des domaines divers tels que, entre autres, la santé et la sécurité au travail, la mise en valeur des ressources humaines et la formation de la main-d'œuvre. A l'heure actuelle, le tripartisme est à l'œuvre dans le cadre du programme national de promotion du travail décent qui couvre la période 2011-2015 et prévoit notamment d'améliorer le nombre d'emplois.

La Chambre de commerce et d'industrie tient à remercier l'Organisation internationale du Travail pour son appui technique et financier ainsi que pour toutes les autres activités qu'elle organise régulièrement et qui contribuent autant au renforcement des capacités des employeurs qu'à la promotion du travail décent pour le bénéfice de la République démocratique populaire lao.

Original turc: M. KUMLU (travailleur, Turquie)

Avant de commencer cette allocution, j'aimerais exprimer tout mon chagrin face aux désastres qui ont récemment frappé le monde, et notamment le tremblement de terre, le tsunami et la catastrophe nucléaire du Japon.

Je pense que ceux qui cherchent des solutions aux difficultés rencontrées par les populations, et qui souhaitent également comprendre les structures économiques et sociales actuelles, devraient lire le rapport du Directeur général, M. Juan Somavia, pour cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais remercier le Directeur général et le Bureau pour ces rapports détaillés, qui permettent de mieux comprendre la crise économique et sociale et fournissent des solutions.

Le rapport du Directeur général, intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*, illustre un avenir que nous croyons être un rêve commun et le désir, non seulement des syndicats, mais également de l'humanité toute entière. En fait, le principe essentiel de notre combat est de rendre possible la justice sociale dans le monde, et de faire en sorte que les travailleurs et l'humanité toute entière profite de ce concept de justice sociale mentionné dans le rapport.

Associer la nouvelle ère et la justice sociale n'est pas réaliste car on assiste partout dans le monde à une augmentation progressive du chômage, de la pauvreté, de la désyndicalisation, de l'économie informelle et des conditions de travail précaires de la sous-traitance, etc.

Suivant le mouvement syndicaliste international, nous avons exprimé nos opinions et exigences pour la reprise post-crise, mais nous n'avons pas pu changer le cours des événements. Les échanges commerciaux et les conditions de travail précaires empirent de jour en jour, les inégalités augmentent et on assiste à une désorganisation de la société et au mécontentement grandissant des travailleurs. Par conséquent, l'investissement et la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et le maintien du développement durable, ainsi que le travail décent, devraient être les objectifs prioritaires des futurs gouvernements.

Je voudrais souligner que l'OIT est la seule structure qui contribue à orienter les gouvernements vers ces objectifs et, tel que l'a indiqué le Directeur général de l'OIT, grâce à sa structure tripartite, l'OIT a la capacité d'atteindre ses objectifs avec succès.

Le second rapport du Directeur général intitulé: *Egalité au travail* décrit les tendances à la discrimination fondée sur le sexe, la race, les croyances et les opinions politiques.

La Turquie est un état séculaire et social fondé sur l'Etat de droit. Turk-Is a toujours été et sera le gardien des valeurs de notre pays, et sera, à n'en pas douter, en faveur de la liberté et d'un traitement égal pour tous les citoyens.

Les problèmes pointés du doigt lors de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail existent toujours dans notre pays, par exemple les problèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Afin de prévenir les accidents sur les lieux de travail, qui provoquent des décès et des blessures, la législation devrait être révisée et de nouvelles réglementations devraient être mises en place.

La pratique irrégulière de la sous-traitance, qui s'est répandue dans tout le pays, génère des emplois non protégés et des salaires très bas, et constitue également un obstacle à la syndicalisation.

En dépit des différentes études menées conjointement avec l'OIT, l'économie informelle reste un problème sérieux. Il faut élaborer et superviser une stratégie de lutte contre l'économie informelle en Turquie pour mettre en place une couverture de sécurité sociale, promouvoir le respect des droits syn-

dicaux, ainsi que le travail décent et des conditions de vie décentes pour les travailleurs non déclarés.

La dimension de l'économie informelle et l'absence d'une stratégie de lutte efficace font que les dépenses en sécurité sociale retombent sur les épaules des travailleurs déclarés.

En raison de la violation de la convention n° 87, la Turquie est dans le collimateur de la Commission de l'application des normes depuis des années. Il est maintenant impossible en Turquie de se syndicaliser sur un nouveau lieu de travail.

Malgré les différents amendements qui ont été apportés à la Constitution l'année dernière, il n'y a pas vraiment eu d'amélioration dans les lois n° 2821 et n°2822 concernant les droits syndicaux et les libertés syndicales eu égard à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Je pense, cependant, que la Turquie va immédiatement appliquer ces amendements suite aux élections nationales qui se sont tenues il y a deux jours.

Les difficultés de travailleurs de la fonction publique concernant les droits syndicaux persistent. Les fonctionnaires ont obtenu le droit aux conventions collectives grâce aux amendements apportés à la Constitution et approuvés par le référendum du 12 septembre 2010.

Original hongrois: M. GASKÓ (travailleur, Hongrie)

C'est un grand honneur pour moi de représenter les travailleurs hongrois à cette 100^e session de la Conférence de l'OIT. Je suis également très heureux de saluer les participants à la Conférence en leur nom.

Une des tâches principales de la Conférence est d'élaborer une réglementation sur des conditions d'emploi décentes pour les travailleurs domestiques. A notre avis, cette question est de la plus grande importance, et nous nous félicitons des efforts qui seront déployés pour régler ce domaine. En effet, les travailleurs domestiques, en raison de la nature de leur emploi, sont l'un des groupes les plus vulnérables dans le monde du travail, et on ne peut les laisser sans protection.

Nous serions très heureux si nous pouvions parvenir à un accord et à des recommandations. Cette question nous intéresse tout particulièrement, car une nouvelle loi concernant certains aspects du travail domestique a été adoptée récemment en Hongrie. Toutefois, celle-ci ne constitue pas un progrès pour les travailleurs concernés. En effet, la loi ne porte que sur le revenu du travail domestique, et les travailleurs ne sont pas couverts par une législation du travail ni par une réglementation sur la santé, la sécurité ou la sécurité sociale.

Nous espérons que cet accord sera accepté et également ratifié par la Hongrie, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, et que les principes seront transposés dans notre législation nationale.

Après avoir évoqué la situation en Hongrie dans le domaine du travail domestique, j'aimerais également vous dire que l'année dernière, plusieurs amendements concernant des lois et des mesures gouvernementales ont été introduits, et que d'autres amendements, qui restreignent les droits des travailleurs et des syndicats, sont en cours d'adoption.

Nous sommes malheureusement obligés d'exprimer nos doléances à ce forum, puisque le gouvernement ne met pas en place le dialogue social. Un système tripartite de conciliation des inté-

rêts, dont les activités ont d'ailleurs été reconnues par l'OIT, a été mis en place en Hongrie, ces vingt dernières années, mais le gouvernement est en train d'éliminer ce système en ce moment.

Nous savons tous que le tripartisme est l'un des principes fondamentaux de l'OIT, un principe qui détermine sa façon de fonctionner, mais qui encourage également les Etats Membres à mettre en place des systèmes tripartites pour renforcer le dialogue social. Le tripartisme ainsi que la ratification et le respect de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de l'OIT garantissent la paix sociale.

Ces valeurs fondamentales sont mises à mal en Hongrie. La loi qui supprime le Forum tripartite de conciliation des intérêts sera bientôt adoptée. Le droit de grève a déjà été limité de manière significative dans les entreprises qui assurent les services publics essentiels. Ces mesures sont inacceptables, parce que leur adoption n'a pas été précédée de négociations avec les partenaires professionnels ou sociaux. Le Parlement hongrois a adopté la majorité des mesures qui affectent les travailleurs à partir de propositions présentées par des députés à titre individuel. Tout cela va à l'encontre des valeurs de l'OIT et des acquis de l'économie sociale de marché obtenus en Hongrie, et menace la paix sociale.

Original anglais: M. MULINDWA (gouvernement, Rwanda)

Le gouvernement du Rwanda se déclare très satisfait du rapport complet du Directeur général, où sont repris les principes et les valeurs de la justice sociale, et qui traite tout à la fois et de manière opportune des besoins des peuples, de la crédibilité de nos politiques publiques et privées, de la dignité de l'emploi et de l'emploi des jeunes.

Le gouvernement du Rwanda a mis en place une politique de sécurité sociale complète, qui couvre tous les domaines de la protection sociale en mettant l'accent sur les retraites et les soins de santé. Cette politique est conforme à nos objectifs de développement, à notre stratégie d'atténuation de la pauvreté et à la politique nationale d'emploi.

Notre gouvernement est résolu à étendre le système de sécurité sociale à tous les travailleurs des secteurs privé et public, tout en garantissant une protection sociale aux travailleurs domestiques grâce à des régimes d'assurance-maladie, à l'élimination de toutes les formes de travail des enfants et de travail domestique forcé, grâce à des mesures d'ordre juridique et politique.

Cette politique en matière de sécurité sociale témoigne également de la volonté de protéger et sauvegarder la vie humaine qui est consacrée dans la Constitution de la République du Rwanda, ainsi que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que le Rwanda a fait sienne.

Actuellement, la sécurité sociale comporte deux volets: les retraites et les risques professionnels, avec une couverture à 100 pour cent dans le secteur formel. Notre gouvernement vise la sécurité sociale pour tous d'ici à 2020, y compris dans le secteur informel. Notre pays est en train de fixer un salaire minimum par secteur.

Notre pays a établi un régime d'assurance mutuelle en 2007, par lequel plus de 92 pour cent de notre population est couverte, y compris dans les régions rurales.

Notre gouvernement est en train de diversifier les produits de la sécurité sociale de façon à permettre aux salariés de bénéficier de certaines prestations avant même leur retraite. Un fonds de prévoyance a été proposé pour compléter les régimes de pension, à l'appui notamment d'un plan de logement, d'un plan d'aide aux études et d'une assurance maternité, pour réduire les coûts encourus par des employeurs pendant les congés de maternité. Les prestations prévues en cas de maternité par la législation du travail rwandaise sont conformes aux prescriptions de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

D'autres initiatives prises par notre gouvernement pour venir en aide aux catégories les plus vulnérables trouvent leur origine dans l'aide apportée aux rescapés du génocide et à leurs familles. Il s'agit surtout de transferts de fonds en faveur des groupes les plus vulnérables et aussi du don d'une vache par famille pour les plus démunis.

Le Rwanda a adopté une nouvelle loi réglementant le travail, qui met en place les cadres institutionnels dans le contexte du dialogue social. Les réformes introduites ont permis de gérer les problèmes d'administration et d'inspection du travail.

En vue d'assurer ces services dans tout le pays, nous avons des inspecteurs du travail qui sont spécialement chargés de faire respecter le droit du travail, les conventions collectives et les lois sur la sécurité sociale. Un budget supplémentaire a été prévu de façon à soutenir les initiatives de création de capacités ainsi que des systèmes de facilitation des transports pour les inspecteurs du travail.

Le Rwanda a ratifié 28 conventions internationales, y compris les huit conventions fondamentales. D'autres conventions sont en passe d'être ratifiées. Il est important de relever que le Rwanda respecte le système de rapport annuel de l'OIT.

En 2008, le Rwanda a créé une autorité du développement de la main-d'œuvre afin de renforcer et perfectionner les compétences des demandeurs d'emploi, pour augmenter leur compétitivité et augmenter leurs chances de trouver un emploi. Notre gouvernement, sous la direction du Président Paul Kagame, s'est engagé à jouer un rôle moteur pour promouvoir l'emploi en Afrique dans le cadre du Réseau emploi des jeunes. Il a mis en place des programmes de soutien aux jeunes entrepreneurs sous forme de programmes de formation, de promotion des petites et moyennes entreprises et de promotion des coopératives. Toutes ces initiatives sont financées par l'intermédiaire des institutions financières existantes, grâce au Fonds de garantie pour le développement des entreprises qui est abondé par notre gouvernement.

Original vietnamien: M. MAI DUC (travailleur, Viet Nam)

Cette année, l'OIT célèbre la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est un jalon important dans ses 92 ans d'histoire. Cette session se déroule à une époque où l'impact de la récente crise financière mondiale et de la récession économique continuent à compromettre la reprise économique à travers la planète.

Nous partageons les remarques formulées par le Directeur général du Bureau international du Travail dans son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*, selon lesquelles les inégalités et déséquilibres économiques et sociaux de nos sociétés

peuvent conduire vers un monde où les risques deviennent insoutenables à bien des égards, sur les plans économique, environnemental, social et politique.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la vision du développement durable pour une justice sociale proposée par le Directeur général, à savoir que «le monde a besoin d'une nouvelle ère de justice sociale fondée sur un idéal de développement durable. Une ère dans laquelle l'action des pouvoirs publics tiendra compte des besoins des êtres humains et de notre planète Terre et se fondera sur le principe de l'équité; une ère dans laquelle les avantages de la mondialisation seront répartis équitablement; une ère dans laquelle les jeunes auront de l'espoir, nos sociétés seront créatives et nos politiques et institutions publiques et privées seront crédibles; une ère dans laquelle la dignité du travail sera respectée; une ère dans laquelle la liberté d'expression, la participation et la démocratie fleuriront.»

Nous apprécions que la Convention concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques ait été discutée de façon démocratique, et nous comptons sur son adoption par notre Conférence.

En tant qu'organisation de travailleurs, la Confédération générale du travail du Viet Nam, qui compte plus de 7 millions de membres sur plus de 110 000 lieux de travail dans tous les secteurs de l'économie nationale, œuvre toujours à l'instauration de la justice sociale telle que prévue par l'Organisation internationale du Travail. Il s'agit de relier la dimension sociale au développement économique, en vue d'un développement durable garantissant une protection sociale.

Dans son rôle de partenaire social, la Confédération générale du travail du Viet Nam s'emploie activement avec le gouvernement et avec les organisations d'employeurs à promouvoir le tripartisme et des relations professionnelles équitables, stables et progressistes au niveau des entreprises.

Dans cet esprit, les syndicats du Viet Nam, en coopération avec le gouvernement et les organisations d'employeurs, participent à la rédaction d'une version révisée du Code du travail et de la loi sur les syndicats. Ces deux éléments très importants de la législation du travail seront revus et adoptés par notre Assemblée nationale dans un proche avenir, en vue de compléter le cadre juridique et de garantir les droits et les intérêts des travailleurs et des syndicats.

Pour constamment améliorer leur rôle de représentation et de protection des droits et des intérêts des travailleurs, les syndicats vietnamiens attachent une grande importance au développement de leur effectif et à l'établissement d'accords de négociation syndicale et de négociation collective. Leurs buts: recruter 1,5 million de nouveaux membres, parvenir à 70 pour cent d'affiliation parmi les entreprises où un syndicat peut être établi selon la Constitution syndicale vietnamienne, recruter au moins 60 pour cent des travailleurs de ces entreprises dans le syndicat concerné, et parvenir à ce que 70 pour cent des entreprises syndicalisées mènent des négociations et concluent des conventions collectives d'ici fin 2013.

Pour réaliser ces objectifs concrets, il est essentiel de développer les capacités des syndicats. Au cours de ces dernières années, l'OIT, et plus particulièrement le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), a offert aux syndicats du Viet Nam une assistance technique et financière dans les domaines

de la formation des responsables syndicaux et de l'amélioration des compétences de négociation collective.

Au début du mois de mai 2011, l'Organisation, en collaboration avec la Confédération générale du Travail vietnamienne, a organisé à Hanoi un atelier national sur le thème du renforcement de la représentation syndicale et de la négociation collective, avec la participation de responsables syndicaux et de représentants du gouvernement et d'organisations d'employeurs.

Je remercie sincèrement l'OIT pour la coopération technique qu'elle a apportée aux syndicats du Viet Nam. Nous espérons recevoir encore son soutien à l'avenir.

Original arabe: M. SAYED SALMAN (travailleur, Bahreïn)

Je suis très heureux de vous saluer au nom des travailleurs de Bahreïn et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement des objectifs de notre Conférence et la protection des droits syndicaux qui sont partie intégrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour garantir le respect des conventions internationales du travail, dans le cadre du travail décent et de la justice sociale.

Notre confédération a été créée en 2004 après une longue lutte du mouvement ouvrier de Bahreïn, et à la suite du processus de réformes promises par Sa Majesté le Roi au début du siècle présent dans le cadre de la Charte nationale du travail. Notre Confédération a soutenu les réformes politiques et législatives, réclamant leur extension et leur accélération en vue de répondre aux droits fondamentaux de l'homme, aux normes internationales du travail, aux droits syndicaux, aux libertés publiques et à la liberté d'expression, d'opinion et de réunion considérés comme le fondement de tout processus démocratique partout dans le monde. Nous avons toujours été en faveur de ce processus pour appuyer la marche de la patrie vers la démocratie et la participation effective à la prise de décision de la part de toutes les catégories populaires et notamment des travailleurs et des travailleuses.

Lorsque les relents du printemps arabe sont parvenus jusqu'à nous, venant de Tunisie, d'Égypte et d'autres pays arabes dont les peuples ont longtemps souffert de la marginalisation et de la persécution, notre Confédération a été le seul qui a brandi le slogan: «la solution passe par le dialogue». C'est ce dialogue qui reste valable pour sortir de la crise. Il est surtout le seul moyen de trouver des solutions aux défis qui peuvent entraver notre marche et nos plans politiques, économiques et sociaux.

Notre confédération a également appuyé l'initiative de l'héritier du trône en faveur du dialogue national par ses prises de position qui mettent l'accent sur les droits économiques et sociaux pour faire face au chômage, particulièrement parmi les jeunes, et sur la dimension sociale de la politique économique et l'élaboration d'une conception de la protection sociale et du salaire équitable qui ne fait aucune distinction entre la main-d'œuvre nationale et la main-d'œuvre immigrée. Elle a également appelé à la création d'un conseil tripartite pour le dialogue social.

Je m'adresse à vous aujourd'hui, au moment où des milliers de travailleuses et de travailleurs, de tous âges et de tous niveaux, dans les secteurs public ou privé, sont licenciés ou traduits en justice pour des motifs illusoire, tout simplement à cause de leurs positions ou de leurs opinions en tant que

syndicalistes. Les licenciements abusifs ont touché des dizaines de dirigeants syndicaux dans les entreprises et à la direction de la Confédération des syndicats, ce qui représente une violation des normes et des conventions internationales et notamment des conventions n^{os} 87, 98 et 111.

Devant une telle situation difficile de licenciements et de discrimination, nous devons assumer nos responsabilités, compte tenu du nombre important de violations. Nous croyons que nos dirigeants politiques grâce à leur sagesse, tiennent à préserver la stabilité de notre société qui ne peut être assurée si des milliers de nos travailleurs sont privés de leurs moyens d'existence.

Notre fédération continue à croire à la nécessité du dialogue auquel a appelé Sa Majesté le Roi, pour que Bahreïn bénéficie du progrès social, économique et politique, qu'il soit démocratique et que la dignité du citoyen y soit assurée et que les libertés publiques et syndicales y soient respectées.

Du haut de cette tribune, nous ne pouvons que condamner l'appel lancé par les grandes entreprises réclamant la démission volontaire des dirigeants de la Confédération des syndicats de travailleurs de Bahreïn, sous peine de poursuites pénales et civiles à leur encontre. Nous estimons qu'il s'agit là d'une ingérence flagrante dans les affaires syndicales internes et une violation grave des droits et libertés syndicaux.

Considérer le droit syndical comme un crime représente une violation grave et flagrante des droits syndicaux les plus élémentaires, des normes internationales et des droits de l'homme. Pour cela, nous demandons aux dirigeants politiques de défendre leur projet de réforme face à ceux qui veulent le tuer dans l'œuf ou le vider de son contenu.

Du haut de cette tribune, nous vous demandons de soutenir la lutte de notre peuple au Bahreïn et de mettre un terme aux mesures arbitraires de sanctions collectives prises à notre encontre, d'assurer la sécurité personnelle des syndicalistes, de mettre fin au licenciement de travailleurs et de syndicalistes ainsi qu'aux poursuites judiciaires engagées contre eux, d'assurer la réintégration de toutes les personnes licenciées, de faire cesser la violation des droits et libertés syndicaux et les campagnes de dénigrement contre notre confédération, de lever les restrictions contre la liberté, l'indépendance et la démocratie des activités syndicales et d'entamer le dialogue avec la participation de tous sur la base du respect des droits et de la dignité de l'homme et de son droit de s'exprimer de manière démocratique.

Nous adressons nos remerciements à l'Organisation internationale du Travail et à la Confédération syndicale internationale pour le soutien apporté à notre cause. Nous estimons qu'il est nécessaire qu'elles poursuivent l'une et l'autre leurs efforts dans ce domaine.

Original espagnol: M. ANRÓ (représentant, Confederación de Trabajadores y Trabajadoras de las Universidades de la Américas)

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à vous au nom de la Confédération des travailleuses et travailleurs des universités des Amériques, la CONTUA, qui représente 20 organisations syndicales de 17 pays d'Amérique latine, soit plus de 400 000 travailleurs qui exercent en tant qu'employés administratifs et techniques, professionnels, personnel hospitalier, employés, ouvriers, c'est-à-dire tous ceux qui exercent dans les univer-

sités publiques de notre continent une activité autre que celle d'enseignant.

Nous souhaitons tout d'abord dire combien nous, les travailleurs des universités, avons souffert de la violation de nos droits du travail ces dernières années. On nous empêche constamment d'assumer nos responsabilités syndicales. Nous avons pâti de violences physiques et morales; certains dirigeants syndicaux ont été licenciés; le statut de personne morale de nos syndicats n'est pas reconnu et nos emplois sont menacés par la privatisation et la précarisation.

En bref, cette année a été difficile pour les travailleurs des universités et notre organisation, par le biais des organisations qu'elle représente, n'a cessé d'affirmer les valeurs du dialogue social du travail décent pour qu'elles soient intégrées à la conception des politiques de résolution des conflits. Cependant, la situation est tellement grave que plusieurs fois nous avons dû descendre dans la rue pour nous faire entendre des autorités qui ne comprennent pas l'importance du dialogue et qui négligent les intérêts des travailleurs.

Parmi les problèmes qui n'ont pas encore été résolus, nous aimerions rappeler, comme nous l'avons fait l'année dernière, que le gouvernement du Panama refuse toujours de reconnaître le droit syndical aux travailleurs de la fonction publique, entraînant ainsi la violation du droit à l'exercice de la liberté syndicale des travailleurs panaméens.

Nous voudrions également rappeler cette année que, selon nous, le soutien international et sans faille aux syndicalistes colombiens est indispensable, car ceux-ci continuent à subir la violation systématique de leur droit à la liberté syndicale, mettant même leur vie en péril simplement pour défendre les droits des travailleurs.

Nous sommes tout particulièrement solidaires avec nos camarades du secteur universitaire organisés dans le Syndicat des travailleurs de l'Université de Colombie, qui, chaque jour, risquent leur vie avec courage pour défendre leurs pairs.

Par ailleurs, nous devons exprimer notre inquiétude concernant les tentatives de privatisation qui ont lieu dans les hôpitaux universitaires au Brésil. Il y a quelques jours, la Fédération syndicale des travailleurs des universités du Brésil a empêché le Parlement d'adopter la création d'une entité de gestion visant à privatiser en partie la gestion des hôpitaux publics. Nous rejetons ces politiques et voulons une université publique gratuite pour tous et financée par l'Etat. Nous sommes très fiers de la réussite de la Fédération des syndicats des travailleurs des universités publiques brésiliennes (FASUBRA), une autre organisation syndicale brésilienne, et nous offrons tout notre soutien à ces travailleurs qui, en ce moment même, sont en grève pour réclamer les ressources nécessaires à l'avancement dans leur carrière administrative. La lutte de ces travailleurs est celle de tous les travailleurs des universités des Amériques.

A ce titre, nous voudrions aussi dénoncer les tentatives du gouvernement de la République dominicaine pour détruire le système d'assurance-maladie des travailleurs de l'Université de Saint-Domingue. Nous soutenons nos camarades dans cette lutte et nous condamnons cette situation devant cette assemblée internationale.

Les universités du Chili se trouvent également dans une situation compliquée. Notre organisation affiliée, l'Association nationale des travailleurs des

universités de l'Etat (ANTUE), nous informe qu'en dépit de la ratification par le Chili des conventions nos 151 et 154 sur les relations professionnelles dans la fonction publique et sur la négociation collective, cela fait plus de dix ans que le gouvernement attend pour légiférer sur ces droits, empêchant ainsi les travailleurs chiliens d'exercer leurs droits en toute liberté.

Cette année, nous voudrions spécialement parler de l'Equateur et de ce qui s'est passé à l'Université centrale de l'Equateur. Le président de la Fédération nationale des syndicats des ouvriers des universités de l'Equateur (FENASOUBE), notre camarade Marcelo Neto Vizcaíno, a été renvoyé sous couvert de motifs fallacieux de non-respect de ses obligations, ce qui constitue une pratique clairement anti-syndicale. C'est une violation des droits humains que nous ne pouvons pas permettre.

Nous soutenons fermement nos camarades de l'Equateur et nous continuerons à dénoncer ces agissements devant tous les tribunaux et assemblées internationales.

Nous espérons que, à notre prochaine venue en 2012, nous n'aurons pas à égrener les mêmes plaintes pour violation et non-respect des droits des travailleurs.

Nous le faisons ici, devant cette assemblée internationale car, comme le dit le manifeste de la réforme universitaire de Cordoue (Argentine) de 1918 – qui a suscité le réveil des consciences dans toutes les universités d'Amérique latine –, «les douleurs qui restent, ce sont les libertés qui manquent».

Original arabe: M. SAHRAOUI (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)

Nous espérons que cette session conduira à des décisions et des prises de position répondant aux attentes des partenaires sociaux et des peuples du monde, alors que la crise économique perdure depuis maintenant trois ans, laissant derrière elle des millions de victimes dans les pays du nord comme du sud, qui rejoignent tous les jours les hordes de pauvres de par le monde.

La crise économique nous a mis face à un dilemme: soit nous la considérons comme une crise passagère et cyclique qui sera surmontée par quelques aménagements ne touchant pas aux choix et aux politiques adoptés, soit nous reconnaissons le caractère structurel de cette crise et nous nous arrêtons sur ses causes, ce qui nous mènera à reconsidérer les choix adoptés et les politiques de développement suivies aux niveaux national et international.

Il est temps de s'armer de suffisamment de courage pour reconsidérer ces politiques et pour écouter plus attentivement l'OIT et les syndicats des travailleurs dans le monde qui, depuis plus de deux décennies, ne cessent d'insister sur l'absurdité de dissocier l'économie du social et du politique. Il est temps de reconnaître que la liberté, et notamment la liberté syndicale, est le chemin qui mène à la justice sociale et que le développement vrai et durable ne peut se bâtir que dans un Etat doté d'institutions et de lois, par la lutte contre la corruption et la réalisation de l'équité et de la distribution juste des fruits de la croissance ainsi qu'à travers des relations internationales plus justes et dépourvues de toutes formes de dominance ou d'inégalité de traitement.

Le monde arabe a souffert et ne cesse de souffrir de régimes dictatoriaux et tyrans, de corruption, d'exclusion économique et de non-reconnaissance

des droits de la femme ou des minorités. Cette partie du monde souffre également d'un système économique et politique mondial injuste qui se base sur l'exclusion et sur la dominance des plus forts.

Nos peuples souffrent également de la tyrannie des dirigeants actuels et de politiques internationales qui leur sont imposées par les grands monopoles et les institutions financières internationales ainsi que d'un système commercial servant les intérêts des grandes puissances.

Ces souffrances conjuguées ont poussé nos peuples en Tunisie, en Égypte, au Yémen, en Libye, en Syrie et à Bahreïn à se révolter de manière pacifique, à sortir dans les rues, à organiser des grèves et des manifestations pour revendiquer la liberté et la démocratie, pour revendiquer le travail décent, la justice sociale et pour demander la révision de nos relations avec les pays du monde afin de bâtir un monde plus juste et plus équitable.

Les peuples tunisien et égyptien ont payé un lourd tribut pour obtenir la chute des régimes dictatoriaux, de corruption et de tyrannie. L'Union générale tunisienne du travail et les syndicats indépendants en Égypte ont donné un magnifique exemple du rôle moteur que doit jouer le mouvement syndical pour répondre aux attentes des peuples et des travailleurs. Nous espérons que tous les peuples et travailleurs arabes réaliseront leurs attentes de liberté, de dignité et de justice sociale et ceci dans tous les pays arabes.

L'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe appelle l'Organisation internationale du Travail et toutes les composantes du mouvement syndical à davantage de solidarité avec nos peuples et nos travailleurs dans le monde arabe, dans leur lutte pour bâtir des sociétés démocratiques et modernes qui offrent un travail décent aux jeunes et où les valeurs de la modernité, de l'égalité et de justice sociales sont respectées.

L'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe a pris connaissance du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires occupés. Ce rapport contient un grand nombre d'informations sur les souffrances des travailleurs arabes dans les territoires vivant sous l'occupation.

Nous pensons que pour mettre fin à cette souffrance, il faut d'abord mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens, du Golan syrien et des fermes de Chebaa au Liban, et permettre au peuple palestinien de créer son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale.

M. CELI VEGAS (*représentant, Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine*)

Au nom du Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine, organisation internationale basée à Genève avec un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, je présente mes salutations à l'ensemble des participants de cette très grande assemblée.

Il ressort du rapport du Directeur général que l'égalité au travail est l'objectif majeur de l'Organisation internationale du Travail. En effet, l'inégalité au travail est omniprésente dans notre société mondiale. Trois grands groupes sont particulièrement touchés: les femmes, les populations autochtones et les populations de d'ascendance africaine.

En ce qui concerne les populations autochtones, elles représentent environ 370 millions de personnes

dans le monde. Elles sont majoritairement présentes en Asie (70 pour cent), en Afrique et en Amérique. Elles représentent environ cinq mille langues et cultures. Ces peuples sont aussi diversifiés et héritiers d'une riche identité ethnique. Ces populations ont vu leurs droits se réduire en raison de la domination culturelle, économique, sociale et politique des peuples colonisateurs.

Néanmoins, les actions de la communauté internationale pour les protéger avancent significativement. Ainsi la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, reconnaît les droits des peuples autochtones à l'autodétermination.

Selon le Haut Commissariat aux droits de l'homme, les peuples indigènes représentent 5 pour cent de la population mondiale mais aussi 15 pour cent des personnes les plus pauvres du monde. Cette pauvreté entraîne des inégalités entre les populations autochtones et non autochtones face au travail, surtout en ce qui concerne leur rémunération.

Pour lutter contre ces inégalités, dans certains pays d'Amérique latine, des mesures ont été mises en place. On peut citer par exemple, le programme pour la promotion de meilleures conditions de vie pour certaines communautés, mis en place au Chili.

Récemment, le gouvernement du Nicaragua a ratifié la convention n° 169, qui protège les droits des peuples indigènes et tribaux et garantit le respect de leur intégrité.

De telles mesures sont nécessaires pour lutter contre la discrimination dont les peuples autochtones sont victimes. Il est donc essentiel de soutenir ces mesures, d'en assurer le bon déroulement et d'encourager des mesures similaires.

Le rôle des ONG est fondamental dans l'élaboration de l'exécution des instruments légaux en faveur des communautés autochtones. Les tâches des ONG permettront incontestablement d'avancer pour atténuer les inégalités de travail et surtout celles présentes dans l'économie formelle et informelle.

Les interventions des ONG au sein des Nations Unies ont propulsé les communautés autochtones. Ainsi lors de la Conférence internationale sur l'environnement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en 1992, les populations autochtones ont été très actives. Elles représentent un modèle pour une économie verte, c'est pourquoi leur rôle est essentiel pour «Rio+20».

Enfin, les questions autochtones liées au développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits de l'homme devront continuer d'être abordées avec l'intervention active des ONG.

Original espagnol: M. HEMSANI (représentant, Unión Latinoamericana de Trabajadores de Organismos de Control)

J'aimerais tout d'abord féliciter le Directeur général pour son rapport, qui nous invite à entamer une nouvelle ère de justice sociale. Il identifie avec une grande lucidité les facteurs clés qui ont engendré la profonde crise systémique que vit notre monde aujourd'hui. Je m'adresse à vous au nom de l'Union latino-américaine des travailleurs des organismes de contrôle public, l'ULATOC. Pour nous, une gouvernance démocratique, efficace et responsable est un cadre fondamental et nécessaire pour le développement et la consolidation de processus de croissance durables et pour une distribution juste et équitable des richesses. Nos peuples ont besoin d'États

actifs et efficaces, dotés d'instruments adéquats pour éradiquer définitivement la corruption qui favorise la marginalisation, l'iniquité et la pauvreté.

Nos sociétés exigent d'avoir un regard sur les décisions de leurs dirigeants et sur les résultats de celles-ci; et les dirigeants, à leur tour, doivent être constamment guidés pour gérer de manière efficace les faibles ressources dont ils disposent. Plus les actes des gouvernements seront rendus transparents et publics, plus il sera possible que les citoyens exercent un contrôle social. Nous nous battons pour la défense des droits au travail et des droits syndicaux, ainsi que pour faire du contrôle public la base d'un Etat social de droit. La mission des travailleurs des organismes de contrôle est de servir l'intérêt public. Le contrôle public dispose de mécanismes adéquats permettant de constater et de signaler en temps et en heure d'éventuels écarts, afin de recommander des mesures correctives à l'administration publique et favorisant ainsi la transparence dans la gestion des politiques publiques. Le contrôle public permet de rapprocher le citoyen de la chose publique, afin qu'il puisse s'y engager, y prendre part ou émettre des plaintes, au moyen d'un contrôle social participatif. La tâche des inspecteurs ne devrait pas consister en une autopsie, il faut dépasser le contrôle formel et bureaucratique et construire un contrôle socialement utile et pertinent.

Nous estimons qu'un contrôle public efficace est un gage de qualité pour les institutions dans un état de droit. Ainsi, à plus de contrôle public, meilleure démocratie. L'absence de contrôle public non seulement encourage la corruption et le détournement de fonds, mais en outre, met en danger la vie, la santé, l'éducation et l'intégrité du citoyen. En d'autres termes, l'absence de contrôle tue.

Les problèmes des travailleurs des organismes de contrôle sont les mêmes que ceux des travailleurs pour lesquels l'OIT cherche à défendre un travail décent. Cependant, notre activité a des caractéristiques spécifiques, qui nécessitent une approche et des solutions adaptées. Nous devons garantir l'indépendance des organismes de contrôle et de leurs travailleurs afin qu'aucune pression ou menace ne pèsent sur eux, qu'elles soient externes ou internes; le constat doit parvenir à destination et le message être protégé de toute action à son encontre. Nous sommes convaincus que la concertation, la coopération régionale et internationale et le dialogue social sont les instruments indispensables à la résolution de tous les problèmes communs des travailleurs des différents secteurs.

C'est la raison pour laquelle l'ULATOC participe à l'Internationale des services publics (ISP), qui nous a permis d'obtenir la reconnaissance du secteur de contrôle comme secteur à part entière, et d'élargir cette reconnaissance auprès de dispositifs régionaux, comme la Coordination des centrales syndicales du Cône Sud, le MERCOSUR, UNASUD et l'EUROLAT, auprès de l'OIT et d'autres instances, afin que les droits du travailleur des organismes de contrôle soient respectés et valorisés en raison du travail fondamental qu'il réalise.

Avec cette affirmation, nous lançons un appel devant cette assemblée pour que l'OIT crée une instance de réflexion sur notre problématique spécifique et que les conclusions auxquelles cette instance parviendra servent de base à l'élaboration d'une norme destinée à protéger les travailleurs du secteur et garantir la qualité institutionnelle du contrôle public.

(La séance est levée à 20 h 05.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Treizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
--	---

Quatorzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	12
--	----

Quinzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	16
--	----

Seizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	21
--	----

.....
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur
• l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux
• délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne
• pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur
• Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
•